

La médiation de la Valeur universelle exceptionnelle des sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Marie PERREAU

Master Sauvegarde et Valorisation des Patrimoines

Spécialité Patrimoine

Juin 2016

Sous la direction de Monsieur BURIDANT, Professeur de géographie à l'Université de Picardie et
Madame CAVALLI, Responsable du Service « Action Culturelle » de la Citadelle de Besançon.

Image 1 : Le Mont-Saint-Michel

Source : <http://www.chambres-horizon.fr/wp-content/themes/twentyten/data1/images/montsaintmichel.jpg>

Image 2 : La Citadelle de Besançon

Source : http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/sites/default/files/styles/large/public/citadelle_besancon.jpg

Toutes les images ont été consultées le 22 mai 2016.

Remerciements

Je souhaite chaleureusement remercier M Cavalli et Chapron de m'avoir conseillé pour le sujet de mon mémoire qui m'a beaucoup intéressée.

En présentant ce mémoire de recherche, je souhaite vivement remercier Monsieur Buridant qui m'a formé à la rédaction de l'exercice du mémoire de recherche. Je remercie la formation « Sauvegarde et Valorisation des Patrimoines » du Centre universitaire de Troyes et tout particulièrement mon tuteur de mémoire, de m'avoir permis de choisir un sujet qui me tenait à cœur et de m'avoir guidée, pendant deux ans, dans cet exercice. Je lui suis reconnaissante pour son soutien et ses précieux conseils qui m'ont permis de progresser dans la rédaction du mémoire.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les gestionnaires des sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial qui ont porté un intérêt aux questions que je leur ai posées pour mon mémoire et qui ont pris le temps de me répondre. Leur aide m'a été précieuse pour construire la réflexion de mon mémoire.

Enfin, je remercie mes parents et pour leur soutien et leur encouragement tout au long de ces deux années de recherche.

Ma gratitude s'adresse aussi aux membres du jury qui ont bien voulu accepter de m'honorer de leur présence pour ma soutenance.

Sommaire

Introduction.....	2
Avant-propos.....	4
I. Présentation de l'UNESCO et de la Valeur universelle exceptionnelle.....	6
A. L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial.....	6
1. Le Patrimoine mondial.....	6
2. La Valeur universelle exceptionnelle : le fondement du Patrimoine mondial.....	20
B. Les critères de sélection d'un bien.....	28
1. Les trois types de biens inscrits.....	28
2. Les dix critères de sélection.....	30
II. Présentation des outils de médiation sur la Valeur universelle exceptionnelle et des publics visés.....	44
1. Méthodologie du questionnaire.....	44
2. Les publics visés par les outils de médiation.....	46
3. Les supports de médiation.....	59
III. Des sites aux caractéristiques et stratégies de médiation très différentes.....	68
A. Des sites aux caractéristiques différentes.....	68
1. Echelle et forme.....	68
2. Des espaces aux dynamiques différentes.....	97
B. Différentes stratégies de médiation.....	130
1. Objectifs du label.....	130
2. Des volontés politiques et des moyens humains multiples.....	156
3. Des moyens humains et financiers variables.....	164
IV. Analyse des outils de médiation de la Valeur universelle exceptionnelle pour les sites inscrits étudiés.....	181

Introduction

Le label « Patrimoine mondial UNESCO », United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, est connu de tous. C'est indéniablement une marque de qualité pour les touristes et une fierté pour les sites retenus. Lorsque l'on demande aux visiteurs s'ils connaissent la Liste du patrimoine mondial, ils sont près de 90 % à savoir qu'elle existe¹ ! En revanche, ils ont beaucoup plus de difficultés à expliquer en quoi consiste cette liste. La réponse la plus fréquemment donnée est l'énumération des monuments les plus connus, mais ils ignorent la fonction de l'UNESCO et les valeurs d'une inscription. Il y a donc incontestablement un travail d'information et de communication à effectuer.

En France, l'Association des biens français du Patrimoine mondial fait le lien entre l'UNESCO et les sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Elle suit et encourage les activités de gestion et de médiation de ces sites. Fin septembre 2014, elle a organisé la première session nationale de formation à la médiation du Patrimoine mondial au Mont-Saint-Michel. Chaque site inscrit a présenté les outils de médiation réalisés sur ce sujet (plaquette, livret jeux, mallette pédagogique, DVD, application smartphone). Les intervenants ont pris conscience de la variété des supports utilisés et ont exprimé le besoin d'avoir des outils de médiation communs. Cette réunion est la première d'un cycle complet de formation. Elle a pour but de mieux cibler les questions des sites labellisés sur la médiation du label Patrimoine mondial et de répondre à leurs attentes à ce sujet.

Originaire de Besançon, j'ai choisi pour mon mémoire de travailler en lien avec le patrimoine de cette ville. Je connaissais bien les musées et les monuments historiques de la ville, suite à ma formation en Histoire de l'Art et à mes stages, à l'exception de la Citadelle de Besançon.

J'ai donc rencontré en octobre 2014 Madame Cavalli, responsable du service de l'action culturelle de la Citadelle de Besançon. Intéressée par mon projet de mémoire sur

¹ Enquête réalisée à partir d'un questionnaire proposé aux visiteurs de plusieurs sites français classés au Patrimoine mondial dans le cadre d'un mémoire de recherche en tourisme encore en réalisation à l'heure actuelle.

la Citadelle de Besançon elle m'a proposé plusieurs possibilités de recherche. Un sujet m'a particulièrement plu : la médiation du label UNESCO. Madame Cavalli avait assisté à la formation sur la médiation du Patrimoine mondial et souhaitait réfléchir plus précisément à cette thématique. En effet, les sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial médiatisent chacun à leur manière sur l'exceptionnalité et les critères de leur inscription tout en ne connaissant généralement pas la médiation en place sur les autres sites français inscrits.

Comment les sites français inscrits communiquent-ils sur la Valeur universelle exceptionnelle ? Est-ce que cette médiation de l'inscription au Patrimoine mondial est liée à des caractéristiques particulières ?

Pour répondre à ces questions nous étudierons dans un premier temps le label « Patrimoine mondial de l'UNESCO » et la Valeur universelle exceptionnelle. Ensuite, les supports de médiation existants et les publics visés par cette médiation seront présentés. La troisième partie présentera les outils de médiation sur la Valeur universelle exceptionnelle réalisés par vingt sites français inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, en fonction des caractéristiques de ces sites. Enfin, à partir de cet état des lieux des outils de médiation des sites français inscrits, nous pourrons analyser cette médiation spécifique et émettre des propositions pour continuer à promouvoir l'inscription au Patrimoine mondial en France.

Avant-propos

La première partie de ce mémoire a été réalisée en juin 2015. Elle était consacrée à l'étude des notions fondamentales de l'UNESCO, dans le domaine du Patrimoine mondial, et de la Valeur universelle exceptionnelle, notion fondamentale pour l'inscription des sites. Elle a été établie à partir d'une bibliographie dont les ouvrages sur l'UNESCO et les monuments inscrits dans le monde est abondante. Mais la plupart des ouvrages sur la présentation de l'institution sont très généraux et la présentation de la Valeur universelle exceptionnelle est souvent inexistante. Il n'existe qu'un seul ouvrage, publié par Alain Chevenez, qui présente la Valeur universelle exceptionnelle mais sans aborder sa médiation. Mon mémoire permettra, je l'espère, de combler cette lacune.

Les trois parties suivantes de mon mémoire ont été réalisées entre juin 2015 et juin 2016. Elles sont destinées à une étude plus concrète de la médiation de l'inscription à l'UNESCO en France. Pour permettre le recensement des outils de médiation en place sur les différents sites français, il me fallait obtenir des précisions pour chaque site à ce sujet. Pour cela un questionnaire a été établi et adressé aux gestionnaires des sites inscrits dès février 2015, voir la méthodologie de mon questionnaire. Dans l'attente des réponses, en juillet et août 2015, j'ai étudié les différents types de supports de médiation existants et les publics concernés pour recueillir les informations nécessaires à ma deuxième partie.

Après de nombreuses relances, et ayant obtenu le maximum de réponses, j'ai pu établir des tableaux récapitulant tous les éléments à ma disposition. Un tableau synthétique sur les caractéristiques des sites inscrits m'a permis de rédiger ma troisième partie sur l'état des lieux des outils de médiation des sites français inscrits. Entre octobre 2015 et février 2016, j'ai lu soixante-dix ouvrages pour parfaire ma connaissance sur les sites choisis. J'ai pu compléter mes informations lors des conversations téléphoniques avec les différents gestionnaires.

Le schéma suivant, figure 1, permet de mieux comprendre les étapes de la rédaction de mon mémoire.

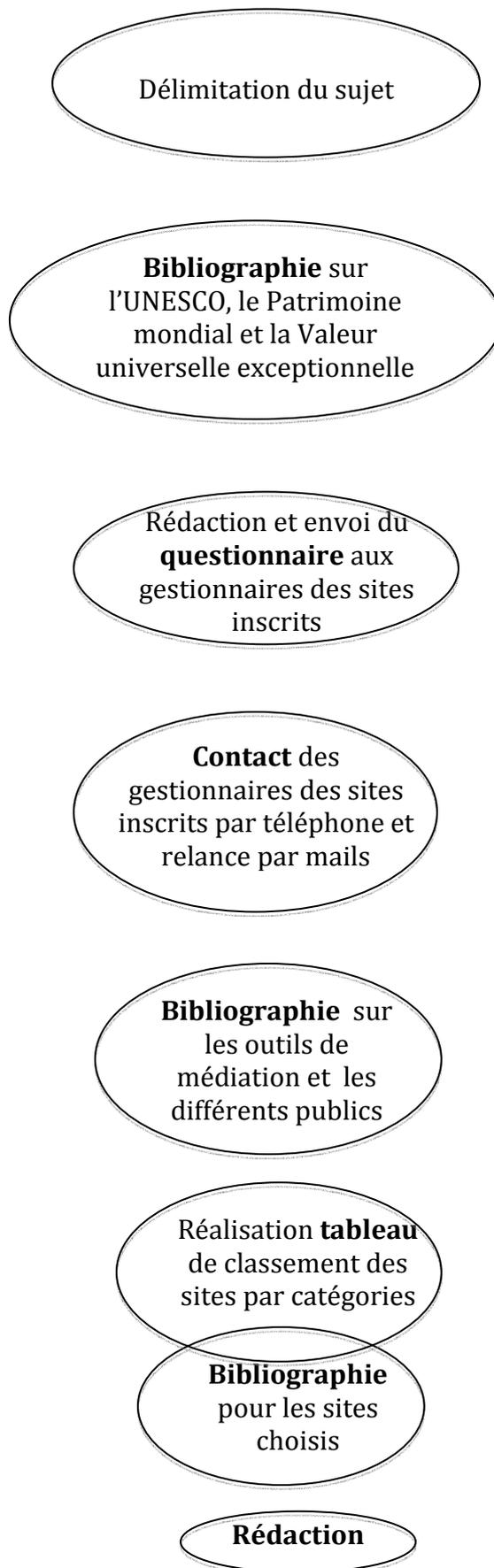


Figure 1 : Schéma des différentes étapes de la réalisation de mon mémoire

I. Présentation de l'UNESCO et de la Valeur universelle exceptionnelle

A. L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial

Actuellement, les labels constituent une image de marque importante pour les territoires. Le label Patrimoine mondial de l'UNESCO s'inscrit dans ce contexte. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est un véritable enjeu de développement et d'attrait touristique. Pour comprendre ces enjeux, il est essentiel de connaître l'UNESCO et de définir la notion de Patrimoine mondial, grâce à l'étude de la Convention du Patrimoine mondial.

1. Le Patrimoine mondial

a. Origine des labels

Aujourd'hui les labels se développent. Les clients, consommateurs ou touristes, cherchent désormais des produits de qualité, et dans le domaine du patrimoine aussi.

Un label est une marque délivrée par un organisme qui garantit la qualité d'un produit. Par exemple, un établissement qui bénéficie de la marque « Qualité Tourisme » s'engage à offrir des prestations de qualité à ses clients². Un produit patrimonial labellisé, un monument ou un site naturel, possède des caractéristiques qui garantissent sa qualité supérieure par son histoire, son architecture³. Ainsi le label Patrimoine XXe siècle est attribué aux ensembles architecturaux et urbains remarquables du XXe siècle⁴. Le label Patrimoine mondial UNESCO est décerné aux monuments historiques ou aux sites naturels qui ont une valeur exceptionnelle. Un produit labellisé est immédiatement reconnaissable par son logo comme le logo « Plus beaux Villages de France » (image 3) ou « Villes et Villages fleuris » (image 4)⁵.

² <http://www.veilleinfotourisme.fr/les-labels-touristiques-104653.kjsp>, la Direction générale des entreprises, les labels touristiques (consulté le 9 juin 2015).

³ Marion Roux-Durand, *Les labels du Patrimoine culturel*, La Lettre de l'OCIM, n°142, juillet-août 2012, p. 3.

⁴ <http://www.vmfpatrimoine.org/patrimoine-pratique/tous-les-labels/labels/patrimoine-du-xxe-siecle/>, Vieilles Maisons Françaises, le label Patrimoine XXe (consulté le 9 juin 2015).

⁵ Marion Roux-Durand, *op. cit.*, p. 3. et 4.



Image 3 : logo « Plus beaux Villages de France »
Source : http://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/files/zen_logo.png



Image 4 : logo « Ville Fleurie »
<http://www.limoux.fr/image/imagebank/logo-villefleurie.jpg>

Le premier label, l'Appellation d'Origine Contrôlée, a été proposé en 1935 par Joseph Capus, député de la Gironde. Consécutivement à de nombreuses crises viticoles de la fin du XIXème siècle (phylloxéra, contrefaçon des dénominations et révoltes de vigneron...) cette appellation a été conçue pour garantir l'origine des vins. L'AOC est régie par un cahier des charges du produit. Pour pouvoir être commercialisé, un produit sous Appellation d'Origine Contrôlée est soumis au contrôle de l'Institut National des Appellations d'Origine des vins et eaux-de-vie⁶.

Les premiers labels sont donc dans un premier temps liés à l'agriculture. En 1960, le Label Rouge est un des axes de la loi d'orientation agricole promulguée sous le gouvernement de Michel Debré.

Par exemple, un produit alimentaire ou agricole non alimentaire labellisé « Label Rouge » possède une qualité supérieure par rapport aux autres produits commercialisables, résultant notamment de leurs conditions particulières de production ou de fabrication et conformes à un cahier des charges⁷. Les labels agricoles se multiplient dans les années 1970 dans une logique de développement économique local.

Le patrimoine devient aussi un levier possible du développement local à partir des années 1970. Suite aux mouvements de révolte des paysans au début des années 1970, est initié en 1975 la Procédure des Contrats de Pays. Lancés et conduits par la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité

⁶http://www.inao.gouv.fr/public/home.php?pageFromIndex=textesPages/Les_fondements_de_l_appellati_on391.php~mnu=391, INAO, les labels (consulté le 9 juin).

⁷ art. L.641-1 du code rural.

régionale) les contrats de pays sont « des conventions signées entre l'Etat et les collectivités territoriales en vue d'action d'aménagement et de développement local⁸ ».

La même année est mis en place le label « Petites Cités de Caractère ». Face aux risques de désertification, ce réseau rassemble les élus et les techniciens pour les aider à répondre aux problématiques de désertification de leurs villages. La valorisation du patrimoine est un moyen de fixer les populations locales et d'attirer de nouvelles populations⁹.

Dix ans plus tard est créée le label Villes et Pays d'Art et d'histoire qui qualifie « des territoires, communes ou regroupements de communes, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants. Ils s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie¹⁰. » Le recours au patrimoine permet, par les projets de valorisation qu'il sous-tend, de se projeter dans l'avenir.

La labellisation se présente de plus en plus comme un accélérateur du développement territorial aspirant à des retombées économiques directes et indirectes, véhiculant une image de dynamisme et d'attractivité. Il permet la promotion des qualités d'un territoire¹¹.

La possession d'un label implique une démarche et un engagement de la part de ceux qui souhaitent s'y rallier¹². Le label est un levier stimulant de mobilisation des acteurs dans une dynamique collective de participation au processus de mise en projet du territoire.

Un réseau d'acteurs ayant les mêmes objectifs et des produits ayant des caractéristiques remarquables garantissent le bon fonctionnement et la légitimité d'un label.

⁸ Romain Thévenet, *Territoires de projet en milieu rural*, ESCI, Mémoire de fin d'études, juin 2008.

⁹ Valérie Colomb et Valia Filloz, *De l'étiquette à la marque : la labellisation comme unificateur des projets territoriaux ?*, Revue Développement durable et territoires, Volume 2, n°2, mai 2011, p. 5.

¹⁰ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Ville-et-Pays-d-art-et-d-histoire>, Ministère de la Culture et de la Communication, le label Villes et Pays d'art et d'histoire (consulté le 9 juin 2015).

¹¹ Valérie Colomb et Valia Filloz, *op. cit.*, p. 1.

¹² Marion Roux-Durand, *op. cit.*, p. 3.

Les gestionnaires des sites inscrits (collectivités territoriales, entreprises culturelles privées...) ont pris conscience de l'intérêt de bénéficier d'un label pour l'attractivité de leur territoire. Ainsi, l'obtention d'un label n'est plus seulement une possibilité, c'est devenu une reconnaissance fondamentale. Chaque site, chaque ville souhaite valoriser les richesses de son territoire.

De multiples réseaux fédérateurs ont donc été créés comme l'Association nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire ou l'UNESCO pour rassembler des acteurs engagés pour la protection et la promotion d'un patrimoine spécifique hors du commun. Intéressons nous maintenant à l'intérêt du label spécifique du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

b. Atouts et insuffisances du label UNESCO

Le nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ne cesse de croître chaque année, environ une vingtaine dans le monde tous les ans, et le nombre de candidats, une trentaine chaque année, augmente encore plus rapidement¹³. Pourquoi l'obtention du label Patrimoine mondial est-elle si attrayante ? Quels sont les bénéfices d'une inscription ?

La promesse d'un label est toujours séduisante. Celui-ci peut être un puissant instrument de développement économique. Par exemple, le temple d'Angkor au Cambodge était peu visité dans les années 1980. Après son classement en 1992, le site a attiré 60.000 visiteurs en 1999, 250.000 en 2001 et 3 millions de visiteurs en 2011¹⁴. Ces chiffres exponentiels sont exceptionnels et illustrent bien le profit apporté par le label. En ce qui concerne la fréquentation touristique de la ville de Bordeaux, elle a augmenté de 50 % depuis son inscription en 2007¹⁵. L'enjeu de l'inscription est devenu essentiel pour nombre de territoires. Pour les élus locaux elle représente un outil de promotion essentiel. Les lauréats, tant à l'échelle nationale que locale, se félicitent de

¹³ Lionel Prigent, *L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les promesses d'un label*, Revue internationale et stratégique, n°90, 2013/2, p. 127.

¹⁴ Christian Orofino, *Patrimoine de l'humanité de l'Unesco : grandes causes, petits arrangements financiers...*, Tourmag, 11 mars 2014 dans < http://www.tourmag.com/Patrimoine-de-l-humanite-de-l-Unesco-grandes-causes-petits-arrangements-financiers_a65554.html > (consulté le 9 juin 2015).

¹⁵ Cédric Néau, *Les classements Unesco et labels touristiques sont-ils des coups gagnants pour le développement économique ?*, La Gazette des Communes, 11 octobre 2013.

l'annonce d'une inscription et la traduisent en un heureux présage : une augmentation de la fréquentation touristique et, surtout, une source de développement économique¹⁶.

Lionel Prigent, dans un article de la Revue internationale et scientifique consacré à ce sujet, précise que le label Patrimoine mondial aurait, selon les statistiques nationales, un effet d'augmentation de fréquentation de l'ordre de 20 à 50 % selon les publics et les sites¹⁷. Mais les informations disponibles sont souvent parcellaires et anecdotiques. En effet, que représentent ces 20 à 50 % d'augmentation de fréquentation ? Qui est le public concerné et les sites choisis sont ils comparables ?

L'impact réel sur le développement économique et social, activités et emplois engendrés, est difficile à mesurer étant donné la diversité des sites inscrits : différence typologique, de taille, d'emplacement, de popularité par exemple. Une étude a été réalisée par Rémy Prud'homme, professeur émérite d'économie à l'Université Paris XII, afin de mieux comprendre l'impact économique de l'inscription d'un site au Patrimoine mondial¹⁸. L'attractivité touristique est liée à différents facteurs : les éléments naturels (le climat, la proximité de la mer ou de la montagne), la facilité d'accès (route praticable en voiture, transports en commun, accès pour handicapés), les équipements (hôtels, restaurants, commerces qui existaient déjà avant l'inscription à l'UNESCO), la proximité d'autres villes patrimoniales. Plus ces facteurs sont présents et de haute qualité plus l'attractivité sera grande. L'inscription au Patrimoine mondial d'un site n'est donc pas l'unique motivation des touristes lors de leur voyage. Plusieurs facteurs sont nécessaires pour susciter leur venue.

De plus, en ce qui concerne l'impact de l'inscription sur l'emploi dans le secteur du tourisme et du commerce celui-ci est complexe à établir. Le nombre d'emplois peut augmenter pour un site mais la majorité de ces emplois demandent peu de qualification et sont souvent saisonniers. L'inscription au Patrimoine mondial n'est donc pas suffisante pour attirer les touristes et ne contribue pas à augmenter l'emploi à temps plein dans ce domaine.

¹⁶ Lionel Prigent, *op. cit.*, p., 127.

¹⁷ Lionel Prigent, *op. cit.*, p. 132.

¹⁸ Rémy Prud'homme, *Les impacts sociaux économiques de l'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine mondial : trois études*, juillet 2008 dans La Revue internationale et Stratégique, *Tourisme(s)*, Paris, Armand Colin, n°90, 2013/2.

On voit donc que l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial peut stimuler la fréquentation touristique mais ne la génère pas elle-même. Les retombées de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial sont donc quelque peu exagérées¹⁹. Si « l'effet UNESCO » existe bien : c'est un levier puissant de reconnaissance et de consécration de l'intérêt d'un site à la fois localement et dans le monde entier, il ne faut pas le surestimer. Le développement économique et social n'est pas une conséquence de l'inscription d'un site au patrimoine mondial. La médiation du label UNESCO doit donc être renforcée pour que l'impact de l'inscription des sites soit plus forte, c'est ce que nous verrons dans la deuxième partie.

Aujourd'hui, de plus en plus de sites utilisent le label à des fins touristiques ou espèrent une influence en ce sens mais ce but n'est pas prévu initialement par la Convention²⁰. En effet, il a été clairement établi dans la Convention du Patrimoine mondial de 1972 que l'objectif principal est la protection du patrimoine.

L'UNESCO peut apporter une aide directe pour des travaux de conservation ou de restauration d'un site inscrit.

De plus, l'objectif principal de l'inscription est de qualifier la valeur exceptionnelle d'un site. Nous verrons plus tard ce que cela signifie. Mais pour l'instant interrogeons nous sur l'intérêt de cette valeur. La labellisation permet de redonner de l'importance à un site, parfois mal connu par les visiteurs et déprécié par les habitants et donc de revaloriser le site inscrit aux yeux de ces derniers. Elle peut aussi fédérer les acteurs du patrimoine d'une ville autour d'un même projet. Ainsi après l'inscription de la ville du Havre au Patrimoine mondial l'image de la ville a changé aux yeux des habitants et les initiatives pour faire reconnaître ce classement se sont multipliées²¹.

Au-delà d'un intérêt économique et d'une promotion touristique renforcée, le label UNESCO apporte aux sites une distinction qui n'a pas de prix, la reconnaissance d'une architecture et d'une histoire exceptionnelles qui sont essentielles pour le monde entier. Ce principe rejoint la mission très « humaniste » du maintien de la paix promue par l'UNESCO.

¹⁹ *Ibid.*, p. 18.

²⁰ *Ibid.* p. 1.

²¹ Lionel Prigent, *op. cit.*, p. 129 et 133.

c. L'UNESCO, une institution pour la paix

Avant d'aller plus loin dans l'analyse, il est important de connaître l'UNESCO, plus particulièrement la motivation de sa création et ses missions.

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization ou UNESCO) est une institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies créée au lendemain de la seconde guerre mondiale. Elle a soixante dix ans cette année.

Rassemblant des populations marquées par deux guerres destructrices, l'UNESCO a pour objectif selon son acte constitutif de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre les nations²² ».

L'UNESCO s'attache à créer des réseaux entre les nations pour répondre aux problématiques du monde actuel. Elle s'engage à la fois à instaurer des politiques et des cadres juridiques clairs avec la communauté internationale et à travailler sur le terrain afin d'aider les gouvernements et les acteurs locaux concernés.

Au fil du temps, l'UNESCO a orienté de plus en plus nettement son action. Après la deuxième guerre mondiale, elle s'efforce de participer à la reconstruction de l'Europe en ruines. L'organisation s'occupe de distribuer du matériel éducatif et de l'équipement scientifique et technique dans les différents pays d'Europe. Elle orchestre et coordonne les actions des différents organismes qui se préoccupent de la reconstruction en Europe. Elle joue un rôle actif d'intermédiaire entre des institutions américaines désireuses de faire des dons pour la reconstruction culturelle de l'Europe et les institutions européennes réceptrices de ces dons²³.

Malgré l'universalisme des premières déclarations de l'UNESCO, ses actions sont pour l'essentiel centrées sur l'Europe et l'Amérique du Nord. Pendant la période de la détente (1962-1975), l'institution devient un lieu de rencontre entre le bloc de l'Est et le

²² <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/about-us/who-we-are/history/>, UNESCO, historique (consulté le 9 juin 2015).

²³ Chloé Morel, *L'UNESCO entre européocentrisme et universalisme (1945-1974)*, Identités Relations Internationales et Civilisations en Europe sur < <http://irice.univ-paris1.fr> > (consulté le 9 juin 2015).

bloc de l'Ouest en Europe²⁴. L'UNESCO s'attache donc dans un premier temps au maintien de la paix en Occident.

Petit à petit, l'institution va s'ouvrir au monde entier. Un tournant s'opère dans les années 1960. Dans le cadre des décolonisations, l'Occident prend conscience de l'existence du « tiers-monde » et des enjeux qui le concerne.

L'éducation a toujours été considérée comme l'un des domaines principaux de l'UNESCO pour atteindre cet objectif, tout particulièrement en Orient. Dès 1965, le Congrès mondial des ministres de l'éducation sur l'élimination de l'analphabétisme qui a eu lieu à Téhéran a permis la définition de la notion d'alphabétisation et le premier Programme expérimental mondial d'alphabétisation a été lancé²⁵.

Ce nouvel intérêt pour l'Afrique et l'Asie se développe à partir de 1959 dans le domaine de la culture. En effet, l'UNESCO lance une campagne internationale de sauvegarde des temples égyptiens d'Abou-Simbel, nous développerons cela dans la sous-partie suivante. La Convention du Patrimoine mondial signée en 1972 est un acte symbolique qui souligne la volonté de l'UNESCO de protéger les richesses du monde des destructions et de valoriser les particularités culturelles de chaque pays.

Un autre domaine d'intervention de l'UNESCO est le domaine scientifique. Dans le domaine des sciences naturelles l'UNESCO organise en 1968 la première conférence intergouvernementale visant à réconcilier l'environnement et le développement avec la création du Programme « L'Homme et la Biosphère » (qui propose un agenda de recherche interdisciplinaire et le renforcement des compétences scientifiques de chaque pays). Aujourd'hui, cette thématique est toujours au cœur de l'actualité, il s'agit du développement durable.

La compréhension du monde par l'intermédiaire de la science nous permet de trouver des solutions aux défis économiques, sociaux et environnementaux actuels. La coopération scientifique internationale contribue non seulement à la connaissance scientifique mais aussi à la construction de la paix entre les pays en développant des projets de coopération scientifique : recherches sur le changement climatique, mise en

²⁴ *L'Unesco : un âge d'or de l'aide au développement par l'éducation (1945-1975)*, Cahiers d'Histoire, n°108, 2009.

²⁵ UNESCO, *Alphabétisation 1965-1967*, Paris, UNESCO, 1968, p. 15.

place d'un programme d'étude et de gestion des ressources en eau douce, protection des mondes aquatiques et subaquatiques²⁶.

Les combats de l'UNESCO évoluent. Pour favoriser la paix entre les peuples il faut aussi renforcer la protection du patrimoine culturel dans les situations de crise et de conflit.

Par exemple, au printemps 2015, des djihadistes ont détruit des statues, frises et objets pré-islamiques du musée de Mossoul, au nord de l'Irak. Selon la directrice générale de l'UNESCO, certaines des statues détruites venaient de l'ancienne cité de Hatra classée au patrimoine culturel mondial de l'UNESCO²⁷. Cette attaque est bien plus qu'une tragédie culturelle : « Ces attaques sont des atteintes à l'histoire commune de toute l'humanité. Des extrémistes violents ciblent les monuments et les sites pour frapper le cœur même des populations, parce qu'ils savent que la culture constitue la pierre angulaire du tissu social ». Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO²⁸.

Fin mai 2015, les djihadistes ont bombardé Palmyre en Syrie. Classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO, elle abrite les ruines de l'un des plus importants foyers culturels du monde antique. La valeur historique de Palmyre est inestimable. Ce berceau des civilisations appartient à l'humanité toute entière et sa perte serait immense pour le monde entier²⁹. Le directeur des antiquités syriennes a lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle se mobilise : « Si l'Etat Islamique entre à Palmyre c'est une catastrophe internationale³⁰ ».

L'UNESCO est née d'une idée simple : « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les

²⁶ <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/themes/major-programmes/natural-sciences/>, UNESCO, le domaine de la science (consulté le 9 juin 2015).

²⁷ http://www.unesco.org/new/fr/media-services/single-view/news/unesco_mobilizes_the_international_community_to_end_cultural_cleansing_in_iraq/#.VXIQfks7s, UNESCO, service presse (consulté le 9 juin 2015).

²⁸ http://www.unesco.org/new/fr/media-services/single-view/news/attacks_against_cultural_heritage_what_can_unesco_do/#.VXIRRkshs7s, UNESCO, service presse (consulté le 9 juin 2015).

²⁹ <http://www.lequotidien.lu/palmyre-est-berceau-civilisation-humaine/>, Le Quotidien, 21 avril 2015 (consulté le 9 juin 2015).

³⁰ http://www.lemonde.fr/international/article/2015/05/14/en-syrie-l-etat-islamique-menace-la-cite-antique-de-palmyre_4633773_3210.html, Le Monde, 15 avril 2015 (consulté le 9 juin 2015).

défenses de la paix ³¹». Soixante dix ans après sa création, l'idée fondatrice de l'UNESCO reste d'une criante actualité. La mise en commun des compétences des experts du monde entier est un moyen efficace pour faire travailler ensemble des hommes et des femmes de cultures différentes sur des problématiques actuelles autour d'un objectif ambitieux : une paix et une prospérité mondiale durable³².

Ainsi, l'UNESCO fédère les Etats du monde autour de plusieurs projets pour contribuer au maintien et à la défense de la paix. Le patrimoine constitue une véritable entrée pour développer des échanges permanents entre cultures différentes. En construisant du lien autour d'une valeur partagée il devient possible d'aller au-delà de nos différences. Ceci participe, selon l'objectif de l'UNESCO, à la création d'une communauté mondiale plus pacifique. Désormais, intéressons nous spécifiquement à la mission de l'UNESCO concernant le Patrimoine mondial.

d. Le texte fondateur de la Convention du Patrimoine mondial

L'UNESCO a donc été créée après la Seconde Guerre mondiale qui a causé la disparition dans le monde entier de nombreuses villes antiques, pilonnées et soufflées par les bombes. Dans ce contexte la volonté de sauver un Patrimoine mondial exceptionnel des menaces de destruction a donné naissance quelques années plus tard à la Convention du Patrimoine mondial³³.

La décision de construire le barrage d'Assouan en Egypte a suscité une prise de conscience internationale pour la nécessité de sauver un patrimoine important pour l'humanité. En 1959, la décision de construire ce barrage menace de faire disparaître sous les eaux les monuments de Nubie, où se trouvent notamment les temples égyptiens d'Abou-Simbel.

³¹ <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/about-us/who-we-are/history/constitution/>, UNESCO, acte constitutif (consulté le 9 juin 2015).

³² Irina Bokova, *Un nouvel humanisme pour le XXIe siècle*, Paris 2010.

³³ <http://whc.unesco.org/fr/convention/>, UNESCO, Historique de la Convention du Patrimoine mondial (consulté le 9 juin 2016).

La communauté internationale s'émeut et prend conscience, sans doute pour la première fois de manière aussi forte, de la perte irréparable que cela représenterait non seulement pour l'Égypte et le Soudan, mais aussi pour l'humanité toute entière. Chaque pays comprend que le sauvetage de ces monuments nécessite des moyens considérables qui ne sont pas à la portée des seuls pays concernés. C'est ainsi que l'idée d'un patrimoine commun et la responsabilité commune de sa sauvegarde prend naissance.

À la demande des gouvernements égyptien et soudanais, l'UNESCO lance une campagne internationale de sauvegarde. Les temples sont alors découpés, déplacés et remontés dans une zone exempte de risques, au cours d'une opération de sauvetage qui coûte 80 millions de dollars, dont une moitié provient des dons d'une cinquantaine de pays. Cette campagne révèle la conviction qu'il existe un patrimoine dépassant, par sa valeur universelle, les principes de la propriété nationale.

Ce succès a été suivi d'autres campagnes de sauvegarde, notamment pour sauver Venise et sa lagune, les Ruines archéologiques de Mohenjo Daro au Pakistan et pour restaurer l'Ensemble de Borobudur en Indonésie³⁴. Suite à ces événements, l'UNESCO a amorcé la préparation d'un projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel.

La Conférence générale de l'UNESCO réunie à Paris a adopté le 16 novembre 1972 la « Convention pour la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel ». Il est important de noter que la protection du patrimoine concerne dès 1972 la protection du patrimoine culturel et des richesses naturelles.

Un contrat international fondamental pour le Patrimoine mondial a été signé par les nations présentes pendant cette conférence. Il définit que certains biens culturels ou naturels, uniques en leur genre, constituent un intérêt tel que leur protection et leur conservation incombent à l'ensemble de la communauté internationale. La protection de ce patrimoine exceptionnel à l'échelon national reste souvent incomplète en raison de l'ampleur des moyens qu'elle nécessite et de l'insuffisance des ressources scientifiques et techniques du pays sur le territoire duquel se trouve le bien à

³⁴http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Convention_pour_la_protection_du_patrimoine_mondial_culturel_et_naturel/103663, Encyclopédie Larousse, La Convention du Patrimoine mondial (consulté le 9 juin 2015).

sauvegarder, l'UNESCO s'engage donc à aider les Etats parties à la gestion de ce patrimoine.

Les États signataires s'engagent à protéger sur leur territoire les monuments et les sites reconnus d'une valeur exceptionnelle. Une assistance collective complète la protection de chaque état. L'UNESCO met en place un système de coopération et d'assistance internationale visant à seconder les Etats parties à la convention dans les efforts qu'ils déploient pour préserver et identifier ce patrimoine.

Pour participer à la sauvegarde des trésors du patrimoine de l'humanité, chaque état signataire doit verser tous les deux ans au Fonds du Patrimoine mondial des contributions permettant au Comité du Patrimoine mondial d'exercer une expertise et une assistance technique aux pays en faisant la demande. Ce fonds dispose aujourd'hui de quatre millions de dollars U. E.³⁵.

En 1975 une trentaine d'Etats à peine avaient ratifié la Convention. En 1990, la Convention est signée par la plupart des nations. Aujourd'hui, en 2016, 191 Etats sont signataires de la Convention, soit 95 % des Etats de la planète.

e. Evolution de la Liste du patrimoine mondial

1031 biens sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'Europe, à elle seule, détient près de la moitié des sites de la Liste du patrimoine mondial (voir tableau ci-dessous).

³⁵ UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, Paris, 16 novembre 1972.

Biens du patrimoine mondial par région

2015						
Régions	Culturel	Naturel	Mixte	Total	%	Etats parties avec des biens inscrits
Afrique	48	37	4	89	9%	33
États arabes	71	4	2	77	8%	18
Asie et pacifique	161	59	11	231 *	23%	34
Europe et Amérique du nord	408	61	10	479 *	48%	50
Amérique latine et Caraïbes	91	36	4	131	13%	26
Total	779	197	31	1007	100%	161

Image 5 : Tableau de répartition des biens du Patrimoine mondial dans le monde

<http://whc.unesco.org/fr/list/stat>

Pour remédier à ce déséquilibre, la Convention de 2003 définit que les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants font l'objet d'un classement au titre du Patrimoine mondial immatériel. A ce titre peuvent être classés :

- Les traditions orales : les proverbes, énigmes, contes, comptines, légendes, mythes, chants et poèmes épiques, incantations, prières, psalmodies, chants ou représentations théâtrales.
- Les arts du spectacle : musique, danse et théâtre traditionnels.
- Les pratiques sociales, les rituels et événements festifs.
- Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers : les savoirs écologiques traditionnels, les savoirs relatifs à la flore et la faune locales, les médecines traditionnelles, les rituels, les croyances, les rites initiatiques, les cosmologies, le chamanisme.
- L'artisanat traditionnel (objets et savoir faire) : les outils, les vêtements et les bijoux, les costumes et les accessoires des fêtes et des arts du spectacle, les récipients, les objets utilisés pour le stockage, le transport et la protection, les arts décoratifs et les objets rituels, les instruments de musique et les ustensiles

de ménage, ainsi que les jouets destinés aussi bien au divertissement qu'à l'éducation³⁶.

L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre.

Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante³⁷. L'UNESCO sait donc s'adapter au contexte actuel et trouver des solutions pour répondre au mieux à sa mission de préservation de la richesse et de la diversité du patrimoine.

De plus, il y a une surreprésentation des biens culturels : 802 (surtout les villes historiques et les monuments religieux) au profit des biens naturels : 197 (voir diagramme ci-dessous).

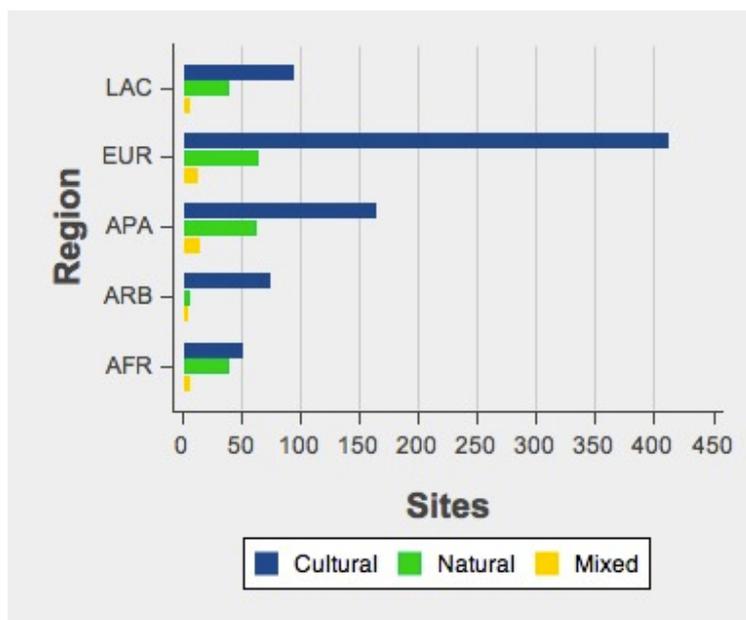


Image 6 : Diagramme de répartition des biens culturels et naturels inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
<http://whc.unesco.org/fr/list/stat>

Trente deux biens sont à la fois naturels et culturels, comme les Pyrénées qui possède, au sein d'un parc naturel, des sites ayant une importance culturelle. Pour

³⁶ <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00052>, UNESCO, les domaines du patrimoine immatériel (consulté le 9 juin 2015).

³⁷ <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00003>, UNESCO, le patrimoine immatériel (consulté le 9 juin 2015).

remédier à ce déséquilibre, une proposition sur les deux candidatures présentées chaque année par les pays doit concerner le patrimoine naturel.

Aujourd'hui encore, les sites peuvent être menacés par des destructions. Pour être inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité, les sites peuvent figurer sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il s'agit d'une liste de biens pour lesquels de grands travaux sont nécessaires et une assistance internationale a été demandée. Sur cette liste ne peuvent figurer que des biens du patrimoine culturel et naturel qui sont menacés de dangers graves et précis, tels que menace de disparition due à une dégradation accélérée, abandon pour incendies, séismes, glissements de terrain, éruptions volcaniques, modification du niveau des eaux, inondations, raz-de-marée, rapide développement urbain et touristique, destruction due à des changements d'utilisation ou de propriété de la terre, altérations profondes dues à une cause inconnue. Ils sont au nombre de quarante huit, comme l'église de la Nativité en Palestine ou le parc naturel du Simien en Ethiopie.

Dernièrement, suite au séisme qui a fait 17 000 morts au Népal en mai 2015, l'UNESCO a envoyé sur le terrain une mission internationale d'experts, en vue de réaliser une évaluation approfondie des dommages et, sur cette base, d'apporter conseils et soutien aux autorités népalaises et aux communautés locales concernant la protection et la conservation du patrimoine en vue de sa reconstruction. Le Comité peut, à tout moment, en cas d'urgence, procéder à une nouvelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril et donner à cette inscription une diffusion immédiate³⁸.

Image 7 : Site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en Péril

Ainsi, le sauvetage des temples d'Abou Simbel a été un évènement déclencheur pour la création d'une Convention sur la protection du Patrimoine mondial. Depuis, de nombreux sites ont été sauvés de la destruction.

Bien que certains sites fassent encore aujourd'hui l'objet de destructions, comme à Palmyre, et que l'UNESCO n'a pas le pouvoir législatif de les empêcher, c'est aujourd'hui la seule institution internationale qui rassemble la quasi totalité des Etats de la planète dans un but de protection des richesses patrimoniales du monde. Différents

³⁸ UNESCO, *Convention du Patrimoine mondial*, article 11.

types de biens culturels et naturels peuvent être inscrits sur la Liste du patrimoine mondiale. Ils doivent répondre à une Valeur universelle exceptionnelle.

2. La Valeur universelle exceptionnelle : le fondement du Patrimoine mondial

L'augmentation du nombre de candidatures depuis l'inscription des premiers sites a nécessité d'établir une sélection des sites. A partir de 2008, les états signataires de la Convention du Patrimoine mondial ont signé les Orientations. Désormais, les sites doivent justifier une Valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection.

a. Une condition obligatoire à l'inscription

L'idée de Valeur universelle exceptionnelle est apparue lors de la première campagne de mobilisation internationale pour sauver le site d'Abou Simbel³⁹. A partir de ce moment là, la communauté internationale a pris conscience de la nécessité de sauver certains sites exceptionnels des menaces extérieures⁴⁰.

Lors des premières inscriptions les monuments majeurs emblématiques, les « merveilles du monde », étaient listées sur la Liste du patrimoine mondial. Leur inscription était presque évidente et leur caractère remarquable quasiment incontestable. Citons à titre d'exemple les pyramides d'Egypte, le Taj Mahal en Inde ou le Mont-Saint-Michel en France.

Ces monuments étaient emblématiques et le sont encore aujourd'hui. Ils étaient représentatifs du patrimoine national de chaque pays, on retrouvait leurs images dans tous les livres scolaires. Leur notoriété était déjà consacrée avant leur inscription à l'UNESCO. Il s'agissait d'acter par un acte symbolique, de solenniser leur valeur, déjà

³⁹ <http://whc.unesco.org/fr/convention/>, UNESCO, historique de la Convention du Patrimoine mondial (consulté le 9 juin 2015).

⁴⁰ http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Convention_pour_la_protection_du_patrimoine_mondial_culturel_et_naturel/103663, Encyclopédie Larousse, La Convention du Patrimoine mondial (consulté le 9 juin 2015).

existante dans la conscience mondiale⁴¹. La Convention n'est pas conçue pour assurer la protection de tout le patrimoine culturel et naturel mais seulement des éléments qui sont universellement remarquables.

En 1998, dans le cadre d'une réunion sur la Stratégie globale du Patrimoine mondial à Amsterdam, les experts ont proposé de définir, pour la première fois, la Valeur universelle exceptionnelle comme signifiant « une réponse exceptionnelle à des biens de nature universelle ». La VUE est au cœur de la Convention, elle apparaît une dizaine de fois dans le texte.

Lors de sa 28^{ème} session, en 2005, le Comité du Patrimoine mondial a convoqué une réunion spéciale d'experts de toutes les régions sur le concept de Valeur universelle exceptionnelle, suite à son inquiétude à propos de ce concept qui était interprété différemment selon les régions du monde⁴².

Les experts se sont ainsi mis d'accord sur la définition figurant au paragraphe 49 des Orientations : « La Valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.⁴³ ».

Pour la première fois, des critères internationaux déterminent des critères d'exceptionnalité d'un site. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est un acte par lequel les signataires s'engagent à transmettre aux générations futures des biens si importants qu'ils transcendent l'idée de simples propriétés locales ou nationales et constituent une responsabilité partagée.

Pour toute proposition d'inscription, chaque gouvernement doit fournir un plan de gestion adapté qui spécifie la manière dont la VUE du bien sera préservée et de préférence avec des moyens participatifs, en lien avec la population locale⁴⁴.

⁴¹ Centre des Monuments nationaux, Revue Monumental, Paris, Centre des Monuments Nationaux, semestriel 1, juin 2008, p. 10.

⁴² UNESCO, *Convention concernant la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel*, Comité du Patrimoine mondial, Trente deuxième session, Québec-Canada, 2-10 juillet, Point 9 de l'ordre du jour provisoire : Discussion sur la Valeur universelle exceptionnelle, p. 4.

⁴³ *Ibid.*, p. 3.

⁴⁴ ICOMOS France, *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?* : Colloque (15-16 octobre 2009 au site des Deux caps Gris-Nez et Gris-Blanc), Les cahiers du Comité Français de l'ICOMOS n°25, Paris, ICOMOS, septembre 2010, p. 36.

De plus selon le paragraphe 78 des Orientations 2005 : « Pour être considéré d'une Valeur universelle exceptionnelle, un bien doit également répondre aux conditions d'intégrité et/ou d'authenticité⁴⁵». Pour être authentique, un bien doit être « véritable », c'est-à-dire que le bien proposé pour inscription doit vraiment être ce que l'on prétend.

Comme le définit le Document de Nara sur l'authenticité, rédigé à partir de la conférence qui a eu lieu en 1994 au Japon, cet aspect comporte de nombreux paramètres : la forme, les matériaux, les techniques employées, l'emplacement mais aussi l'usage, la tradition, le devenir historique et l'esprit du lieu doivent être respectés tels qu'ils étaient à l'origine⁴⁶.

Cinq ans après la conférence de Nara, la réunion sur « l'authenticité et l'intégrité dans un contexte africain » organisée en 2000 au Zimbabwe définit le principe d'intégrité et essaye de répondre à la grande diversité des traditions et valeurs culturelles. Le sens général du mot « intégrité » évoque un tout matériel, un état complet et intact.⁴⁷.

Bien qu'une définition internationale de l'exceptionnalité des sites du Patrimoine mondial peut sembler complexe et arbitraire, particulièrement pour les pays du Sud, l'UNESCO a réussi à définir dix critères communs d'inscription. Même si la définition de cette valeur ne peut pas satisfaire l'humanité toute entière, elle permet de structurer le processus d'inscription des sites et au delà, d'unir les spécificités culturelles et naturelles de chaque pays.

b. Le processus d'inscription d'un site

La Valeur universelle exceptionnelle est donc nécessaire pour les sites candidats. Après une validation du dossier par le Comité du patrimoine mondial et une expertise de l'UICN et de l'ICOMOS le Comité prend la décision finale de l'inscription (voir image 8 page 27)

⁴⁵ UNESCO, *Discussion sur la Valeur universelle exceptionnelle*, op. cit., p. 5.

⁴⁶ ICOMOS, *Document de Nara sur l'authenticité*, Nara, Japon, 1994.

⁴⁷ UNESCO, *Réunion sur l'authenticité et l'intégrité dans un contexte africain*, Zimbabwe, 26-29 mai 2000.

Tout d'abord, tout bien doit être inscrit sur une liste indicative. Il s'agit d'un inventaire des biens susceptibles d'être proposés à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Cette liste est établie et déposée auprès de l'UNESCO par l'Etat partie et modifiable par lui à tout moment.

L'Etat peut décider de proposer l'inscription d'un de ces biens au cours des cinq à dix années après l'élaboration de cette liste. Une mise à jour de la liste doit être diffusée au moins tous les deux ans⁴⁸.

Une fois la liste indicative établie, l'État partie peut sélectionner des biens de cette liste et élaborer des dossiers d'inscription selon un modèle précisé dans les Orientations⁴⁹.

La rédaction d'un dossier dure cinq ans en moyenne. En effet, il doit être très détaillé et illustré. Des recherches méthodiques doivent être effectuées pour connaître au mieux le bien présenté et un projet de gestion du bien doit être mis en place. Dans un dossier de proposition d'inscription, il faut indiquer aussi clairement que possible les limites du bien, son histoire et son architecture et expliquer en quoi il a une Valeur universelle exceptionnelle et répond à un des dix critères de sélection. Son état de conservation doit être présenté avec précision. Enfin, un projet de protection et de mise en valeur doit être proposé. Si l'Etat en fait la demande, le Comité du Patrimoine mondial peut le conseiller et l'aider pour l'établissement du dossier. Un Etat ne peut présenter que deux candidatures par an. Pour remédier au déséquilibre des inscriptions, une proposition sur les deux au moins doit concerner un site naturel⁵⁰.

Après son dépôt, le dossier fait l'objet d'un premier examen formel, effectué par le Comité du Patrimoine mondial (composé de 21 Etats parties à la Convention du Patrimoine mondial, il est renouvelé tous les deux ans), qui s'assure que le dossier est complet.

Ensuite, les dossiers proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial sont évalués par deux organisations consultatives indépendantes, désignées

⁴⁸ CMN, *Revue Monumental*, *op. cit.* p. 25.

⁴⁹ UNESCO, *Etablir une proposition d'inscription au Patrimoine mondial*, (Manuel de référence), Paris, UNESCO, 2011, p. 19.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 100.

par la Convention du Patrimoine mondial : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) qui fournissent respectivement au Comité du Patrimoine mondial des évaluations des sites culturels et naturels proposés pour l'inscription⁵¹.

Le Conseil international des monuments et des sites ou ICOMOS (International Council on Monuments and Sites) est une association mondiale de professionnels qui se consacre à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel. Il a été créé, sur proposition de l'UNESCO, lors du deuxième Congrès international des Architectes et Techniciens des monuments historiques, en 1964, à Venise après l'élaboration de la charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite Charte de Venise⁵².

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN, en anglais IUCN) est aujourd'hui le plus vaste réseau mondial de protection de l'environnement. Organisation non gouvernementale mondiale consacrée à la cause de la conservation de la nature, elle a pour mission de conserver et de valoriser la nature et ce de façon équitable entre les pays mais aussi entre les hommes et la nature. Elle a été fondée le 5 octobre 1948 à la suite d'une conférence internationale organisée par l'UNESCO⁵³.

Les experts de ces institutions réalisent un dossier d'évaluation du bien proposé à l'inscription, selon leur domaine de compétences. Il est constitué à la fois de recherches documentaires et d'un examen sur le terrain. Des spécialistes peuvent aussi être appelés lorsque leurs compétences précises dans un domaine sont requises.

La troisième Organisation consultative est l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels). C'est une organisation intergouvernementale qui donne au Comité des conseils spécialisés en ce qui concerne la conservation et le suivi de la protection des sites culturels dans le monde. L'ICCROM est une organisation intergouvernementale (OIG) qui se consacre à la conservation du patrimoine culturel. Elle a pour ambition d'améliorer la qualité de la conservation et de sensibiliser le public à la préservation du patrimoine culturel. Elle a

⁵¹ *Ibid.*, p. 131.

⁵² <http://www.icomos.org/fr/a-propos-de-licomos/mission-et-vision/historique>, ICOMOS, historique (consulté le 9 juin 2015).

⁵³ <http://www.iucn.org/fr/propos/>, UICN, historique (consulté le 9 juin 2015).

été créée lors de la 9^{ème} Session de la Conférence générale de l'UNESCO à New Delhi, en 1956⁵⁴.

Enfin, l'inscription définitive d'un bien est prise par le Comité du Patrimoine mondial. Il se réunit une fois par an pour décider quels sites seront inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Un délai de dix huit mois s'écoule entre le dépôt du dossier et la décision finale⁵⁵.

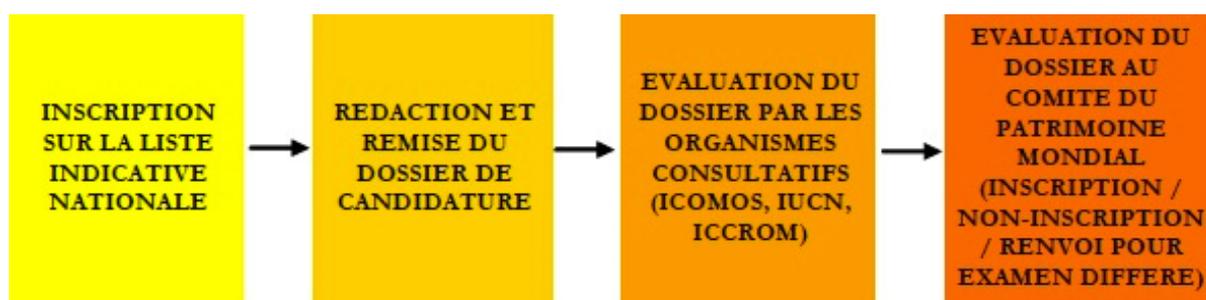


Image 8 : Processus d'inscription d'un bien sur la liste du Patrimoine mondial
Candidature de la Neustadt de Strasbourg au Patrimoine mondial de l'UNESCO, p. 10

Ainsi, le processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial dure plusieurs années et de nombreuses institutions interviennent pour déterminer la pertinence de l'inscription des sites. Au cours de cette période, la population locale est plus ou moins intégrée au processus d'inscription.

c. La perception de la Valeur universelle exceptionnelle par les habitants

La Convention de 2005 précise que les habitants doivent être intégrés au processus d'inscription, à la définition de la VUE et à la gestion de leurs sites inscrits. Il est vrai qu'avant cette Convention, la place des habitants dans le périmètre des sites inscrits n'était pas toujours prise en compte.

⁵⁴ <http://www.iccrom.org/fr/about/what-is-iccrom/>, ICCROM, historique (consulté le 9 juin 2015).

⁵⁵ UNESCO, *Etablir une proposition d'inscription au Patrimoine mondial*, op. cit., p. 131 à 135.

Aujourd'hui encore, des habitants apprennent à la radio ou dans le journal l'inscription de leur territoire sur la Liste du patrimoine mondial. Bien sûr, la fierté de l'obtention de ce prestigieux label est rarement remise en question par ces mêmes habitants, mais ils se sentent oubliés par les institutions⁵⁶. En effet, tout s'accomplit au niveau gouvernemental et l'inscription sur la liste, reconnaissant la « Valeur universelle exceptionnelle », est décidée par le Comité du Patrimoine mondial.

Le Comité du Patrimoine mondial peut paraître pour les habitants une entité très lointaine et diffuse, ou en tout cas, complètement déconnectée de leur réalité quotidienne.

Pour d'autres communautés, on constate l'absence de toute conscience de la valeur de leur environnement, le bien inscrit ne revêtant pas d'importance particulière aux yeux des habitants. Ces derniers ne se reconnaissent pas dans le label « Patrimoine mondial » décerné à des biens reconnus au niveau international. Comme c'est le gouvernement national ou fédéral qui décide de proposer l'inscription, lorsque les habitants sont informés de cette intention, qui concerne le bien sur lequel ils vivent, ils ont souvent le sentiment de ne pas être acteurs du processus d'inscription.

Il n'est pas surprenant de constater souvent une sorte de malentendu entre le vécu des habitants, c'est à dire les valeurs locales, et la valeur attribuée par la communauté internationale d'autre part, c'est à dire la VUE⁵⁷. Par exemple le paysage culturel et les vestiges archéologiques de Bamiyan, en Afghanistan, qui ont été inscrits en 2003 comme expression monumentale la plus importante du bouddhisme occidental ne suscite pas d'intérêt particulier au sein des communautés. Les habitants ne lui accordent qu'une valeur limitée, tandis que la communauté internationale lui reconnaît une VUE pour au moins quatre critères. Au delà, ce bien n'a pas de valeur pour la population puisque les talibans au pouvoir en Afghanistan ont détruit en 2000 les statues monumentales des bouddhas.

⁵⁶ ICOMOS France, *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?* : Colloque : 15-16 octobre 2009 au site des Deux caps Gris-Nez et Gris-Blanc, Les cahiers du Comité Français de l'ICOMOS n°25, Paris, ICOMOS, septembre 2010, p. 35.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 36.

Certains sites dans le monde ont été inscrits sans aucune concertation avec les populations locales, sans même reconnaître leur propre existence sur ces sites, et sans qu'il puisse être envisagé que les cultures de ces populations locales soient parties prenantes des valeurs de ces sites. Ainsi, après l'inscription du mur d'Hadrien au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1987, le gouvernement du Royaume Uni a du contacter un à un les agriculteurs propriétaires des lieux pour leur expliquer l'importance de ce bien et éviter que les troupeaux de moutons ne le détériorent davantage. Tout ceci aurait pu être expliqué en amont aux populations, avant l'inscription : une approche participative de celle-ci associant tous les acteurs des lieux aurait ainsi permis d'éviter bien des tensions⁵⁸.

Or, le devenir des sites du Patrimoine mondial dépend largement du souci et des efforts que les populations locales mettront à protéger leurs biens et à les transmettre aux générations futures. La conservation n'est pas que l'affaire des gouvernements dans les capitales et de la qualité de la mise en œuvre des législations sur le terrain. Elle est aussi pour une large part dépendante des populations locales qui en sont les meilleurs gardiens. L'identification et la promotion de la Valeur universelle exceptionnelle a besoin de la large participation des parties prenantes y compris des communautés locales et de la population autochtone. Le travail de définition des valeurs des sites doit se faire de manière partagée entre les autorités nationales d'une part et les populations et les acteurs locaux d'autre part.⁵⁹

Il est important de prendre en considération l'avis des habitants lors de l'inscription d'un site. Leur participation à la mise en œuvre du dossier de candidature ou à la gestion postérieure des sites assure une continuité dans la protection et la valorisation du site. Pour cela, il faut sensibiliser les habitants au patrimoine et leur expliquer pourquoi le site dans lequel ils vivent est exceptionnel. Selon la Convention du Patrimoine mondiale de 2005, l'identification de la valeur universelle exceptionnelle a besoin de la « large participation des parties prenantes, y compris les communautés locales et la population autochtone ».

⁵⁸ *Ibid.* p. 37.

⁵⁹ UNESCO, *Convention concernant la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel, Comité du Patrimoine mondial, Trente deuxième session, op. cit.*, p. 29, 30 et 31.

Aujourd'hui, les nouveaux sites inscrits doivent intégrer systématiquement la population à la gestion des sites inscrits. Ainsi, il est obligatoire dans le dossier de candidature de présenter un plan de gestion pour les années à venir qui prend en compte et si possible intègre la population aux projets liés à l'UNESCO. Nous verrons, dans la deuxième partie, à quel moment les habitants peuvent être intégrés au processus de gestion des sites. Puis nous étudierons comment les habitants du Bassin minier sont devenus des ambassadeurs fiers de leur territoire et de son exceptionnalité en participant à la mise en place d'une nouvelle dynamique territoriale, en collaboration avec les autorités locales.

B. Les critères de sélection d'un bien

Ainsi, la Valeur universelle exceptionnelle est le fondement de l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour être inscrit, un site doit répondre à un des dix critères qui sont communs à tous les Etats membres de la Convention du Patrimoine mondial. Le Comité du Patrimoine mondial a défini trois types de biens qui pouvaient être inscrits.

1. Trois types de biens inscrits

Bien que le caractère « unique et commun » à tous les peuples de la Valeur universelle exceptionnelle pose question, le Comité du Patrimoine mondial est parvenu à déterminer trois types de biens dont la conservation est essentielle pour l'humanité.

a. Les biens culturels

Un bien peut être considéré comme culturel s'il appartient à une des catégories suivantes. Ils sont classés en trois catégories en fonction de leur taille.

- Les monuments : œuvres architecturales, sculptures ou peintures monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur exceptionnelle du point de vue de

l'histoire, de l'art ou de la science. C'est le cas par exemple du Taj Mahal en Inde, de la Grande Muraille de Chine, ou de la statue de la Liberté aux Etats-Unis.

- Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une Valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science. Par exemple l'ensemble du réseau des fortifications Vauban en France.
- Les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones, y compris les sites archéologiques, qui ont une Valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique. Comme le site archéologique de Palmyre en Syrie⁶⁰.

b. Les biens naturels

Selon la Convention, pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial un bien peut être naturel. Il peut appartenir à une de ces trois catégories, toujours classées en fonction de la taille des biens.

- Les monuments naturels : constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une Valeur universelle exceptionnelle du point de vue scientifique comme l'Everest au Népal ou le Grand Canyon aux Etats Unis.
- Les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales ou végétale menacées, qui ont une Valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science et de la conservation comme les glaciers en Alaska ou la forêt de Madagascar qui héberge des espèces de primates et de lémuriens menacés.
- Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées qui ont une valeur exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la

⁶⁰ UNESCO, *Convention concernant la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel*, Paris, 16 novembre 1972, p. 2.

beauté naturelle⁶¹ comme la forêt de l'île de la Réunion ou le parc naturel régionale Corse.

c. Les biens mixtes : à la fois naturels et culturels

Les sites inscrits peuvent aussi être culturels et naturels, ce sont alors des biens mixtes. Les Pyrénées en France est par exemple un paysage naturel inscrit aussi pour ses témoignages inestimables de la société européenne avec ses villages et ses fermes typiques. L'ancienne cité des mayas et les forêts tropicales protégées de Calakmul Campeche est aussi un bien mixte.

2. Les dix critères de sélection

Afin de répondre à l'exigence de la Valeur universelle exceptionnelle, un bien doit satisfaire à au moins l'un des dix critères suivants.

Les critères ont subi un certain nombre de modifications au cours du temps. Ils ont souvent dû être ajustés pour prendre en compte les évolutions du patrimoine. L'emploi et l'application des critères ont aussi considérablement évolué depuis 1978 puisqu'aujourd'hui tous les sites doivent justifier d'une Valeur universelle exceptionnelle. Dans les premières années, les Etats parties proposaient souvent une justification générique pour la proposition d'inscription, sans indiquer aucun critère. En 1978, l'ICOMOS ne spécifiait les critères dans ses évaluations écrites que dans la moitié des cas seulement. A partir de 1980, il fait un usage plus régulier des critères dans ses recommandations, à quelques exceptions près.

Le nombre de critères utilisés pour chaque bien est variable. Dans certains cas, seul un critère a été utilisé, alors que dans d'autres, cela peut aller jusqu'à cinq ou six critères. A ceux-ci, s'ajoutent des critères naturels dans le cas des biens mixtes. En moyenne, deux ou trois critères sont utilisés pour justifier l'inscription d'un bien. Des critères ont pu aussi être ajoutés au cours du temps⁶².

⁶¹ *Ibid.*, p. 2.

⁶² UNESCO, *Discussion sur la Valeur universelle exceptionnelle*, *op. cit.*, p. 17 à 19.

a. Les critères des biens culturels

Dans les Orientations 2005, le **critère I** se réfère à « un chef d'œuvre du génie créateur humain ». « Un chef-d'œuvre » est une œuvre complète et parfaite, un exemple exceptionnel. « Créateur » signifie inventif, original, soit en tant que premier dans un mouvement/style ou l'apogée d'un mouvement/d'un style. « Génie » indique un apport intellectuel/symbolique important, un haut niveau de compétence artistique, technique ou technologique. Un chef-d'œuvre du génie créateur humain est donc un exemple exceptionnel d'un style, d'une période avec un haut niveau de compétence, qui a un apport intellectuel ou symbolique important pour l'ensemble de l'humanité. Ce critère a été employé de manière récurrente pour l'inscription des sites dans les premières années de la Convention. Les propositions d'inscriptions étant plus ciblées sur les sites exceptionnels⁶³.

Les zones des pyramides de Guizeh à Dahchour en Egypte, Persépolis et Ispahan en Iran, le Parc national de Tikal, un des sites majeurs de la civilisation maya, sont ainsi inscrits selon le critère I au Patrimoine mondial de l'UNESCO. En France, les plus grands sites français inscrits selon le critère I sont le Mont-Saint-Michel, Versailles ou le Pont du Gard.

Etudions l'exemple de la cathédrale d'Amiens (voir images ci-dessous) qui est classée selon ce critère.

La cathédrale Notre-Dame d'Amiens, la plus grande église de France, est l'un des plus beaux exemples du style gothique du XIII^e siècle. Elevée de 1220 à 1288 par les architectes Robert de Luzarches, puis Thomas et Renaud de Cormont, c'est une véritable prouesse architecturale et technique⁶⁴. L'équilibre parfait de son plan, l'audacieuse légèreté de sa structure qui marque une nouvelle étape vers la conquête de la lumière et la richesse de sa décoration sculptée et de ses vitraux en font un des exemples les plus remarquables de l'architecture médiévale.⁶⁵

⁶³ *Ibid.*, p. 7 à 9.

⁶⁴ <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/monuments-et-ensembles/cathedrale-damiens/>, ABFPM, la cathédrale d'Amiens (consulté le 9 juin 2015).

⁶⁵ Aurélie Lenoir et Maud Tyckaert, *op. cit.*, p. 24 et 25



Image 9 : Façade de la cathédrale d'Amiens
<http://perso.numericable.fr/lemniscate/Amiens/cathedrale3.jpg>



Image 10 : Elévation intérieure de la cathédrale d'Amiens
<http://a404.idata.over-blog.com/3/02/51/71/0953/Amiens.Anniclick-007.JPG>

Le **critère II** impose à un bien de « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le plan du développement, de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ».

Le Comité du Patrimoine mondial a décidé en 1995 de remplacer les termes « grande influence » par l'expression « échange d'influences considérables ».

Ainsi, l'influence à sens unique a t elle été modifiée en un échange exercé dans les deux sens, ce qui traduit mieux la notion d'interaction entre les cultures. L'application du critère II à progressivement augmenté en particulier dans les années 1990 atteignant 80 % des inscriptions certaines années⁶⁶.

Le château de Versailles (voir images ci-dessous) est inscrit pour ce critère.

Le château de Versailles fut et demeure le symbole de la puissance politique et artistique de la France qui rayonna au XVIIe siècle. Lieu de résidence privilégié et lieu d'exercice du pouvoir de la monarchie française, le château de Versailles, a été pour l'Europe pendant plus d'un siècle le symbole de la monarchie absolue et le modèle de la résidence royale. Une myriade d'artistes a participé à l'aménagement du palais et du parc, créant un ensemble architectural, décoratif et paysager dont s'inspirèrent seigneurs de province comme princes des cours de toute l'Europe⁶⁷. En effet, le château de Versailles a connu un rayonnement politique, culturel considérable au cours des XVIIe et XVIII siècles dans toute l'Europe. De « petits Versailles » s'élevèrent un peu partout comme à Karlsruhe, Stockholm ou Postdam, etc... Les parterres et les bosquets aménagés par André Le Nôtre sont le modèle par excellence du jardin régulier « à la française » qui sera copié pendant plus d'un siècle⁶⁸.

⁶⁶ UNESCO, *Discussion sur la Valeur universelle exceptionnelle*, op. cit. p. 9 et 10

⁶⁷ Aurélie Lenoir et Maud Tyckaert, *Trésors de l'UNESCO en France*, Paris, Dakota Editions, 2014, p. 40.

⁶⁸ <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/monuments-et-ensembles/palais-et-parc-de-versailles/>, ABFPM, le château de Versailles (consulté le 9 juin 2015).



Figure 11 : Vue du château de Versailles depuis les jardins
<http://www.escapade-paris.fr/usermedia/photo-635143356033350000-2.jpg?dummy=0>



Figure 12 : La galerie des glaces du château de Versailles
http://www.lumen-terra.com/img/lieux/86_Chateau-de-Versailles.jpg

Le **critère III** exige d'un bien « d'apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ». Dans les années 1970 la définition était « un bien doit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition disparue⁶⁹ ». L'ajout de l'adjectif « vivante » a été décidé par le Comité en 1995. Le critère III a souvent été appliqué à des sites archéologiques comme l'Acropole d'Athènes, la ville de Carthage en Tunisie ou de Volubilis au Maroc qui constituent des témoignages importants des civilisations disparues. En France, la grotte de Lascaux, le théâtre antique d'Orange sont inscrits selon ce critère.

⁶⁹ UNESCO, *Discussion sur la Valeur universelle exceptionnelle*, op. cit., p. 10 et 11.

Etudions plus précisément l'exemple de l'abbaye de Saint-Savin sur Gartempe (voir image ci-dessous). Riche d'un imposant programme de peintures murales de la fin du XI^e siècle qui ornent la voûte de la nef d'une longueur de quarante deux mètres, l'abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe, située dans le centre de la France, est une ancienne abbaye bénédictine, fondée à l'époque carolingienne⁷⁰. Présent dans tous les espaces de l'édifice, le programme biblique développe une palette complète de couleurs à travers des compositions empreintes d'élégance et de mouvement, justifiant son surnom de « Sixtine romane ». Par l'ampleur des thèmes abordés, les différents cycles d'images nous livrent une histoire unique du monothéisme. Certains des thèmes bibliques représentés en images (La Tour de Babel, L'Arche de Noé,...) sont des topiques de la civilisation chrétienne occidentale L'abbatiale est un témoignage capital de la tradition médiévale des églises peintes : processus majeur de l'enseignement religieux à l'époque.⁷¹

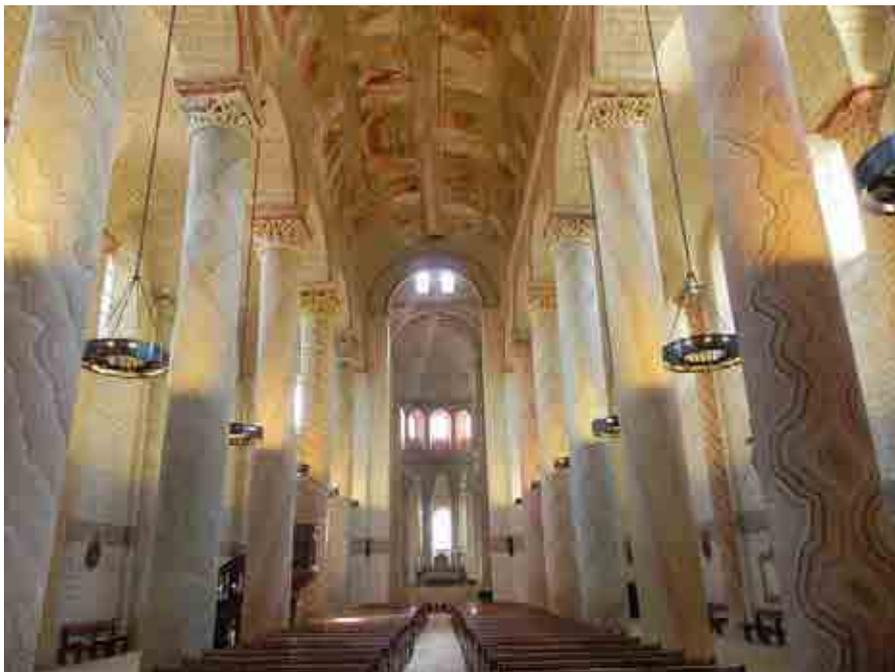


Figure 13 : La voûte peinte de l'abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe
<http://ekladata.com/YHTn5bXqV33LkDI0Ex70iCjCXcY.jpg>

⁷⁰ Aurélie Lenoir et Maud Tyckaert, *op. cit.*, p. 21.

⁷¹ <http://www.assofrance-patrimoine mondial.org/biens-inscrits/monuments-et-ensembles/abbatiale-de-saint-savin-sur-gartempe/>, ABFPM, Abbatiale Saint-Savin sur Gartempe (consulté le 9 juin 2015).

Le **critère IV** concerne les biens qui peuvent « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine ». Ce critère est devenu le plus populaire avec le critère II à partir des années 1980. L'application du critère a parfois été envisagée comme la manière la plus simple pour justifier l'inscription d'un bien⁷².

La cité médiévale de Carcassonne (voir image ci-dessous), par exemple, est caractéristique de l'architecture d'une époque particulière.

Perchée en haut d'une colline surmontant l'Aude, dans le sud ouest de la France, Carcassonne offre un exemple exceptionnel d'une cité défensive du Moyen Age⁷³. La ville de Carcassonne est un rare exemple de cité médiévale fortifiée dont l'énorme système défensif a été construit sur les remparts datant de la fin de l'Antiquité. Au XIIe et XIIIe siècle, les remparts et le pont levis sont restaurés et le château comtal est édifié. C'est une cité médiévale caractéristique et parfaitement conservée⁷⁴.



Image 14 : La cité médiévale de Carcassonne
<https://ejlienonleave.files.wordpress.com/2012/04/carcassonne-1311.jpg>

⁷² UNESCO, *Discussion sur la Valeur universelle exceptionnelle*, op. cit., p. 11 à 13.

⁷³ Aurélie Lenoir et Maud Tyckaert, op. cit., p. 112.

⁷⁴ <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/villes-du-patrimoine-mondial/ville-fortifiee-historique-de-carcassonne/>, ABFPM, La ville fortifiée de Carcassonne (consulté le 9 juin 2015).

Le **critère V** signifie qu'un bien doit « être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ».

Ce critère est celui qui est le moins employé parmi les critères culturels⁷⁵. Il semblerait également qu'il règne une certaine ambiguïté quant à son usage. Il a été associé à des centres historiques en général (Fès au Maroc, Le Caire en Egypte, Venise en Italie), il s'est longtemps référé à une « grande antiquité ». Et peut être plus encore à l'utilisation du territoire rural, tel que l'agriculture (comme le paysage agricole du sud d'Öland en Suède ou la région viticole de Tokaj en Hongrie). Avec le temps la notion de « mutation irréversible » ou de « vulnérabilité » s'est accentuée. Plus récemment, certains paysages culturels ou similaires ont été inclus sous le critère V : le Mont Perdu en Espagne ou la région de Laponie en Suède.

Analysons plus précisément la cité épiscopale d'Albi (voir image ci-dessous).

La Cité épiscopale d'Albi, dans le sud de la France, présente un ensemble bâti complet et représentatif du développement urbain en Europe de la période du Moyen Âge à l'Époque moderne. La valeur exceptionnelle de la Cité s'exprime par un paysage urbain médiéval bien préservé et d'une grande authenticité. Les événements de la croisade des Albigeois l'ont transformé en cité épiscopale emblématique, structurée autour de sa cathédrale et de son palais-forteresse épiscopal. L'ensemble urbain d'Albi est un des rares à être aussi complet et aussi bien conservé de l'Europe médiévale ⁷⁶.



Image 15 : La cité épiscopale d'Albi
<http://passion-medievale.com/www/wp-content/uploads/2010/08/albi1.jpg>

⁷⁵ UNESCO, *Discussion sur la Valeur universelle exceptionnelle*, op. cit., p. 13 et 14

⁷⁶ <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/villes-du-patrimoine-mondial/cite-episcopale-d-albi/>, ABFPM, La cité épiscopale d'Albi (consulté le 9 juin 2015).

Le **critère VI** exige d'un bien qu'il soit « directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances, des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ». La définition de ce critère a suscité de nombreux débats. En effet, ce critère touche à des questions qui sont devenues de plus en plus critiques vis-à-vis de la politique générale. Une de ces questions est l'introduction de la dimension immatérielle du patrimoine dans la Convention du Patrimoine mondial⁷⁷.

L'association au fait religieux apparaît comme la plus importante et fait référence à une variété de religions et de systèmes spirituels. La ville de Jérusalem, le temple bouddhiste de Borobudur ou le site islamiste de Kairouan en Tunisie sont inscrits selon ce critère.

Dans cette optique, le Mont-Saint-Michel (voir image ci-dessous) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Sanctuaire situé en un lieu peu accessible, selon la tradition des lieux de culte dédiés à saint Michel, le Mont-Saint-Michel est un lieu de pèlerinage fréquenté durant tout le Moyen Âge et au-delà. Haut lieu de la civilisation chrétienne, le site est au Moyen-Âge le siège d'une abbaye bénédictine au puissant rayonnement intellectuel⁷⁸. Il représente une prouesse technique du génie humain qui a su bâtir un chef d'œuvre architectural dans un contexte géographique hors du commun⁷⁹.

⁷⁷ UNESCO, *Discussion sur la Valeur universelle exceptionnelle*, *op. cit.*, p. 14 à 17.

⁷⁸ <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/monuments-et-ensembles/mont-saint-michel-et-sa-baie/>, ABFPM, le Mont-Saint-Michel (consulté le 9 juin 2015).

⁷⁹ Aurélie Lenoir et Maud Tyckaert, *op. cit.*, p. 30.



Image 16 : La Mont-Saint-Michel et sa baie

<http://www.architectureetpatrimoine.com/Datas/sites/3/le-mont-saint-michel/Mont-Saint-Michel-31.jpg>

Des justifications plus politiques peuvent entrer dans ce critère comme les tombes impériales des dynasties Ming et Qing en Chine, le centre historique de Saint Pétersbourg en Russie, la cathédrale d'Aix la Chapelle ou les châteaux de Versailles et de Fontainebleau. Les lieux de mémoire rentrent aussi dans ce critère comme les mémoriaux de la seconde guerre mondiale (le camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz en Pologne par exemple).

Il existe aussi quatre critères qui délimitent l'exceptionnalité des biens naturels.

b. Les critères des biens naturels

Les critères **VII, VIII, IX et X** sont applicables pour les biens naturels.

Selon le **critère VII** un site doit « représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle ». Ce critère est associé aux sites emblématiques qui ont été la préoccupation première de la Convention. Son utilisation régresse au fil du temps.

La notion de « phénomène naturel remarquable » est souvent mesurable et peut être évaluée avec objectivité (le canyon le plus profond du monde : le Grand Canyon au Colorado aux Etats Unis qui mesure 1500 mètres de profondeur : image suivante, le plus haut sommet du monde : l'Everest au Népal qui mesure 8 848 mètres de hauteur, les chutes d'eau les plus spectaculaires du monde : les chutes Victoria au Zimbabwe : voir ci-dessous, etc.).

Le deuxième concept, « la beauté naturelle et l'importance esthétique exceptionnelle » est plus dur à apprécier et son évaluation a tendance à être plus subjective. La décision d'inscription repose alors sur la comparaison avec des sites déjà inscrits selon ce critère⁸⁰.



Image 17 : Le Grand Canyon aux Etats-Unis
http://img0.mxstatic.com/wallpapers/de6d989b411148e50604e07ba1c3c35b_large.jpeg



Image 18 : Les chutes Victoria au Zimbabwe
<http://images-mds.staticskynet.be/NewsFolder/original/SKY20110209034427J0.jpg>

⁸⁰ UICN, *Recueil sur les critères d'inscription des biens naturels sur la liste du Patrimoine mondial*, p. 15 et 16.

Pour être inscrit sur la liste selon le **critère VIII** un bien doit « être une exemple éminemment représentatif des grands stades de l'histoire de la Terre, y compris le témoignage de la vie, les processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou les éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ».

C'est le critère le moins utilisé avec soixante quinze sites inscrits⁸¹. Le site fossilifère de Messel en Allemagne fournit des informations uniques sur les premières étapes de l'évolution des mammifères, dont il livre des fossiles exceptionnellement bien préservés, les glaciers des parcs nationaux de Kluane / Wrangell-St. Elias / Glacier Bay / Tatshenshini-Alsek dans le Yukon aux Etats Unis (image suivante) figurent parmi les plus grands glaciers du monde, ou les volcans d'Hawaï, voir ci-dessous, parmi les plus actifs du monde sont inscrits selon ce critère.



Figure 19 : Les glaciers des parcs naturels du Yukon aux Etats-Unis
<http://www.cabinfeveradventures.com/images/donjek480.jpg>

⁸¹ *Ibid.*, p. 16 et 17.



Image 20 : Un volcan actif à Hawaï

<http://hawaiihideaways.com/hawaiitravelblog/wp-content/uploads/2014/01/Volcanoes-National-Park.jpg>

Le **critère IX** exige que les sites soient des « exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ». Des études thématiques sont réalisées régulièrement pour évaluer ce critère⁸².

Le lagon de Nouvelle Calédonie, voir ci-dessous, est l'un des meilleurs exemples de la planète de lagons avec des processus écologiques et biologiques et des écosystèmes de récifs coralliens tropicaux.



Image 21 : Le lagon de Nouvelle Calédonie

http://abcvoyage.com/wp-content/uploads/2010/02/lagon_nouvelle_caledonie1.jpg

⁸² *Ibid.*, p. 19.

Pour être inscrit selon le **critère X** un bien doit « contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in-situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une Valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation »⁸³.

Par exemple dans la réserve naturelle du Golfe de Porto, voir ci-dessous, des espèces menacées se développent tel le balbuzard pêcheur, les aigles de mer ou les puffins cendrés. Trente trois espèces endémiques de plantes sont aussi protégées⁸⁴.



Image 22 : Le golfe de Porto

http://photos.tourisme-en-france.com/petitesregions/corse/deux-sevi-deux-sorru-et-cinarca/8_golfe-de-porto.jpg

Ainsi six critères culturels et quatre critères naturels permettent de sélectionner les sites les plus exceptionnels au monde pour les protéger.

⁸³ IUCN, *op. cit.*, p. 19 et 20.

⁸⁴ Aurélie Lenoir et Maud Tyckaert, *op. cit.*, p. 150 et 151.

II. Présentation des outils de médiation sur la Valeur universelle exceptionnelle et des publics visés

1. Méthodologie du questionnaire

Pour mieux connaître les outils de médiation des sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, j'ai réalisé un questionnaire en février 2015.

Initialement, j'ai envoyé mon questionnaire aux sites inscrits par l'intermédiaire de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, après avoir contacté Madame Campo, chargée de mission de l'association, qui était intéressée par mon projet. Suite à ce premier envoi, aucune réponse ne m'est parvenue. Ainsi, il m'a fallu chercher les contacts des personnes référentes pour le label UNESCO. Si pour certains biens, les contacts étaient clairement accessibles sur les sites internet (comme pour le Val de Loire ou l'association des Climats de Bourgogne), pour d'autres les contacts étaient plus anonymes voire inexistantes.

Je devais le plus souvent procéder par « tâtonnements » en appelant les services du patrimoine des municipalités par exemple qui me réorientaient ensuite vers la personne appropriée. De nombreux rappels par mails et téléphone ont été nécessaires pour obtenir les réponses.

Mes efforts de relance ont été récompensés puisque 35 sites sur 41 ont répondu. Je n'ai pas obtenu de réponse pour Albi, Provins, le Parc naturel régional Corse et le Parc national des Pyrénées. Les gestionnaires des villes d'Albi et Provins avaient un emploi du temps très chargé et les entretiens téléphoniques ont été reportés de nombreuses fois, en ce qui concerne les biens naturels, il est difficile de joindre les gestionnaires sur des sites aussi étendus.

J'ai réussi à joindre quasiment tous les sites inscrits et à obtenir de nombreux entretiens téléphoniques. Ces entretiens ont été très enrichissants puisqu'ils m'ont permis de structurer mes idées sur le sujet, de découvrir de nouvelles pistes de réflexion et de discuter avec des professionnels de la gestion et de la médiation des biens du Patrimoine mondial.

Je ne suis pas parvenue à obtenir les contacts de : Paris, rives de la Seine et du château de Versailles. Nous verrons dans la deuxième partie que ces biens n'ont pas besoin de l'inscription pour être connus et ne diffusent donc pas le contact des gestionnaires UNESCO. A Versailles, le personnel chargé de la gestion du bien est employé par les Musées de France, c'est à dire par le Ministère de la Culture, mais personne ne s'occupe du label UNESCO et de son inscription.

Pendant six mois, j'ai contacté régulièrement par téléphone les gestionnaires. J'ai ressenti en général un vif intérêt de leur part pour répondre à mes appels. Certains m'ont fait part de leur besoin de connaître ce qui était réalisé comme supports de médiation par les autres sites français inscrits comme par exemple la vallée de la Vézère qui, dans le cadre de la finalisation de leur plan de gestion, souhaiterait connaître les outils de médiation des autres sites inscrits.

Seuls quelques sites inscrits, possédant déjà une bonne politique de médiation ou les sites qui n'ont pas la volonté de valoriser l'inscription de leur site, se sont limités à cocher les cases oui et non de mon questionnaire sans développer.

La deuxième difficulté a été l'analyse des réponses. En effet, les questions rédigées étaient pertinentes au moment de l'envoi en mars 2015, car la rédaction de mon mémoire était encore peu avancée. Mais en août 2015 à la réception des premières réponses, j'ai constaté que la formulation du questionnaire, limitée à quatre questions, ne permettait que des réponses succinctes et générales comme par exemple : « Avez-vous mis en place des outils de médiation pour valoriser l'inscription de votre bien sur la Liste du patrimoine mondial, et plus spécifiquement pour présenter la Valeur Universelle Exceptionnelle de votre site ? ». Je réalise maintenant que ce questionnaire aurait du être plus précis. Cependant, cette remise en cause reflète aussi l'évolution de ma réflexion sur le sujet. Déjà, lors des derniers entretiens téléphoniques, les questions étant plus précises, la durée des communications s'allongeait de 15 minutes à une heure.

A partir de ces réponses, j'ai pu établir une grille d'analyse afin de comparer les outils de médiation de la Valeur universelle exceptionnelle. Trois tableaux ont été réalisés pour mieux comprendre les liens entre les sites et leur médiation (voir en annexe). En effet, les sites sont définis par des caractéristiques géographiques et

économiques qui influencent considérablement la communication sur la Valeur universelle exceptionnelle.

Dans un premier temps, j'ai étudié les publics visés et les supports mis en place par les gestionnaires des sites. Cela m'a permis de comprendre comment était valorisée la Valeur universelle exceptionnelle et de relever les exemples les plus emblématiques de cette médiation. En complément, un tableau de synthèse comptabilise le nombre de supports de chaque type et des types de publics visés par ces supports.

Puis, pour mieux analyser les sites inscrits j'ai défini des critères de comparaison. Au début, ce tableau était un outil pour déterminer les caractéristiques de chaque site. Mais par la suite, il est devenu un véritable appui à la construction des parties de mon mémoire.

Enfin, j'ai interrogé quatre sites inscrits à l'étranger : la grotte d'Altamira en Espagne, les gorges d'Iron Bridge en Grande-Bretagne, La Chaux-de-Fonds en Suisse et le Grand Hornu en Belgique, pour comparer la gestion et la médiation avec les sites français. J'ai rédigé les questionnaires dans la langue du pays, respectivement en espagnol, en anglais et en français. Cela m'a permis de prendre du recul par rapport aux exemples français, d'avoir une vision plus objective de mon sujet et m'a fait découvrir d'autres approches que celles des gestionnaires français.

Le questionnaire a donc été la base de mon travail de recherche. Il a orienté ma réflexion et ma recherche bibliographique. En fonction des réponses à ce questionnaire, j'ai pu obtenir des résultats concrets pour élaborer une étude plus approfondie du sujet et apporter des idées nouvelles.

J'ai choisi de développer dans ce chapitre, parmi les sites étudiés dans mon tableau, quelques exemples éminents des catégories déterminées dans les intitulés du tableau. Avant de développer ces exemples, intéressons-nous aux publics ciblés et aux outils de médiation mis en place par les sites inscrits.

2. Les publics visés par les outils de médiation

Après avoir obtenu les réponses de tous les gestionnaires des sites inscrits j'ai établi un tableau (voir en annexe) avec les outils de médiation les plus utilisés pour présenter l'inscription à l'UNESCO, les critères de cette inscription et les publics ciblés par ces supports de communication. Découvrons-les désormais pour mieux comprendre le lien entre les sites et leur médiation.

En fonction du public visé, la médiation sera différente. Après l'analyse des différents outils de médiation des sites inscrits, on peut observer que les touristes sont le public le plus ciblé. Désormais, les habitants et les enfants sont aussi de plus en plus pris en compte par la médiation des sites inscrits.

a. La France, le pays le plus touristique au monde

D'après l'analyse des outils de médiation, c'est le public qui intéresse le plus les gestionnaires des sites touristiques. Nous allons comprendre pourquoi.

Un touriste est une personne qui voyage pour son plaisir, pour se détendre et se cultiver. Il se déplace pendant une période de repos, c'est à dire le week end ou les vacances⁸⁵.

Les touristes intéressent les gestionnaires des sites inscrits. En effet, le tourisme génère directement et indirectement une augmentation de l'activité économique dans les endroits visités (et au-delà), essentiellement en raison de la demande de biens et de services qui doivent être produits et fournis⁸⁶.

On distingue les touristes qui se déplacent dans leur propre pays et les touristes étrangers. La durée de leur séjour et leurs besoins en consommation dans les hôtels, les restaurants, les magasins, varient selon leur lieu de départ.

⁸⁵ <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/voyageur>, site de définitions (consulté le 22 mai 2016).

⁸⁶ <http://media.unwto.org/fr/content/comprendre-le-tourisme-glossaire-de-base>, site de l'Organisation mondiale du Tourisme (consulté le 22 mai 2016).

La France est la première destination touristique mondiale avec plus de 85 millions de visiteurs en 2015. Malgré les attentats de novembre 2015, Paris demeure la première destination touristique mondiale. Le tourisme génère un million d'emploi⁸⁷.

En 2014, la France a accueilli 68,4 millions de touristes européens et 15,4 millions de touristes extra-européens. La clientèle asiatique (voir image ci-dessous) est plus nombreuse par rapport à 2013 (+ 14,4 %), et les Nord-Américains viennent aussi plus nombreux en France (5,4 % d'arrivées supplémentaires en 2014).



Image 23 : Un groupe de touristes chinois à Paris

http://www.slate.fr/sites/default/files/styles/1090x/public/grandformat/the_new_crusaders_jsuyker-3.jpg

La France attire les touristes en premier lieu, pour son riche patrimoine historique parmi les mieux conservés du monde. On vient en France, et surtout à Paris, pour la culture, les musées et les monuments. De plus, les paysages des régions françaises attirent les touristes. La France concentre sur un territoire, relativement restreint, une diversité de paysages impressionnante avec son domaine skiable, le plus grand d'Europe, mais aussi ses plages en passant par ses vignobles ou encore ses forêts.

⁸⁷ <http://www.veilleinfotourisme.fr>, site internet de Veille info tourisme (consulté le 22 mai 2016)

Enfin, la gastronomie française est célèbre dans le monde entier. Elle a été d'ailleurs classée en 2008 au Patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO⁸⁸.

Pour attirer encore plus de touristes en France, il faut développer les campagnes de promotion touristique des régions françaises. Il faut mettre en avant les paysages français et les points forts des régions pour multiplier les possibilités de destinations touristiques.

Avec 41 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, la France est le quatrième pays au monde avec le plus de biens inscrits. Les sites inscrits à l'UNESCO sont des monuments ou des espaces naturels majeurs en France. Ces richesses reconnues avec une valeur exceptionnelle mondiale sont un atout considérable. Une image rayonnante et attractive doit continuer à se construire. La stratégie de communication est essentielle pour mettre en avant des sites inscrits qui ne bénéficient pas du prestige de la capitale.

Il est difficile de définir le pourcentage d'étrangers venus spécifiquement visiter un site pour son inscription à l'UNESCO. Mais ce qui est certain, c'est que ce label est une marque indéniable puisqu'elle est connue par les visiteurs du monde entier. Les gestionnaires des sites doivent donc tirer parti au maximum de cette opportunité économique, comme les Caves, Coteaux et Maisons du Champagne qui veulent attirer une riche clientèle étrangère, notamment américaine et anglaise, comme nous le verrons prochainement.

b. L'intégration de la population locale

Les touristes étrangers et français sont le premier public visé par les sites touristiques. Mais, de plus en plus, des outils sont créés spécialement pour la population locale.

En effet, aujourd'hui, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, selon la Convention du Patrimoine mondial signée en 2005, l'identification de la Valeur

⁸⁸ Quentin Riton, *Au fait, pourquoi la France attire-t-elle autant les touristes*, le 28/02/2013, les Echos.fr, dans http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/02/28/cercle_66888.htm (consulté le 22 mai 2016).

universelle exceptionnelle a besoin de la « large participation des parties prenantes, y compris les communautés locales et la population autochtone ».

Dans un premier temps, la population locale est invitée à participer au processus de candidature à l'inscription des sites. Ainsi, par exemple, en 2016, les sites majeurs de l'architecte Le Corbusier sont candidats pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les gestionnaires de ces sites ont fait circuler auprès de la population locale une pétition de soutien à l'inscription. Un grand colloque, réunissant les habitants et les acteurs politiques et culturels du comité de soutien à l'inscription, a aussi eu lieu en avril 2016, intitulé « La valeur universelle exceptionnelle, une question essentielle et difficile ». Les professionnels ont expliqué, notamment à la population locale, pourquoi les sites Le Corbusier, comme la chapelle de Ronchamp, sont exceptionnels (voir annexe 2).

Il en est de même pour le Champagne qui a fait participer la population au processus de candidature en mettant à disposition des habitants et des entreprises qui le souhaitaient une boîte à outil de communication sur la candidature du bien. Après l'inscription, j'ai visité Epernay et l'on pouvait voir les affiches suivantes dans la grande avenue du Champagne de la commune, comme sur les photographies ci-dessous. Les habitants étaient donc impliqués dans ce processus d'inscription et fiers de la réponse positive du Comité du Patrimoine mondial.



Image 24 : La campagne d'affiches publicitaires, avenue de Champagne à Epernay, après la réponse positive de l'UNESCO pour l'inscription

De plus, la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO rappelle que les états Parties «...doivent s'efforcer par tous les moyens appropriés, notamment par des programmes d'éducation et d'information, de renforcer le respect et l'attachement de leurs peuples au patrimoine culturel et naturel ...⁸⁹».

Ainsi, les gestionnaires des sites inscrits développent des activités variées pour associer la population au processus de gestion. Dans les Pyrénées et dans les Causses et Cévennes les habitants sont respectivement invités à des forums et à des réunions publiques pour participer à la gestion des sites. Le processus d'inscription permet de réunir la population autour d'un projet commun de connaissance et de valorisation du site. Nous verrons que pour le Bassin minier le label a été le moteur d'un rassemblement entre de nombreux acteurs et a permis la mise en place de plusieurs projets locaux.

Enfin, la sensibilisation des habitants aux critères qui ont justifié l'inscription des biens est essentielle pour qu'ils comprennent pourquoi il est important de préserver leur patrimoine puis transmettent cette valeur aux générations futures. Pour sensibiliser les habitants aux critères d'inscription, l'association *Juridiction de Saint-Emilion-Patrimoine mondial de l'humanité* réalise tous les ans un rallye de découverte du bien inscrit à destination des habitants (voir l'image ci-dessous). Pendant une journée, les habitants qui vivent sur le site sont invités à résoudre huit énigmes dans huit juridictions dont Saint-Emilion. « Les habitants sont ainsi acteurs de leur découverte et prennent conscience de la particularité et du caractère exceptionnel du site en s'amusant. » comme l'explique le fondateur de l'association *Juridiction de Saint-Emilion-Patrimoine mondial de l'humanité*. Ce jeu est un succès chaque année puisque plus de deux cent participants s'inscrivent.

⁸⁹ Article 27, Convention du Patrimoine mondial



Image 25 : Le rallye en voiture dans les vignobles, près de Saint-Emilion

<http://www.seminup.fr/wp-content/uploads/2014/07/rallye-2cv-vignobles-saint-emilion-600x250.jpg>

Les habitants peuvent être acteurs de la gestion et de la valorisation de leur site avant et après l'inscription. Ils sont donc de plus en plus impliqués dans la gestion actuelle et future du bien.

Les enfants représentent le public le plus concerné par cette sensibilisation pour une continuité dans l'action de préservation et de médiation du site.

c. Un nouveau public sensibilisé : les enfants

Les outils de médiation pour les enfants sont désormais presque aussi nombreux que les outils de médiation pour les adultes. Quels sont ces outils ?

Actuellement et depuis une vingtaine d'années, dans le monde culturel, le jeune public occupe beaucoup les professionnels de la culture. Le jeune public est désormais reconnu comme un public incontournable.

Depuis vingt ans, l'enseignement s'ouvre vers l'extérieur et intègre la culture à son programme, les méthodes éducatives évoluent et font appel à l'expérience personnelle et au vécu. Les loisirs, en particulier les loisirs culturels se développent aussi. C'est alors qu'apparaît une demande de plus en plus croissante des enseignants et des parents vis à vis des structures culturelles.

Celles-ci ne manquent pas d'y répondre pour deux raisons. Les enfants constituent la société de demain et en particulier le futur public des musées et des sites touristiques. Par ailleurs, dans l'immédiat, les jeunes séduits, peuvent entraîner des

parents réticents à fréquenter le milieu culturel. Seul le biais de l'école permet de toucher toutes les couches de la société. Or, quand on sait que les lieux culturels sont fréquentés en grande majorité par les mêmes classes sociales, on mesure l'importance et le rôle de l'école à ce propos. La deuxième raison est que les enfants représentent un public important et donc un marché économique relativement stable. Il est maintenant couramment admis que le jeune public mérite la même considération que les adultes ainsi que des prestations de qualité⁹⁰.

Des modes de médiation culturelle propre au jeune public doivent être mis en place.

Des moyens sont nécessaires pour faire fonctionner un programme jeune public. Un budget doit être affecté pour la réalisation d'évènements, de matériel pédagogique, de mobilier, de publications, etc. Ainsi, nous verrons que les Climats de Bourgogne possède un budget spécifique pour réaliser des actions avec le jeune public.

De plus, du personnel compétent doit être affecté dans le cadre d'un service spécialisé pour assurer un accueil spécifique du jeune public. Il faut une équipe qui établit la programmation des activités proposées : organisation d'ateliers, création de visites guidées pour les enfants, réalisation d'évènements particuliers. Le Val de Loire possède deux chargés de mission qui travaillent sur les projets pédagogiques pour sensibiliser les plus jeunes. Des professeurs référents détachés de l'Education nationale sont aussi mis à disposition des sites pour faire le lien entre les professionnels de la culture et l'Education nationale. A la Saline royale d'Arc-et-Senans par exemple, une enseignante détachée travaille quelques après-midi par semaine sur le site pour élaborer un programme d'animations culturelles répondant aux demandes des professeurs.

Il existe plusieurs possibilités pour accueillir le jeune visiteur.

⁹⁰ Marie-Thérèse Gazeau, *L'enfant et le musée*, Editions Ouvrières, 1974.

Dans un premier temps, les enfants peuvent venir en dehors du cadre scolaire, avec leur famille par exemple.

Au-delà des visites guidées, pour enfants que nous développerons dans la sous-partie suivante, les livrets jeux, par exemple, sont un moyen ludique de faire découvrir le site et en autonomie. Avec les livrets jeux et les jeux de piste, les enfants sont acteurs de leur découverte. Ce mode de découverte est désormais offert couramment aux enfants. Ces outils amènent les jeunes, par le biais de questions, de dessins à compléter, etc. à découvrir ce que l'on veut qu'ils regardent, à comprendre ce qui est important et à retenir l'essentiel. L'enfant se sentira valorisé par le fait de pouvoir découvrir par lui-même le site. Pour les familles, ils sont un excellent outil de convivialité, car parents et enfants oeuvrent ensemble pour trouver les réponses. Ils peuvent être conservés après la visite comme de petits catalogues souvenirs. Dans le livret jeux de Vézelay (voir ci-dessous), les enfants découvrent la basilique inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO grâce à un livret de jeux (labyrinthe, mots croisés, 7 différences...).

Mais bien avant d'être classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, il n'y avait pas de village sur la colline où se trouve actuellement Vézelay, pas une seule maison car il n'y avait pas d'eau.

Pour continuer mon histoire, j'ai besoin de toi. Va vite aider les vézeliens à trouver de l'eau pour qu'ils puissent construire leur village.

Pour trouver l'eau, tu dois réussir à trouver la sortie du labyrinthe.



Merci, tu viens de rendre un grand service aux futurs habitants de Vézelay, grâce à toi, ils vont pouvoir construire leur village.

Image 26 : Page sur la basilique de Vézelay du livret-jeux pour enfants

<http://www.vezelaytourisme.com/art263-documentation>

Les expositions conçues spécialement pour les enfants permettent aussi d'adapter le propos de la thématique du Patrimoine mondial aux plus jeunes. La Citadelle de Besançon a réalisé une exposition pédagogique *Dis moi c'est quoi le Patrimoine mondial ?* sur ce sujet (voir ci-dessous). Au fil de vingt cinq panneaux richement illustrés de photos du patrimoine local et mondial, elle vise à répondre de manière claire et attrayante aux différentes questions soulevées par la notion de Patrimoine mondial. Grâce à des phrases simples et brèves, de nombreux jeux, des vidéos et une carte du monde géante, cette exposition est l'occasion de partir en famille à la découverte du Patrimoine mondial⁹¹.



Image 27 : Un panneau de l'exposition pour les enfants *Dis moi c'est quoi le Patrimoine mondial ?* Citadelle de Besançon

Dans un deuxième temps, l'accueil pour les groupes scolaires est adapté pour les enfants de la maternelle au lycée avec des supports spécifiques créés spécialement pour eux. Les jeunes visiteurs dont le mode d'appréhension et de découverte du monde est plus sensoriel et affectif que rationnel, ont un besoin physique de s'approprier un espace et son contenu, d'entrer en contact avec les objets, de participer avec leur corps⁹². A la cathédrale de Bourges par exemple, l'Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine présente aux enfants une maquette d'une voûte à croisée d'ogives pour que les enfants comprennent le fonctionnement des voûtes de la cathédrale gothique.

Pour développer le sens de l'observation, du classement et des associations, les puzzles sont aussi appropriés. A Bourges, des puzzles permettent aux enfants de

⁹¹ <http://www.sites-vauban.org/L-exposition-Dis-moi-c-est-quoi-le>, site internet du Réseau Vauban (consulté le 22 mai 2016).

⁹² Marie-Thérèse Gazeau, *L'enfant et le musée*, Editions Ouvrières, 1974.

découvrir comment les artistes ont créé les vitraux de la cathédrale (élément architectural exceptionnel qui a participé à l'inscription du site à l'UNESCO).

Les jeux de société peuvent permettre, pendant un atelier par exemple, de découvrir le patrimoine de manière ludique. Par exemple, la Citadelle de Besançon teste actuellement un jeu de société pour les enfants de 6^{ème} sur le Patrimoine avec des questions et des activités d'expression sur ce sujet.

La mallette pédagogique est aussi un outil important pour le bon déroulement d'une visite et pour son exploitation en classe.

Fruit d'un travail entre l'association « Beffrois du Patrimoine Mondial » et l'Education Nationale, le kit pédagogique des beffrois se compose de fiches pédagogiques pour que les enseignants s'approprient les connaissances essentielles du sujet, comme on peut le voir ci-dessous (comme ci-dessous), de corpus documentaires et de livrets pour les élèves.



Image 28 : Fiche pédagogique sur l'histoire des beffrois

http://www.beffrois.com/gestion/documents/presentation_du_kit_pedagogique_des_beffrois.pdf

Dans la mesure où les enfants appréhendent mieux ce qu'ils font eux-mêmes et que cette pratique leur procure du plaisir, la participation à des ateliers est essentielle pour la découverte et la compréhension du site. Des ateliers, comme l'atelier « Sauvons le Patrimoine mondial » au Pont du Gard, image 29, sensibilisent les enfants au Patrimoine mondial et en l'occurrence à la protection de ce patrimoine (nous développerons cet atelier par la suite).



Image 29 : Atelier « Sauvons le Patrimoine »

http://www.pontdugard.fr/sites/default/files//documents/sauvons_le_patrimoine_0.pdf

Au-delà des ateliers, des projets pédagogiques peuvent être prévus avec les classes sur plusieurs séances ou même pendant un trimestre ou une année. Au Mont-Saint-Michel, les élèves doivent mettre en résonance deux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'abbaye du Mont-Saint-Michel et les chants polyphoniques Aka de Centrafrique, pour un concert de l'orchestre de Normandie à l'abbaye en mai 2016. Ce jumelage permet la rencontre entre deux biens inscrits et fait réfléchir les enfants sur la notion de Patrimoine mondial.

La médiation avec les enfants n'est pas évidente. Elle implique une pédagogie et des moyens financiers et humains spécifiques. Mais elle est très importante pour continuer à protéger les sites inscrits au Patrimoine mondial et transmettre leur Valeur universelle exceptionnelle aux générations futures.

3. Les supports de médiation

Afin de sensibiliser le jeune public et les adultes, de multiples supports sont réalisés.

J'ai déterminé dans mon tableau les outils de médiation les plus couramment utilisés. On peut les classer en deux catégories : d'une part les outils médiation « classiques » qui sont réalisés systématiquement par les gestionnaires des sites et demandés par les touristes comme les brochures, les visites guidées et les expositions et d'autre part les outils numériques qui sont de plus en plus appréciés par les visiteurs (site internet et application smartphone).

Essayons de comprendre quel est l'intérêt de chacun d'entre eux. Nous n'étudierons dans cette partie que les supports les plus utilisés pour les adultes et les enfants. En ce qui concerne les jeux, les livrets jeux et les ateliers pour les enfants il faut se reporter à la sous-partie précédente sur les publics ciblés. Nous n'évoquerons pas non plus, bien qu'ils soient très prisés par les visiteurs, les spectacles organisés par les gestionnaires car ils ne présentent pas les critères de l'inscription.

a. Les supports « classiques »

Les supports de médiation « classiques » sont très appréciés par le public.

Premièrement, chaque site inscrit possède sa propre brochure de médiation. En effet, ils peuvent être conservés par les touristes en souvenir de leur visite. C'est aussi un outil de promotion intéressant pour les gestionnaires des sites car ils peuvent être facilement diffusés.

Mais elles ne font pas toutes mention de l'inscription du site à l'UNESCO et encore moins des valeurs de cette inscription. Seuls quelques biens comme le Val de Loire ou le Bassin Minier, comme on peut le voir ci-dessous, mettent en avant dans leurs brochures l'exceptionnalité de leur site en valorisant les critères de leur inscription à l'UNESCO.

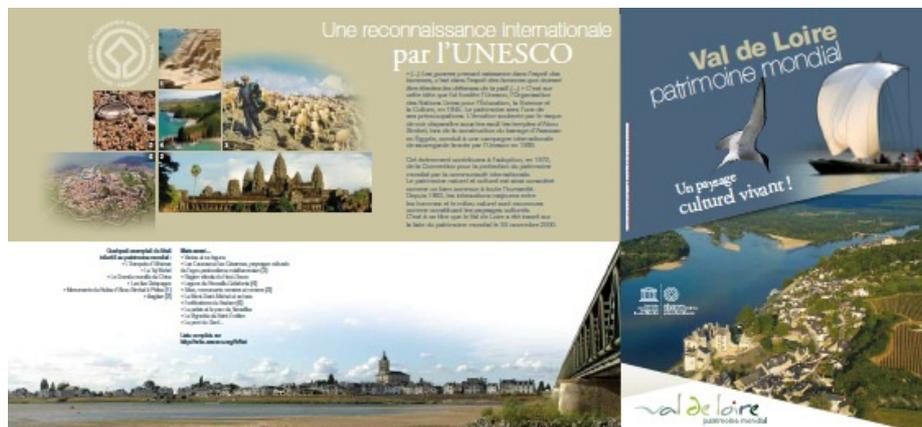


Image 30 : Brochures sur le Patrimoine mondial du Bassin minier et du Val de Loire

Source : Cliché de l'auteur

Deuxièmement, les visites organisées par les guides conférenciers sont très nombreuses. Les guides conférenciers assurent la présentation et la mise en valeur du patrimoine en français ou dans une langue étrangère. Ils participent à l'animation culturelle des destinations touristiques en mettant en place diverses actions de médiation comme des visites mais aussi des animations pédagogiques à destination des publics dans les sites. Leur rôle est de transmettre leurs connaissances à un large public⁹³.

⁹³ <http://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/metiers/guide-conferencier>, site internet du Ministère de l'Economie avec des fiches par métiers (consulté le 22 mai 2016).

Aujourd'hui, plusieurs « types » de visites se développent. La visite traditionnelle sur l'histoire d'un site existe toujours.

Mais, de plus en plus, dans un souci de répondre aux attentes du public, des visites thématiques (sur un aspect précis d'un monument : une visite axée sur une période ou un personnage célèbre lié au site) se développent.

Des visites privilèges sont de plus en plus courantes aussi pour attirer une clientèle prestigieuse, comme pour les Caves, coteaux et maisons de Champagne.

Les visites théâtralisées se multiplient aussi, telles les visites à Provins (voir image ci-dessous). Les enfants partent à la découverte de la ville, inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, grâce à des promenades ludiques durant lesquelles les acteurs mais aussi les enfants sont déguisés en costume d'époque. Les enfants peuvent aussi participer à ce type de visites en jouant et en répondant à des énigmes dans le monde des souterrains médiévaux de Provins, peuplés de sorcières et de créatures magiques.



Image 31 : Visite théâtralisée de Provins

<http://www.provins.net/images/pdf/2016/groupes-enfants-2016-provins.pdf>

En France, il existe très peu de visites spécifiques sur l'UNESCO. La plupart du temps, l'inscription à l'UNESCO est évoquée dans la présentation du site. Le discours des guides dépend surtout de la volonté politique des gestionnaires du site d'insister sur les valeurs de l'inscription. Par exemple, à Arles, l'Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine forme les guides conférenciers sur la notion de Valeur universelle exceptionnelle pour les monuments inscrits dans la ville.

Troisièmement, les conférences sont aussi une occasion pour les touristes et les habitants d'approfondir leurs connaissances sur un bien porteur d'une Valeur universelle exceptionnelle. Une fois par mois, par exemple, des experts proposent au Mont-Saint-Michel de mieux connaître l'histoire du site ou le culte de l'archange Saint Michel. A la grotte Chauvet, une conférence est conçue spécialement sur la Valeur universelle exceptionnelle du site inscrit et la nécessité de préserver ce bien fragile par la construction d'une réplique : « La grotte ornée du Pont d'Arc : Valeur universelle et restitution ».

Enfin, les expositions se multiplient car c'est un moyen efficace d'informer et de sensibiliser le public. Une exposition est une présentation publique, d'œuvres d'art par exemple, pour une durée déterminée en un lieu adapté. La disposition des œuvres d'art dans un musée ou la sélection des informations présentées est particulière selon le propos de l'exposition⁹⁴. Dans les Causses et Cévennes, une exposition sur l'inscription du bien a été réalisée, voir l'affiche ci-dessous.

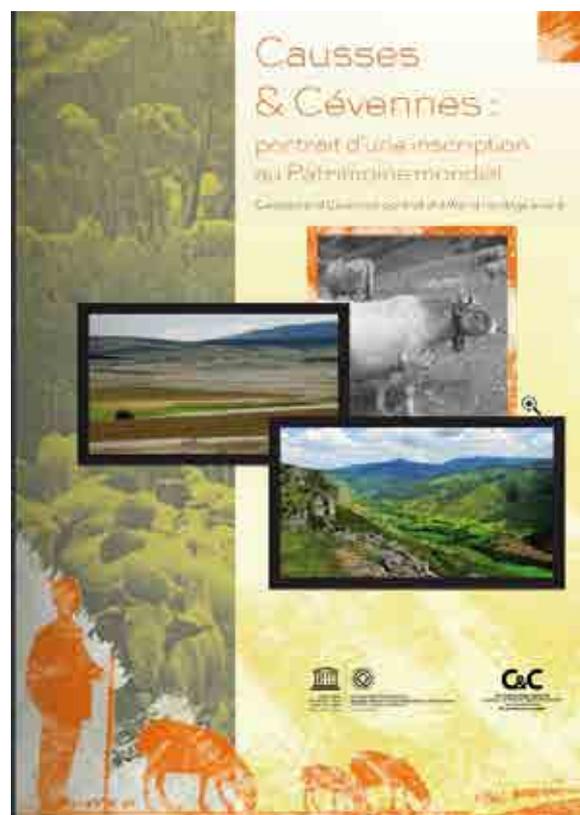


Image 32 : Affiche de l'exposition des Causses et Cévennes

⁹⁴ <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/exposition>, site internet de définitions (consulté le 22 mai 2016).

Au-delà des expositions, des espaces entiers peuvent être dédiés uniquement à l'explication de la Valeur universelle exceptionnelle d'un bien. Le CIAP de Bordeaux est un espace unique créé et animé par le service Ville d'Art et d'Histoire. Il est dédié à l'inscription au Patrimoine mondial de « Bordeaux, Port de la Lune ». Il offre les clés de lecture essentielles pour mieux décrypter l'ensemble inscrit à l'UNESCO. « Au fil de l'exposition, vous découvrirez l'histoire de Bordeaux, les différentes étapes de son développement et les éléments marquants qui ont influencé sa construction et les projets urbains de demain »⁹⁵. Ce CIAP possède de multiples outils numériques. Quels sont les outils numériques qui peuvent être utilisés actuellement pour la médiation du patrimoine de l'UNESCO ?

b. Le développement des applications numériques

En analysant les outils de médiation des sites, j'ai découvert qu'il existait plusieurs outils numériques intéressants.

Depuis quelques années, le support numérique est utilisé par de plus en plus de sites touristiques. Pourquoi ?

Dans les années 1960, les premiers supports vidéo étaient introduits dans les musées. Vingt ans plus tard, suivaient les audio-guides. Depuis plus de dix ans, le web ne cesse de renouveler le rapport du visiteur au musée et au patrimoine. Les technologies se développent de nos jours au service du patrimoine selon trois axes : la médiation in situ (dispositifs multimédia déclinés dans les expositions et les sites), la médiation mobile (applications mobiles, audio-guides, codes QR...) et internet⁹⁶.

L'outil technologique permet de personnaliser la visite selon les attentes et les connaissances de chacun. C'est un support complémentaire à la visite, il ne la remplace

⁹⁵ [http://www.bordeaux.fr/o58099/espace-bordeaux-patrimoine-mondial-\(ciap\)](http://www.bordeaux.fr/o58099/espace-bordeaux-patrimoine-mondial-(ciap)), site internet de la ville de Bordeaux présentant notamment le CIAP (consulté le 22 mai 2016).

⁹⁶ Sarah Hugounenq, *Le numérique au service de la médiation culturelle*, Le Quotidien des arts, 14 février 2012, Paragraphe 1.

pas mais ajoute une nouvelle dimension ludique et moderne. Il plaît particulièrement aux adolescents qui souhaitent être acteurs de leur découverte.

Voyons tout d'abord la médiation numérique in situ. Le CIAP de Bordeaux a été conçu pour découvrir de façon appropriée l'évolution de la ville avec des tablettes tactiles et des films qui diffusent des documents d'archives et des reconstitutions en images de synthèse.

Ensuite, les applications smartphones sont les outils numériques qui se développent le plus actuellement. En effet, la commission européenne déclare qu'en 2015 la quasi-totalité des téléphones portables sera des smartphones. Face à cette réalité les musées investissent largement cette nouvelle technologie numérique par le biais des applications cellulaires⁹⁷.

Etudions désormais trois applications numériques de découverte du patrimoine téléchargeables sur tablette et smartphone.

- **Serious Game Le Livre des Siècles au château de Fontainebleau**

Afin de faire découvrir l'Histoire de ce château exceptionnel, les gestionnaires ont créé un serious game. Il est téléchargeable gratuitement sur Android et l'Apple Store ou une tablette peut être louée à l'accueil du musée.

Ce jeu sérieux propose aux enfants et adolescents de vivre une expérience de visite ludique, à mi-chemin entre le jeu vidéo et la leçon d'histoire. Le joueur prend part à une quête qui lui fera découvrir le château, mais aussi tous les événements s'étant déroulés en son sein, et aura pour mission de partir à la recherche d'un livre mystérieux, le Livre des Siècles.

L'objectif final de ce serious game est de favoriser l'interaction entre le visiteur et le château. Ainsi, salle après salle, le joueur apprend à connaître les souverains qui ont habités le château, la fonction de chaque pièce qu'il traverse et les œuvres

⁹⁷ Sarah Hugounenq, *Le numérique au service de la médiation culturelle*, Le Quotidien des arts, 14 février 2012 Paragraphe 2.

emblématiques qu'il aperçoit et ce qui fait l'exceptionnalité du site. Des défis viennent ponctuer la visite (puzzle, 7 erreurs, jeu d'observation...), comme on peut le voir sur l'image 33 ci-dessous, et à chaque défi relevé, une récompense : un fragment du code secret qui permet de résoudre l'énigme finale est donné.



Image 33 : Le « Serious Game » de Fontainebleau

<http://www.serious-game.fr/wp-content/uploads/2014/01/Fontainebleau-serious-game.jpg>

- **Palafittes guide**

Le Palafittes Guide a été élaboré par des archéologues, en collaboration avec des journalistes scientifiques. L'application est gratuite et peut être téléchargée dans l'App Store ou l'Android Market.

A chaque site, dix au total, correspondent environ trois minutes de données audio qui renseignent le visiteur sur le site, voir image 34. Pendant cette écoute, d'autres informations sont proposées (des photographies, des relevés archéologiques, des textes, des news...). Une carte interactive permet de se déplacer sur les différents sites palafittiques. Une page est consacrée au Patrimoine mondial et à la Valeur universelle de ces biens.

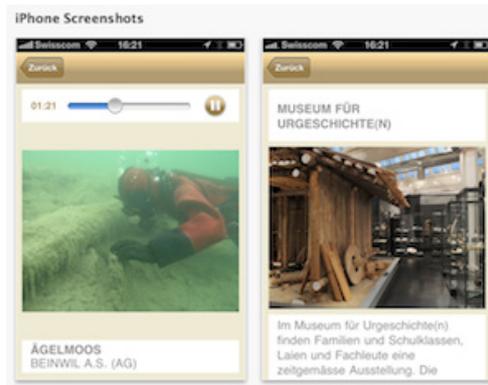


Image 34 : Explications audio et compléments d'informations
du Palafittes Guide

http://www3.varesenews.it/immagini_articoli/201107/palafitte_guidaiphone.jpg

- **Arles monument tracker**

Cette application permet de découvrir Arles au travers de circuits thématiques originaux : Arles antique, Arles patrimoine mondial, Van Gogh... (voir image ci-dessous).

De nombreux jeux donnent la possibilité aux visiteurs de découvrir la ville de manière ludique avec des chasses aux trésors, des quiz et des défis qui permettent d'obtenir des statuts de plus en plus importants jusqu'au statut d'expert. Cette application est aussi interactive puisqu'elle informe le visiteur sur les horaires d'ouverture des sites inscrits, le situe sur un plan de la ville, lui permet de se prendre en photo avec un monument, de la poster sur Facebook et de publier son avis en direct sur des réseaux sociaux. Cela permet de valoriser aussi, d'une certaine manière, l'inscription des sites importants de la ville.



Image 35 : Application Arles Monument Tracker

http://www.club-innovation-culture.fr/wp-content/uploads/Monument-Tracker-arles-image-amphi-IMG_1395-3.jpg

Enfin, le site internet est un prolongement en amont et en aval de la visite. Elle donne la possibilité au visiteur d'accéder à ses contenus depuis n'importe quel endroit du monde.

Désormais, chaque site inscrit possède son propre site internet.

Le site internet du Pont du Gard, ce-dessous, informe le visiteur sur l'histoire du site, les critères de son inscription, les horaires et l'accès au site et les animations proposées par exemple.



Image 36 : Page de présentation du site internet du Pont du Gard

<http://www.pontdugard.fr/fr>

Les outils numériques sont des compléments essentiels à la visite. Ils apportent une autre approche, personnalisée et plus instinctive et en lien avec le corps (les touristes se déplacent dans les différentes pièces d'un château pour jouer).

Désormais, les outils de médiation présentent de plus en plus les critères d'inscription des sites.

En analysant les outils des sites inscrits et en élaborant mon tableau (voir en annexe) j'ai observé que les outils de médiation utilisés sont très divers. Il n'y a pas de médiation homogène du label UNESCO en France. Certains outils existent dans chaque site inscrit comme les brochures, les visites guidées, les sites internet, applications smartphone. Les publics ciblés par ces outils sont souvent les touristes mais aussi de plus en plus les habitants et maintenant systématiquement les enfants.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ne constitue pas une médiation à part entière. Chaque site développe ses propres outils de médiation en mettant plus ou moins en avant le label et en insistant différemment, selon l'intérêt dont il peut bénéficier, sur les critères de son inscription.

III. Des sites aux caractéristiques et stratégies de médiation très différentes

A. Des sites aux caractéristiques différentes

Maintenant que nous connaissons les outils de médiation et les publics ciblés pour la médiation de la Valeur universelle exceptionnelle, intéressons nous plus précisément aux sites. Est-ce que certaines caractéristiques influencent la médiation de la Valeur universelle exceptionnelle ?

1. Echelle et forme

L'échelle et la forme des sites peut être différente. En effet, il existe des sites de petite taille, comme la cathédrale de Chartres (a) ou plus étendus, c'est le cas des villes, la Grande Ile à Strasbourg (b) par exemple, ou des sites inscrits sur plusieurs régions tel le Canal du Midi ou plusieurs pays comme pour les Pyrénées (e). De plus, la forme des sites inscrits peut varier. Il peut s'agir d'un bien ponctuel, un seul monument, ou fractionné, tel le Réseau des Sites majeurs Vauban (d) dispersés sur tout le territoire français.

a. Une médiation facilitée par la taille et la forme du site : la cathédrale de Chartres

Tout d'abord, étudions un petit site ponctuel : la cathédrale de Chartres. Chartres est une commune du département d'Eure et Loire dans la région Val de Loire-Centre.

Elle est située à 1h15 de Paris comme on peut le voir sur la carte suivante.



Image 37 : Carte de situation de Chartres

Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Chartres fait partie de la plaine de la Beauce. Cette plaine s'étend sur 6 000 km et est appelée le « grenier de la France » car c'est la première région productrice de céréales en France. Chartres domine cette vaste étendue.

On voit bien sur la photographie satellite suivante que la ville est entourée de parcelles céréalières. Ce n'est donc pas une région très touristique.



Image 38 : Photographie satellite de Chartres et de la Beauce
Géoportail

La cathédrale de Chartres est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial pour les critères I, II et IV. Construite à partir de 1145, et reconstruite en seulement vingt-six ans après l'incendie de 1194 la cathédrale de Chartres constitue par l'unité de son architecture et de son décor vitré, sculpté et peint, l'expression totale et achevée d'un des aspects les plus représentatifs de l'art gothique. La cathédrale de Chartres a exercé une influence considérable sur le développement de l'art gothique en France et hors de France⁹⁸.

Les critères de son inscription sont facilement compréhensibles par les touristes et son « exceptionnalité » est visible de loin, comme on peut le remarquer sur la photographie suivante.



Image 39 : La cathédrale de Chartres

http://www.chartres-tourisme.com/sites/default/files/sirtaqui_files/Cathedrale-de-Chartres.jpg

La médiation dans un petit site ponctuel comme la cathédrale de Chartres, reconstruite en une vingtaine d'années seulement, peut être facilement unie et cohérente.

L'attaché au recteur de la cathédrale est chargé de la médiation UNESCO du site. Lors de mon entretien avec lui, il m'a expliqué clairement les objectifs et les moyens mis

⁹⁸ <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/monuments-et-ensembles/cath%C3%A9drale-de-chartres/>, site internet de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial, Chartres, (consulté le 22 mai 2016).

en œuvre pour valoriser l'inscription du site. Les critères d'inscription sont rappelés sur des panneaux dans la cathédrale, dans une brochure disponible en plusieurs langues à l'entrée du site, sur le site internet, dans les fiches pédagogiques réalisées pour les classes.

De plus, les guides sont formés par l'attaché au recteur de la cathédrale et présentent la valeur du site en introduction de leur visite car, comme il le précise : « La présentation de l'inscription à l'UNESCO permet de capter l'attention des visiteurs dès le début de la visite ».

On peut donc voir que médiatiser la valeur d'un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est plus facile si le site est petit et ponctuel (un seul édifice, par exemple une cathédrale). En effet, les critères sont souvent rapidement compréhensibles par le public et l'exceptionnalité est souvent facilement reconnaissable.

A Chartres, la médiation concerne un seul monument. Mais certains sites possèdent plusieurs monuments inscrits. Est-ce plus difficile de valoriser l'inscription d'un site plus étendu ? Comment plusieurs monuments, inscrits au Patrimoine mondial au sein d'une même ville, peuvent-ils être le fruit d'une médiation commune ?

b. Une mise en valeur différente lorsque plusieurs monuments sont inscrits dans chaque ville : Orange, Arles et Strasbourg

Au sein d'une même ville, plusieurs monuments peuvent être inscrits. Comment les villes d'Orange, Arles et Strasbourg gèrent-elles cette configuration complexe ?

- **La ville d'Orange**

A Orange, le théâtre et l'Arc de Triomphe sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Orange est une commune du département du Vaucluse situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La position d'Orange, à un carrefour en direction de Lyon, de

l'Espagne ou de l'Italie, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, en on fait un emplacement de choix dès la période romaine.

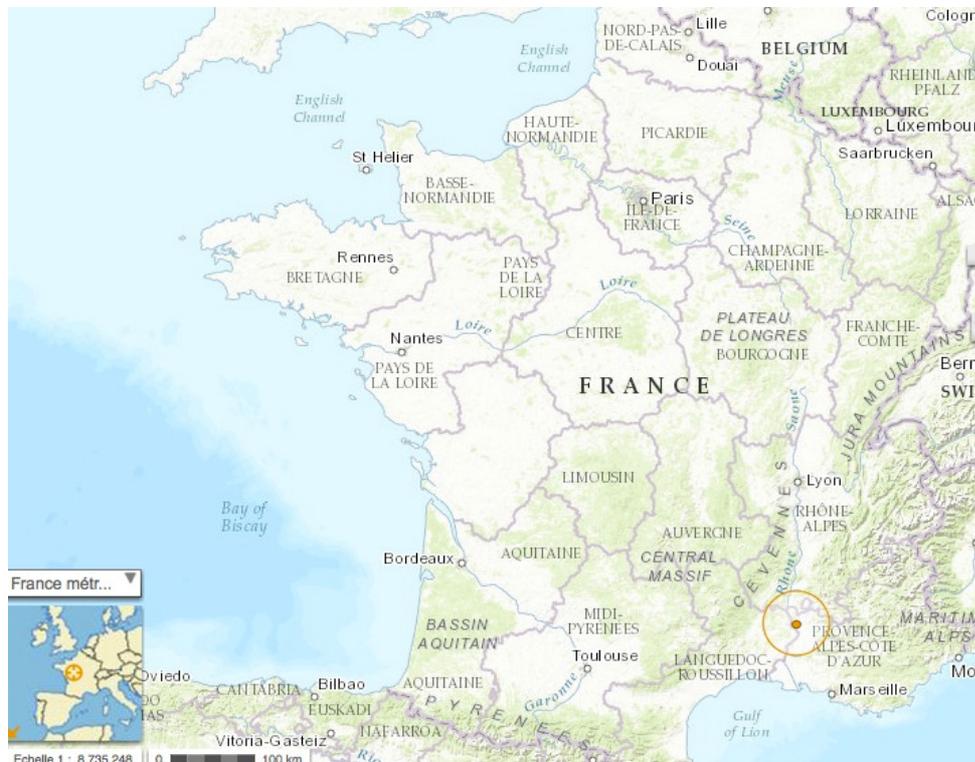


Image 40 : Carte de situation d'Orange

Géoportail

Le théâtre antique d'Orange (voir ci-dessous), de période augustéenne, est l'un des plus grands théâtres romains connus et l'un des mieux conservés⁹⁹. Il faut aller jusqu'à Aspendos en Asie Mineure pour retrouver un théâtre antique aussi bien conservé que celui d'Orange. Sept mille places environ étaient disponibles dans l'édifice¹⁰⁰. L'arc de triomphe a été érigé dans les années 10 à 27 de notre ère en l'honneur de l'empereur Auguste.

⁹⁹ <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/villes-du-patrimoine-mondial/arles-monuments-romains-et-romans/>, site internet de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial, Orange (consulté le 22 mai 2016).

¹⁰⁰ Michel-Edouard Bellet, *Orange antique*, Ministère de la Culture, (Guides archéologiques de la France), Imprimerie Nationale Edition, 1991, p. 30.



Image 41 : Le théâtre antique d'Orange

<http://www.infotourisme.net/uploads/circuits/orange/1449/99069188.jpg>

Ces deux monuments sont inscrits pour les critères III et IV mais leur valeur est médiatisée différemment. Il n'y a pas de structure qui met en lien les deux sites comme le service « Ville d'Art et d'Histoire ».

L'arc de Triomphe est géré par la ville. Quelques panneaux documentaires, ne mentionnant pas l'inscription sont présents. La gestion du théâtre est assurée par une délégation de service public confiée à « Culturespaces » pour l'accueil et l'animation du site. Un audio guide, des cahiers pédagogiques, des ateliers, des visites guidées, des ateliers pédagogiques mentionnent l'inscription sans plus de détail.

Contrairement à Orange, les huit monuments inscrits d'Arles sont gérés par une seule structure : le service « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » de la ville.

- **La ville d'Arles**

Arles est une commune du département des Bouches-du-Rhône, en Provence-Alpes Côte d'Azur. Elle est située entre Nîmes et Marseille, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous. C'est la plus grande commune de France métropolitaine.



Image 42 : Carte de situation d'Arles

Géoportail

Arles attire de nombreux touristes car elle se situe dans une région attractive et possède à la fois une façade sur la mer et un accès à la montagne, les Alpilles. C'est aussi à Arles que commence le delta du Rhône (voir la photographie satellite ci-dessous) qui constitue une porte d'entrée vers la Camargue. La proximité du Rhône a favorisé, dès l'Antiquité, l'essor économique de la ville.

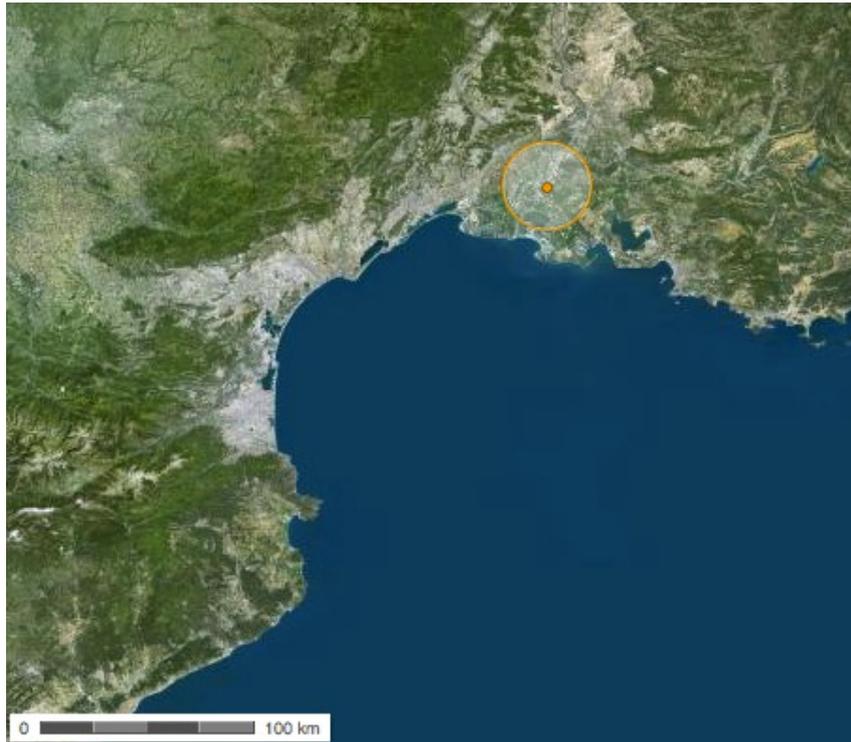


Image 43 : Photographie satellite d'Arles et des Alpilles

Géoportail

Huit monuments au total sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : l'amphithéâtre, la cathédrale Saint-Trophime et son cloître, la nécropole des Alyscamps, les cryptoportiques, le rempart romain et médiéval, le théâtre antique et les thermes de Constantin.

Arles conserve d'impressionnants monuments romains dont les plus anciens remontent au I^{er} siècle av. J.-C (arènes, théâtre antique, cryptoportiques). Ils représentent un exemple exceptionnel des équipements urbains introduits en Gaule par les colonisateurs romains. Ensuite au 4^e siècle, grâce à l'empereur Constantin, Arles s'élève au rang de capitale politique et religieuse, dont les thermes et la nécropole des Alyscamps révèlent l'éminence. Aux XI^e et XII^e siècles, Arles redevint une des plus belles villes du monde méditerranéen. Saint-Trophime est un des monuments majeurs de l'art roman provençal.¹⁰¹. Arles est inscrit pour les critères II et IV.

¹⁰¹ <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/villes-du-patrimoine-mondial/arles-monuments-romains-et-romans/>, site internet de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial, Arles (consulté le 22 mai 2016).

La ville offre un exemple intéressant d'adaptation d'une cité antique à la civilisation de l'Europe médiévale¹⁰².

A ce titre, elle est aussi labellisée « Ville d'Art et d'Histoire », c'est à dire qu'elle s'engage dans une démarche active de connaissance, de conservation et de médiation du patrimoine. Le label permet de créer un véritable projet de territoire. Il permet d'accompagner les décideurs et les agents publics, mais aussi l'ensemble des acteurs locaux qui participent à la valorisation de l'architecture et du patrimoine¹⁰³. C'est un moyen efficace pour les collectivités territoriales qui souhaitent avoir une structure compétente dans le domaine de la culture. L'Animateur de l'Architecture et du Patrimoine a la responsabilité de ce service. L'ensemble inscrit à l'UNESCO de la ville d'Arles est administré par le service « Ville d'Art et d'Histoire » et permet de faire le lien entre les différents monuments de la ville. Un circuit piéton « Patrimoine mondial » a été mis en place par l'animatrice du patrimoine pour les touristes avec un livret d'explication permettant de visiter les sites emblématiques et de comprendre les raisons de leur inscription.

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, obligatoire dans les Villes et Pays d'Art et d'Histoire, en construction actuellement à Arles, permettra aussi d'expliquer l'histoire de la ville dans son ensemble et les valeurs de son inscription.

De plus, une politique importante de visites guidées et de spectacles pour les adultes et les enfants est mise en place. L'Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine forme les guides et les étudiants du Master Professionnel Patrimoine de la ville, car se sont les premiers ambassadeurs de la ville. Pendant ces formations, l'importance d'expliquer les valeurs du site au cours des visites guidées est mise en avant.

Un programme d'activités pédagogiques est aussi conçu pour les classes avec de nombreux jeux. Toutes ces activités, initiées par le service « Ville d'Art et d'Histoire », mettent en avant l'inscription des huit monuments inscrits au Patrimoine mondial. Arles affiche avec fierté cette inscription sur la Liste du patrimoine mondial comme on peut le voir sur le logo de la ville ci-dessous.

¹⁰² <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/villes-du-patrimoine-mondial/arles-monuments-romains-et-romans/>, site internet de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial, Arles (consulté le 22 mai 2016).

¹⁰³ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Ville-et-Pays-d-art-et-d-histoire>, site internet de l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (consulté le 22 mai 2016).



Image 44 : Logo de la ville d'Arles

Cliché de l'auteur

- **La ville de Strasbourg**

Comme l'ensemble inscrit d'Arles, la « Grande Ile » de Strasbourg est sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et labellisée « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».

Strasbourg est une ville du département du Bas-Rhin de la région Alsace-Lorraine-Champagne Ardenne, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous. C'est une ville ouverte sur l'Europe grâce à sa proximité avec l'Allemagne mais aussi grâce à l'existence de nombreuses institutions européennes dans le centre ville (le Conseil de l'Europe, la Cour Européenne des Droits de l'Homme et le Parlement européen). Ainsi, elle est qualifiée de « capitale européenne ».

De plus, l'Ill, l'affluent du Rhin, traverse la ville de Strasbourg. Le Rhin est une artère vitale en Europe. C'est une voie exceptionnelle d'échanges commerciaux et un des berceaux de la révolution industrielle. Depuis le Moyen Age le Rhin et l'Ill font la richesse de Strasbourg.



Image 45 : Carte de situation de Strasbourg

Géoportail

Par sa population, environ 276 000 habitants pour la municipalité et 769 000 pour l'aire urbaine, soit une densité de population de plus de 3 500 habitants par km², Strasbourg est la première commune du Grand Est et la septième de France. Cette ville est densément peuplée comme on peut le voir sur l'image satellite suivante.

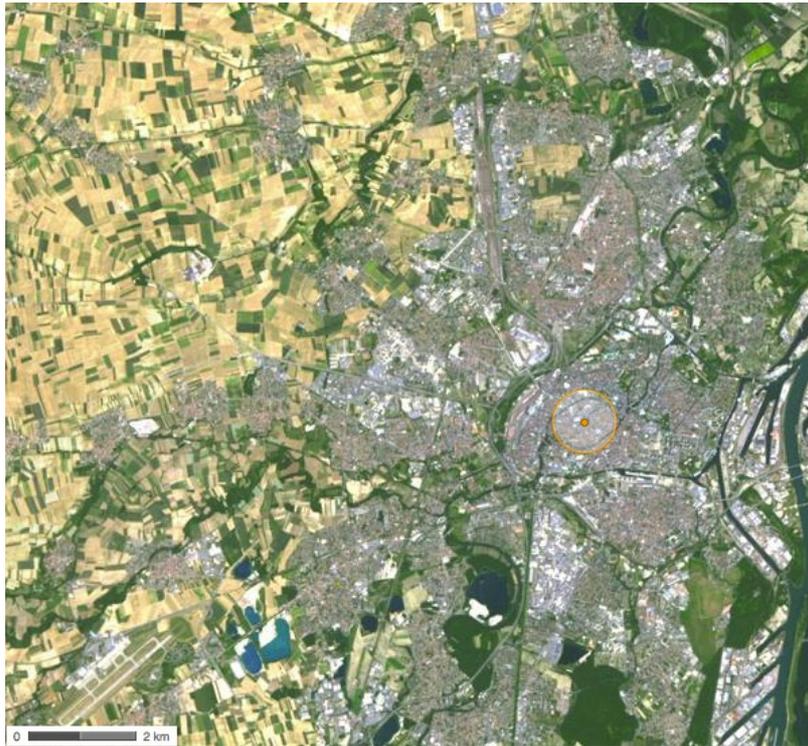


Image 46 : Strasbourg, une ville densément peuplée
Géoportail

Elle est inscrite pour les critères I, II et IV. La Grande-Île est un exemple éminent d'ensemble urbain où se mêlent les influences françaises et germaniques depuis la fin du Moyen Âge jusqu'à la Révolution française. Les édifices publics témoignent des changements politiques de cette période, où la ville passe du statut de ville libre de l'Empire germanique à celui de ville libre du royaume de France¹⁰⁴. La cathédrale gothique de Strasbourg est une réalisation artistique unique, elle a été un vecteur de l'art gothique de l'Est de la France.

Comme à Arles, c'est l'Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine qui réalise les brochures pour présenter les critères d'inscription du bien (voir les deux images suivantes). Ces brochures « Laissez-vous conter » respectent la ligne éditoriale des documents réalisés dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire » et présentent la Valeur universelle du bien.

¹⁰⁴ <http://www.assoFrance-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/villes-du-patrimoine-mondial/strasbourg-grande-%C3%AEle/> site de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial, Strasbourg (consulté le 22 mai 2016).



Image 47 : Couverture de la brochure « Ville d'Art et d'Histoire » de Strasbourg sur la Grande Ile

http://media.strasbourg.eu/alfresco/d/d/workspace/SpacesStore/3230af35-2eb0-4ed0-90e4-d81a6067db2f/laissez_vous_conter_strasbourg_la_grande_ile.pdf

Strasbourg Grande-Île patrimoine UNESCO

Inscrit sur la liste du Patrimoine mondial depuis 1988, le site de la Grande-Île est délimité par l'Ill d'une part et le canal du Faux-Rempart d'autre part. Reliée au reste de la ville par vingt et un ponts et passerelles, la Grande-Île constitue le noyau historique de Strasbourg et concentre une grande part des fonctions centrales et commerciales de la ville.

**La Convention UNESCO :
40 ans de préservation du patrimoine mondial**

Ratifiée en 1972, la Convention UNESCO du Patrimoine mondial est le seul instrument juridique qui a pour objectif aussi bien la préservation des biens culturels que la protection de la nature.

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial prend en compte le caractère universel et exceptionnel du bien sélectionné. En préalable au classement, chaque État s'engage à assurer la protection du bien pour le transmettre aux générations futures.

Les premiers biens reconnus étaient surtout des édifices isolés, des monuments, mais la notion de patrimoine a évolué vers une prise en compte plus globale d'ensembles urbains ou paysagers.

L'inscription de la Grande-Île de Strasbourg participe ainsi de cette évolution, puisqu'il s'agit, pour la France, de la première inscription concernant un ensemble urbain. Depuis, Paris, Lyon, Bordeaux ou Carcassonne ont également été inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

A ce jour, quarante ans après sa mise en place, la liste du Patrimoine mondial compte 936 biens inscrits, dont 37 en France. La majorité des biens sont situés en Europe mais l'UNESCO s'attache à favoriser une représentation plus équilibrée au niveau mondial.




Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 Strasbourg - Grande-Île inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1988

3

Image 48 : Présentation de la Grande-Ile de Strasbourg,

http://media.strasbourg.eu/alfresco/d/d/workspace/SpacesStore/3230af35-2eb0-4ed0-90e4-d81a6067db2f/laissez_vous_conter_strasbourg_la_grande_ile.pdf

Le site internet de la ville présente aussi ces critères, comme on peut le voir ci-dessous.

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco

La liste du patrimoine mondial regroupe des sites culturels et naturels considérés comme possédant une valeur exceptionnelle. Actuellement la liste comprend 37 biens français dont, dans le grand Est, la place Stanislas à Nancy et les Salines d'Arc-et-Senans.

Les critères I, II et IV ont été retenus, par le Comité du patrimoine mondial, lors de l'inscription de la Grande-Île sur la liste :

- Critère (I) : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ; la cathédrale comme réalisation artistique unique
- Critère (II) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ; la cathédrale en tant que vecteur de l'art gothique en Europe
- Critère (IV) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ; la Grande-Île, ensemble urbain caractéristique de l'Europe moyenne et ensemble exceptionnel d'architecture domestique rhénane

Pour en savoir plus, [consultez le site de l'Unesco](#).

La valeur universelle exceptionnelle

La Convention du patrimoine mondial de l'Unesco, adoptée le 16 novembre 1972, définit la notion de "valeur universelle exceptionnelle" et encourage les États à la protection nationale et internationale du patrimoine culturel et naturel.

La "valeur universelle exceptionnelle" correspond à une importance culturelle et/ou naturelle qui transcende les frontières nationales et qui présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité (v. Unesco. Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, 2008, paragraphe 49).

Image 49 : Le site internet de la ville de Strasbourg

<http://www.strasbourg.eu/developpement-rayonnement/metropole-culturelle/patrimoine-culturel/reconnaissance-patrimoniaile-neustadt/candidature-neustadt-patrimoine-mondial-unesco>

Ainsi, l'inscription de plusieurs monuments au sein d'une même ville ou d'un ensemble urbain, ne constitue pas forcément un frein à la valorisation de l'inscription du site. Cette caractéristique, qui peut sembler au départ être une contrainte, peut être compensée par une gestion efficace de la médiation. Ce projet apporte aussi une unité à la fois pour la mise en valeur de la ville et du bien inscrit.

On voit bien que la présence d'une structure de gestion comme un service de l'animation de l'architecture et du patrimoine avec à sa tête un animateur de l'Architecture et du Patrimoine permet de structurer l'offre touristique d'une ville comprenant plusieurs biens inscrits. Mais alors qu'en est-il si le bien possède plusieurs dizaines de sites inscrits et est étendu sur plusieurs centaines de kilomètres ?

c. *Un site très étendu avec de nombreux ouvrages à protéger : le Canal du Midi*

Le bien inscrit du Canal du Midi s'étend sur 360 kilomètres, possède 328 ouvrages (écluses, aqueducs, ponts tunnels) et traverse 84 communes, tels Carcassonne et Toulouse, 7 départements et deux régions, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous. Il est situé sur un territoire très étendu et traverse les régions les plus touristiques de France.



Image 50 : Le Canal du Midi

<http://www.leboat.fr/sites/default/files/styles/full-width-map/public/1000x400xmidi.gif?itok=ZYDT1yY9.pagespeed.ic.3PkoXexS0d.png>

Le site est inscrit pour les critères I, II, IV et VI. Le canal du Midi, construit entre 1667 et 1694, est l'une des réalisations de génie civil les plus extraordinaires de l'époque moderne.

Son concepteur, Pierre-Paul Riquet, en fit une prouesse technique car il a réussi à réaliser une œuvre considérée comme impossible pendant plus de vingt siècles par les meilleurs ingénieurs.

Il demeura longtemps une des « Merveille de l'Europe ». Le canal du Midi a été la plus grande entreprise de travaux publics en Europe après la chute de l'empire romain. Son vaste rayonnement technique et culturel a inauguré et influencé les pays

industrialisés de l'époque moderne. L'exemplarité du canal Midi profite de l'absence de grande réalisation comparable en France comme à l'étranger à cette époque¹⁰⁵.

La gestion du bien est complexe. Il y a de nombreux ouvrages, plus de trois cents, à protéger et chaque commune a des politiques de conservation et des moyens humains et financiers différents. Les projets menés par les deux régions concernées n'ont pas le même objectif. La région Midi Pyrénées vise un tourisme de qualité, alors que la région Languedoc Roussillon est plus intéressée par un tourisme fluvial.

Voici un exemple illustrant parfaitement la complexité de gestion du Canal du Midi.

Le comité du patrimoine mondial a demandé à la France en 2006 de conforter le dispositif actuel de protection¹⁰⁶ du site. Un projet est en cours pour protéger les paysages aux abords du canal d'éventuelles constructions intempestives. Cet espace pourrait s'éloigner de 10 km de l'ouvrage par endroit¹⁰⁷. Mais en septembre 2015, le rapport de la commission d'enquête conclut à un avis défavorable sur le projet actuel de classement des abords du canal du Midi et recommande de « poursuivre l'élaboration du projet de protection des abords en association avec l'ensemble des acteurs concernés ». Pour le député socialiste de la 10e circonscription de la Haute-Garonne, Kader Arif, « personne n'a pu se mettre d'accord, chacun défendant ses intérêts au cours des différentes réunions¹⁰⁸ ». Comme l'explique Alain Stagliano, directeur interrégional de VNF dans les années 1990 : « c'est l'abondance de projets, et aussi la difficulté à les coordonner pour former un ensemble cohérent que nous aurons le plus à parler dans les années à venir ».

¹⁰⁵ <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/monuments-et-ensembles/le-canal-du-midi/>, site internet de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial, le Canal du Midi (consulté le 22 mai 2016).

¹⁰⁶ <http://france3-regions.francetvinfo.fr/midi-pyrenees/avis-defavorable-pour-le-projet-de-classement-des-abords-du-canal-du-midi-801219.html>, site internet de France 3 régions sur le projet de classement du canal (consulté le 22 mai 2016)

¹⁰⁷ <http://france3-regions.francetvinfo.fr/midi-pyrenees/2015/05/15/le-classement-des-abords-du-canal-du-midi-ne-fait-pas-l-unanime-724961.html>, site internet de France 3 régions sur le projet de classement du canal (consulté le 22 mai 2016)

¹⁰⁸ Avis défavorable pour l'enquête sur le Canal du Midi, La Dépêche.fr, 07/09/2015 (consulté le 22 mai 2016) dans <<http://www.ladepeche.fr/article/2015/09/07/2171585-avis-defavorable-pour-l-enquete-sur-le-canal-du-midi.html>>

Il n'y a pas d'unité dans la médiation du bien. Chaque collectivité communique de manière spécifique. Et en général, l'inscription du bien n'est pas mise en avant. Pour ne citer qu'un exemple, le flyer ci-dessous, présentant le Canal du Midi, est une brochure commerciale de *La compagnie des bateaux du midi* à Béziers. Il n'est pas fait mention de l'inscription à l'UNESCO. Son unique objectif est la location de bateaux ou la visite en péniche pour naviguer sur le canal.



Image 51 : Plaquette du Canal du Midi

Cliché de l'auteur

Comme l'explique la personne chargée de mission Patrimoine mondial UNESCO aux Voies Navigables du Canal du Midi : « Il faudrait revenir à ce qui est à l'origine de la reconnaissance du bien, c'est à dire ses valeurs. En les expliquant dans des brochures, mais peut-être aussi en créant un centre d'interprétation pour présenter ce qui fait la richesse du bien. Mais les valeurs sont-elles un moyen suffisant pour faire venir plus de touristes dans un site qui vit du tourisme de plaisance ? »

De plus, la structure en charge du bien, les Voies Navigables de France, organisme spécialisé dans la gestion et la maintenance des canaux français, a relativement peu de moyens pour assurer la médiation et leur mission concerne essentiellement la gestion et la maintenance des canaux français et non pas la médiation. La personne chargée de mission pour le Patrimoine mondial à VNF Sud Ouest a donc un faible budget pour réaliser des documents et mettre en place des activités de médiation pour le canal du Midi. La médiation du site se résume à l'existence de trois plaques sur trois écluses mentionnant l'inscription du bien. Un touriste qui visite le site peut donc repartir sans savoir qu'il est classé à l'UNESCO.

La mise en œuvre d'un projet pour le Canal et d'une médiation sur l'inscription au Patrimoine mondial sont complexes, étant donné la multiplicité d'acteurs. Elle ne sera pas possible tant qu'il n'y aura pas de coopération entre ces différents acteurs. Il faudrait créer un réseau rassemblant les collectivités du canal du Midi et mettre en place des actions pour fédérer les acteurs. Mais existe-t-il des réseaux performants pour les sites inscrits étendus ?

d. Deux associations pour les biens inscrits en série : les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et le Réseau Vauban

Les biens en série sont constitués de différents sites inscrits au sein d'un même pays ou de plusieurs pays. Etudions deux exemples d'associations de biens en série qui assurent la coopération entre tous les gestionnaires de ces sites français.

- **Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle**

Depuis le Moyen-Age, pour atteindre Saint-Jacques-de-Compostelle, les pèlerins traversaient la France. Quatre voies symboliques, partant de Paris, de Vézelay, du Puy et d'Arles et menant à la traversée des Pyrénées sont les voies principales toujours empruntées par les voyageurs. On peut observer ces quatre chemins principaux sur la carte ci-joint.

Les chemins traversent 95 communes et 32 départements. Il s’agit donc d’un bien étendu dans lequel les dynamiques des villes sont très différentes. En effet, Paris et Bordeaux sont respectivement la première et la neuvième ville les plus peuplées de France et sont très dynamiques alors que Poitiers et Limoges sont situées dans un espace en déprise et que Vézelay ou Le Puy sont de petites communes peu peuplées.

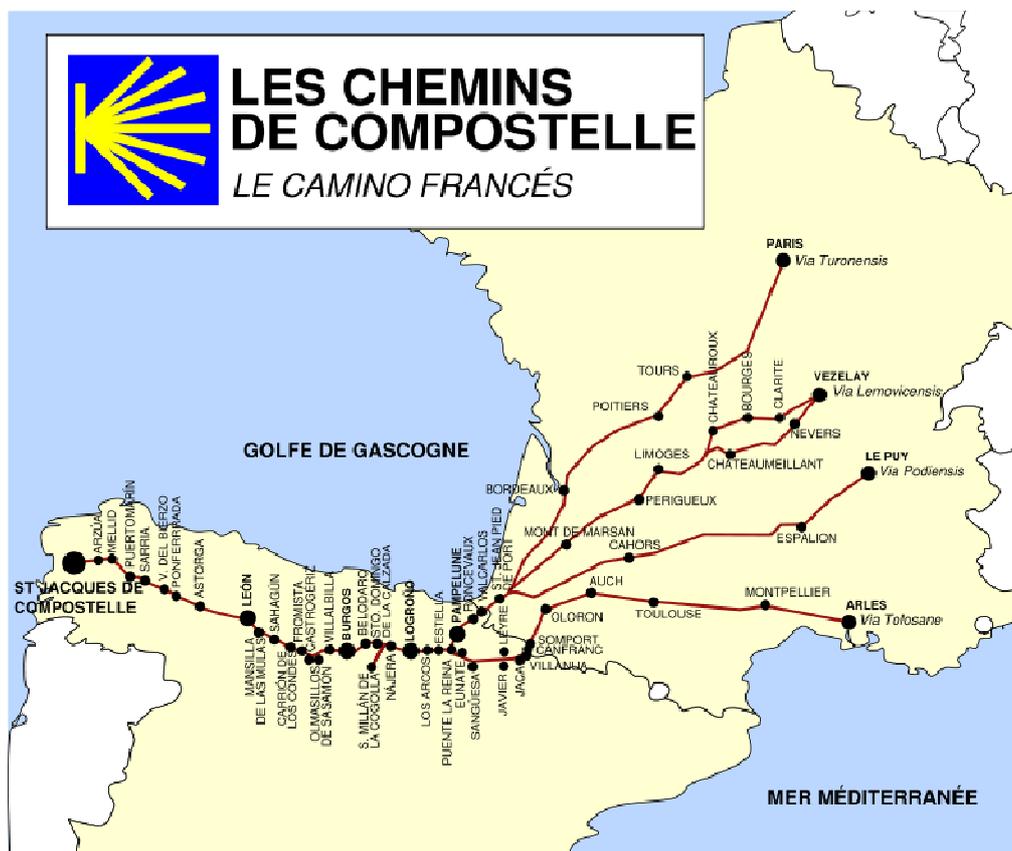


Image 52 : Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle
http://www.espagne-facile.com/wp-content/uploads/carte_chemins_compostelle_big.png

La route de pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel du Moyen Âge. Tout au long de cette période, Saint-Jacques-de-Compostelle fut une destination majeure pour d’innombrables pèlerins de toute l’Europe.

Églises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin jalonnent ces voies. Le pèlerinage compostellan génère un déploiement architectural dans lequel l’art roman s’épanouit merveilleusement. Le pèlerinage a aussi touché le

monde profane en jouant un rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts.¹⁰⁹. Le bien est donc inscrit pour les critères II, IV et VI.

Sur ce grand espace géographique chaque commune à une politique de médiation et des moyens financiers et humains très différents. Un réseau a été mis en place pour rassembler les sites inscrits : l'Agence de Coopération Interrégionale et Réseau.

L'association répond à la volonté des collectivités de partager une politique de développement territorial commune basée sur la culture et le tourisme¹¹⁰. L'ACIR conseille les professionnels, forme les collectivités qui en font la demande et possède un centre de documentation commun aux sites.

Le réseau possède un site internet commun, voir ci-dessous, qui rappelle les critères d'inscription du bien et présente les sites inscrits.



UN PATRIMOINE MONDIAL

► LES CHEMINS FRANÇAIS DE COMPOSTELLE AU PATRIMOINE MONDIAL

Image 53 : Page d'accueil du site internet de l'ACIR

<http://www.chemins-compostelle.com/>

Parfois, des expositions réalisées par le réseau sont aussi organisées, notamment une exposition sur le patrimoine mondial. L'association essaie de créer du lien entre les sites.

¹⁰⁹ <http://www.assoFrance-patrimoine-mondial.org/actualites/une-serie-demissions-televisees-sur-les-chemins-de-saint-jacques-de-compostelle/>, site internet de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial, les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle (consulté le 22 mai 2016).

¹¹⁰ <http://www.chemins-compostelle.com/qui-sommes-nous>, site internet de l'ACIR (consulté le 22 mai 2016).

Cependant, chaque site développe encore sa propre médiation (visites guidées, brochures, ateliers et jeux pour les enfants, site internet, expositions permanentes et temporaires). Est-il possible de créer un réseau assez uni pour avoir une communication unique ?

Comme l'explique Sébastien Penari, chargé de valorisation culturelle des chemins à l'ACIR « Les outils communs de médiation sont quasi inexistants et l'appropriation de la médiation par les sites est encore faible. Mais le réseau est en formation ». Nous verrons si de nouveaux outils de médiation voient le jour dans quelques années.

- Le Réseau Vauban

A présent, intéressons nous à un autre réseau, le Réseau Vauban.

Douze fortifications sont inscrites au titre des Fortifications majeures de Vauban (voir la carte ci-dessous). Elles avaient toutes pour fonction de protéger les frontières du royaume de France à l'époque de Louis XIV. Mais chaque fortification est différente. Il peut s'agir juste d'un monument inscrit comme la Citadelle de Blaye ou des fortifications de l'ensemble d'une ville comme à Neuf-Brisach ou d'une ville plus conséquente comme Besançon. De plus, la gestion des biens est différente : la Citadelle de Besançon appartient à la ville de Besançon alors que la Citadelle de Mont-Dauphin est la propriété du Centre des Monuments Nationaux. La médiation est donc différente selon les situations.



Image 54 : Les douze sites majeurs de Vauban

Les fortifications de Vauban témoignent de l'évolution de l'architecture militaire au XVIIe siècle. L'œuvre de Vauban est inscrite pour les critères I, II et IV. Les 160 fortifications de Vauban protègent les frontières du royaume et constituent le premier système défensif national, la « ceinture de fer ». Le rayonnement de son œuvre est universel et ses ouvrages ont été pris pour modèles dans le monde entier jusqu'au XIXe siècle. La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre¹¹¹.

A Besançon, Vauban construit entre 1668 et 1693 une Citadelle, qui domine et la ville, et une enceinte urbaine fortifiée qui protège le centre ville. L'ensemble inscrit au Patrimoine mondial est géré par la ville de Besançon. Ainsi, dès la sortie de l'autoroute les touristes sont avertis de la présence d'un site inscrit. A la Citadelle, les brochures de médiation (voir ci-dessous) présentent l'exceptionnalité du site et de son environnement. Les visites guidées rappellent l'inscription du bien. Un atelier pour sensibiliser les enfants au Patrimoine mondial avec un jeu de société et un livret-jeu pour partir à la découverte des critères de l'inscription de la Citadelle sont testés actuellement. La ville souhaite donc valoriser de plus en plus cette prestigieuse inscription.



¹¹¹ <http://www.assoFrance-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/biens-en-serie/fortifications-de-vauban/>, site internet de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial, Réseau Vauban (consulté le 22 mai 2016).

Image 55 : Les brochures de présentation de la Citadelle de Besançon

Cliché de l'auteur

Comme à Arles ou Strasbourg, que nous avons déjà étudié, Les Villes d'Art et d'Histoire peuvent intervenir dans la présentation ou la gestion du bien inscrit. Par exemple, à Besançon, l'animatrice du patrimoine a réalisé des brochures de médiation du label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » intitulés « Laissez vous conter » sur l'ensemble fortifié de Besançon.

A Camaret-sur-Mer, un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, outil de sensibilisation des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, a été aménagée dans la Tour Vauban inscrite à l'UNESCO (voir l'image ci-contre). Cette nouvelle vocation pour le site est essentielle puisqu'elle permet aux visiteurs de découvrir in-situ pourquoi la Tour est inscrite au Patrimoine mondial.



Image 56 : La Tour Vauban à Camaret-sur-Mer

http://www.blaye.fr/media/camaret_photo_1_076896600_1445_22122015.jpg

Les visites guidées sont l'outil de communication le plus adapté pour les sites du Réseau Vauban, car la plupart d'entre eux sont petits et ponctuels. Des visites guidées spécifiques sur l'inscription au Patrimoine mondial peuvent être organisées, comme à

Mont Louis. Les guides conférenciers de l'Office de Tourisme font découvrir la ville inscrite pendant une visite guidée intitulée : « Un patrimoine d'exception d'hier à aujourd'hui et pour demain ». Ils expliquent pourquoi le site est exceptionnel et quels sont les enjeux et les conséquences d'une inscription à l'UNESCO.

Contrairement à l'Association des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, les biens inscrits sont du même type, ce sont toujours des fortifications. Il est donc plus facile, malgré la diversité des situations des sites présentées précédemment, d'associer la médiation de ces types de biens et de créer un réseau uni. Tous les sites utilisent le logo Réseau Vauban et font mention de la fonction de ce réseau sur leurs documents de médiation. Dans la plupart de ces documents, la couleur rouge du Réseau Vauban constitue aussi la charte graphique utilisée par les sites inscrits. Comme pour ce dépliant de la place forte de Mont-Dauphin.



Image 57 : La carte de Mont-Dauphin
Réseau Vauban

Depuis sa création en 2005, le Réseau des sites majeurs Vauban a gagné en maturité.

Les administrateurs de l'association fédèrent les douze membres du bien inscrit en favorisant le développement d'un réseau d'échanges performant en matière de valorisation et d'animation touristique et culturelle. Plusieurs outils sont développés pour mettre en commun les sites inscrits. Le réseau publie chaque semestre une lettre d'information. Une brochure nationale, voir ci-dessous, présente les points essentiels de l'inscription au Patrimoine mondial : c'est à dire l'architecte et ses fortifications. L'association est aussi mise en valeur dans ce document adaptable à chaque site.

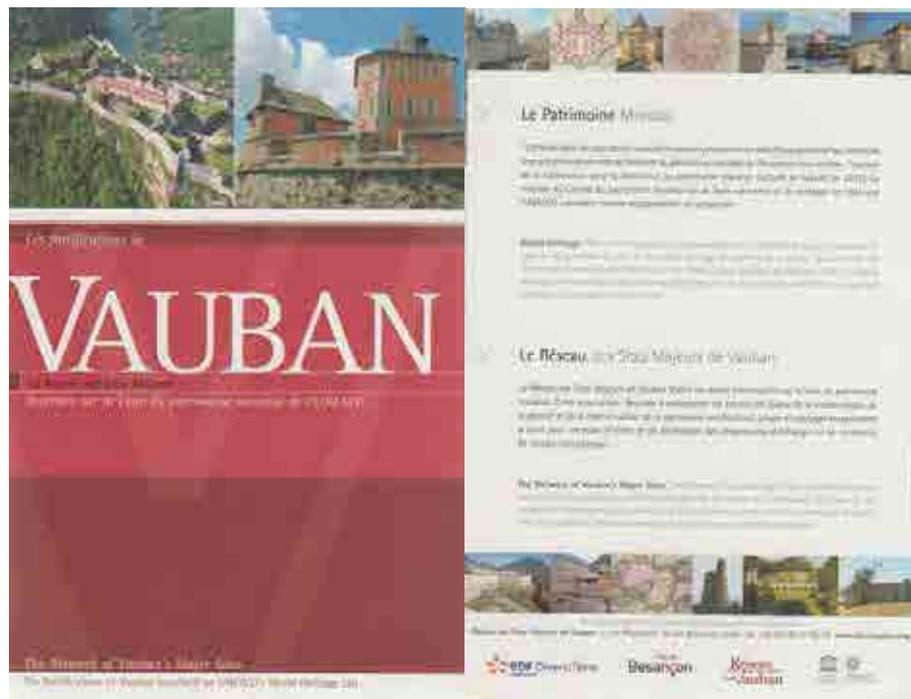


Image 58 : Brochure du Réseau Vauban

Cliché de l'auteur

Le site internet (voir image ci-dessous) est régulièrement mis à jour. Il diffuse les actualités et les nouvelles animations culturelles développées par chaque site.



Image 59 : Le site internet du Réseau Vauban

<http://www.sites-vauban.org>

Des « Guides de découverte », comme ci-dessous, pour chaque fortification construite par Vauban, sont publiés tous les ans.

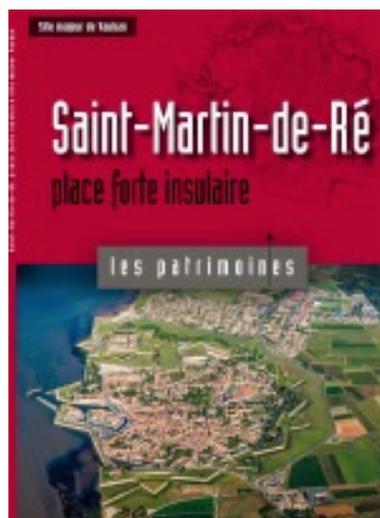


Image 60 : Guide de découverte de Saint-Martin-de-Ré

<http://www.sites-vauban.org>

Une exposition itinérante a aussi été réalisée : *Vauban, les sites majeurs* avec une présentation de l'inscription au patrimoine mondial, voir ci dessous.

L'Unesco et le patrimoine mondial



L'Unesco, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, est une agence spécialisée de l'ONU créée en 1945, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, dans le but de développer la paix, la tolérance et le dialogue entre les peuples.

En 1958, le programme de construction du haut barrage d'Assouan en Egypte menaçait de faire disparaître sous les eaux une vaste zone archéologique, trésors de la civilisation de l'Égypte ancienne. L'Unesco lance une campagne internationale pour sauver le temple d'Abou Simbel et le sanctuaire de Philae qui sont démontés, déplacés et reconstruits hors des zones inondables.

Ce gigantesque sauvetage marque l'acte fondateur de la notion de patrimoine mondial, jugé exceptionnel et universel. En 1972, une convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel est présentée à la communauté internationale.

Aujourd'hui, plus de 900 biens sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.



Les sites du patrimoine mondial sont considérés comme appartenant à tous les peuples du monde, sans tenir compte du territoire sur lequel ils sont situés. C'est un patrimoine dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir.

Un ensemble patrimonial de valeur exceptionnelle



Entre 1653 et 1703, alors que prend forme la physionomie politique du territoire européen, Vauban établit le premier système entier et rationnel des frontières françaises, maritimes et terrestres.

Son œuvre, considérable par le nombre des places fortes qu'il a conçues et réalisées, et par le rôle géopolitique qu'il leur a conférées, apparaît comme une contribution décisive à l'émergence d'une identité européenne moderne.

En cinquante années de travail au service du royaume, l'ingénieur militaire a construit ou rénové plus de 150 places fortes.



Choisis pour leur exemplarité et leur complémentarité, parmi des dizaines d'ouvrages remarquables, les douze sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial représentent un ensemble patrimonial cohérent d'une valeur architecturale, territoriale et paysagère exceptionnelle.

Image 61 : Panneaux sur le Patrimoine de l'exposition du Réseau Vauban
Réseau Vauban

Malgré les différents choix de médiation des sites inscrits au sein du même bien, des coopérations s'établissent entre les sites de ces biens.

Ainsi des réseaux voient le jour et se développent dans le but de favoriser l'échange de pratiques entre les sites, d'unifier ou en tout cas de coordonner la gestion des sites (par des formations, un conseil aux acteurs gestionnaires et un site internet avec les actualités des différents sites) et de fédérer les sites par la réalisation d'actions communes (exposition, publication). La gestion commune de grands sites, pourtant

fractionnés, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial devient alors possible. Si elle est bien menée elle peut parfois être plus forte que la médiation d'un seul bien, car les projets mis en place sont plus conséquents.

De même, les sites étendus sur plusieurs pays peuvent disposer d'une structure unie.

e. Un site transfrontalier : le Paysage naturel Pyrénées

La chaîne de montagne des Pyrénées (voir la carte ci-dessous) est un bien transfrontalier situé à la fois sur le territoire français et espagnol, comme on peut le voir sur la carte suivante. Elle s'étend sur 430 kilomètres depuis la mer Méditerranée jusqu'au Golfe de Gascogne. Le plus haut sommet, le pic d'Aneto, culmine à 3 404 mètres.

La chaîne de montagne traverse deux régions et six départements en France ainsi que quatre communautés autonomes et sept provinces en Espagne.

Les Pyrénées est un espace en déprise, peu peuplé mais très touristique.



Image 62 : Carte de situation des Pyrénées

<http://www.randonades.com/sites/randonades.fr/files/cartes/carte-collioure-cadaques.jpg>

Le Parc national des Pyrénées protège une grande partie de cette zone. Avec ses 1,5 millions de visiteurs par an, le Parc est un des premiers parcs nationaux français pour le nombre de touristes. Lourdes est la seconde ville hôtelière de France. Avec cette forte fréquentation touristique, il convient de s'orienter vers un tourisme respectueux

de l'environnement et c'est justement un des objectifs principaux des Parcs nationaux¹¹².

Le Parc national des Pyrénées fédère les communes du bien. Il propose aux collectivités locales qui s'engagent dans cette démarche de gestion, de leur apporter une assistance privilégiée pour l'animation avec des accompagnements techniques et financiers.

Le financement de ces animations est assuré par la DREAL (Direction Régionale à l'Environnement) et la DDAE (Direction Départementale de l'Agriculture et de l'Équipement).

Une charte du Parc national définit le projet du territoire en concertation avec la population locale française et espagnole. Les objectifs et les engagements qui figurent dans la charte sont définis de manière partenariale avec les acteurs locaux, qu'ils soient élus, usagers, professionnels ou habitants. La charte du Parc national des Pyrénées est le résultat d'un travail de concertation conséquent, avec les acteurs du territoire et les élus.

Les habitants, les élus et les scolaires doivent s'approprier la connaissance du bien et s'investir dans des actions de connaissance et de préservation. La sensibilisation et l'éducation à l'environnement sont les actions de préservation de la nature les plus importantes à mener pour développer une gestion responsable et éco citoyenne. La mise en place des sciences participatives doit permettre à chaque citoyen de se sentir investi et de participer, à la mesure de ses moyens, à cette évolution¹¹³.

Cette action de sensibilisation du jeune public est commune en France et en Espagne. Le Programme POCTEFA, un programme de coopération transfrontalière européen, finance des projets pour valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable. L'union européenne participe donc au financement d'animations pour les scolaires dans cet espace transfrontalier.

¹¹² Charte du Parc national des Pyrénées, p. 33.

¹¹³ Charte du Parc national des Pyrénées, p. 131

Grâce à cette structure de gestion et à cette aide financière, les élèves peuvent découvrir avec leur enseignant ou un animateur du Parc le patrimoine naturel spécifique des Pyrénées tout en s'initiant aux comportements éco responsables à adopter.

Pour accompagner les enseignants dans la définition de leur projet pédagogique, le parc national remet à chaque enseignant le « livret de l'enseignant ».

Les élèves, quant à eux, reçoivent au début de leur scolarité un « passeport éducatif ». Ce livret suivra les élèves tout au long de leur scolarité. L'objectif du Parc national des Pyrénées est que chaque enfant scolarisé sur son territoire participe au moins une fois entre le cours primaire (premier degré) et la terminale (second degré) à un projet pédagogique mené dans le cadre du Passeport éducatif du Parc national.

Ainsi, les Pyrénées est un bien inscrit à la fois en France et en Espagne. Avec la multiplicité d'acteurs concernés, une gestion patrimoniale particulière pour chaque pays et l'utilisation d'une langue d'échange différente, la mise en place d'une médiation commune de l'exceptionnalité du site peut sembler presque impossible.

Cependant, les deux pays ont toujours eu une politique de médiation commune très forte. La labellisation « Parc naturel national » des Pyrénées en 1967 a permis une gestion concertée du bien en lien avec les habitants, surtout grâce à la création d'une charte. Le programme POCTEFA a apporté une aide à la coopération transfrontalière entre les Pyrénées et l'Espagne. Ces échanges importants entre les deux pays sont reconnus et encouragés par l'inscription à l'UNESCO en 1997. Il est donc possible, si les gestionnaires des sites se donnent les moyens d'y parvenir, d'avoir une gestion et une médiation commune malgré les contraintes géographiques et les frontières administratives.

2. Des espaces aux dynamiques différentes

Nous avons observé que la forme et la taille du site peuvent être une contrainte, pour certains sites de grande taille comme pour le Canal du Midi. Mais ce sont des paramètres qui, s'ils sont bien gérés par une structure commune, ne sont plus un obstacle.

Essayons de comprendre maintenant quelle logique s'applique aussi en fonction de la dynamique et de l'attractivité touristique des sites inscrits.

Analysons d'abord la médiation de la Valeur universelle exceptionnelle dans un site dynamique comme Versailles puis des sites en déprise comme le Bassin minier ou isolés comme la Saline d'Arc-et-Senans.

a. Un site dynamique et prestigieux : le château de Versailles

Versailles se situe à 25 minutes en RER de Paris, on peut le voir sur la carte ci-dessous. Paris une ville française et européenne très importante et très densément peuplée comme on peut le voir sur les images ci-contre.

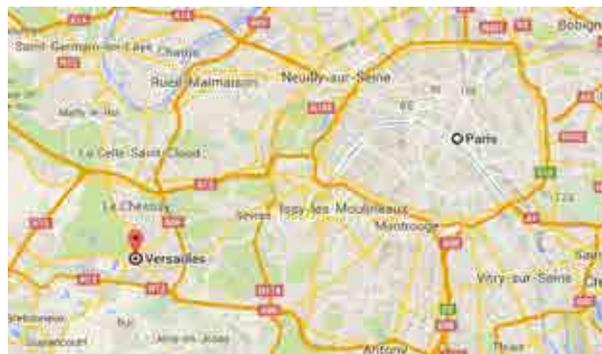


Image 63 : Carte de situation de Paris et de Versailles

Géoportail



Image 64 : L'Île-de-France : une région très densément peuplée
Géoportail

Avec 38,8 milliards d'euros, voir le diagramme ci-dessous, l'Île-de-France est la région française qui bénéficie du plus gros volume de consommation touristique.

► **Trois régions concentrent la moitié de la consommation touristique**

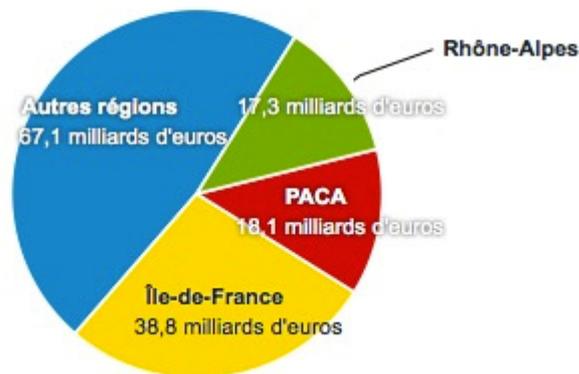


Image 65 : Diagramme de la consommation touristique des régions française en 2014 (INSEE)
Le Monde, août 2014, Samuel Laurent, Quelles régions de France bénéficient le plus du tourisme ?, Les Décodeurs

En 2013 le château de Versailles avait accueilli 7,5 millions de visiteurs dont 80% de touristes individuels étrangers (venant des Etats Unis et Angleterre

majoritairement). Les touristes viennent pour le prestige du site et surtout pour sa proximité avec Paris.

A partir de 1661, Louis XIV entame la transformation et l'agrandissement du château primitif de Louis XIII qu'il confie à deux architectes, Louis Le Vau et Jules Hardouin-Mansart. Les travaux se poursuivront jusqu'à sa mort en 1715 et de nouveaux appartements sont créés sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

La réputation du château de Versailles est associée à une période glorieuse de l'Histoire de France. Ce monument est le symbole emblématique de l'art classique des XVIIème-XVIIIème siècle et du rayonnement de la monarchie française dans le monde entier. Cette valeur est connue par les étrangers qui visitent le site et n'est donc pas médiatisée dans les documents de présentation du site.

Grâce à sa situation géographique et à son prestige historique, Versailles est connu dans le monde entier et n'a pas besoin de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO pour être célèbre. Son attractivité et son prestige rayonnent au-delà des frontières du pays.



Image 66 : Logo du Château de Versailles

<http://www.chateauversailles.fr/homepage>

C'est le site du château de Versailles, avec l'emblème du soleil (comme sur l'image ci-dessus), qui est mis en avant sur le site internet et les brochures mais pas son inscription UNESCO. D'ailleurs, malgré les possibilités budgétaires et les moyens humains que le site possède, il n'y a pas de budget ni de personnel spécifique dédié à la communication de l'inscription du site à l'UNESCO.

Il en est de même pour le bien « Paris rives de la Seine » pour lequel il n'y a pas de mention de l'inscription dans les outils de médiation parisiens (il n'y a pas de site internet ni de brochure sur le bien rappelant l'existence de leur inscription). Lorsque j'ai envoyé mon questionnaire, et pour ces deux sites seulement, je n'ai pas trouvé de

contact concernant la gestion de l'inscription à l'UNESCO. Les touristes viennent pour visiter la « célèbre capitale » mais pas pour son inscription à l'UNESCO et les gestionnaires des deux sites l'ont bien compris.

Mais les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ne possèdent pas tous une image aussi prestigieuse que celle du château de Versailles.

b. Des sites industriels : le Bassin minier du Nord et les Salines d'Arc-et-Senans

Les bâtiments industriels n'ont pas une histoire aussi prestigieuse. Mais ils méritent, au moins pour les plus représentatifs, d'être conservés afin que les générations futures puissent connaître le patrimoine industriel¹¹⁴.

- **Le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais**

Le Bassin minier est un territoire de la région Nord-Pas-de-Calais, comme on peut le voir sur la carte suivante.

Le site est inscrit pour les critères II, IV et VI. Les paysages miniers évolutifs et vivants du Bassin du Nord-Pas de Calais offrent un exemple éminent du développement à grande échelle de la mine de houille, aux XIXe et XXe siècles, par les grandes compagnies industrielles et leurs masses ouvrières¹¹⁵.

¹¹⁴ Jacques Perrin, *L'archéologie industrielle*, PUF, 1982, p. 79.

¹¹⁵ <http://www.assoFrance-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/paysages-culturels/bassin-minier-du-nord-pas-de-calais/>, site internet de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial (consulté le 22 mai 2016).



Image 67 : Carte de situation du Nord-Pas-de-Calais

Géoportail

Il s'étend sur 1 200 km² entre le Nord et le Pas de Calais. Les villes les plus importantes du Bassin sont Lens mais aussi Béthune, Douai et Valenciennes, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous.



Image 68 : Carte de situation du Bassin minier dans le Nord-Pas-de-Calais

<https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/1/14/BassinminierglobalNordPDC.svg/550px-BassinminierglobalNordPDC.svg.png>

Le Nord-Pas-de-Calais est une région en déprise.

C'est dans cette région que le PIB par habitant est le plus faible en France. Il atteint, 25 380 euros par habitant en 2012, soit deux fois moins que le PIB par habitant de la région Ile-de-France¹¹⁶.

De plus, le Nord-Pas-de-Calais est la région française où le taux de chômage est le plus fort. Au cours des quinze dernières années, le taux de chômage régional a été continuellement au delà de la moyenne française, avec un écart pouvant atteindre 4,5 points. En 2012, le taux de chômage régional est de 13%, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, alors qu'en France il ne progressait pas au-delà de 11,8%¹¹⁷.

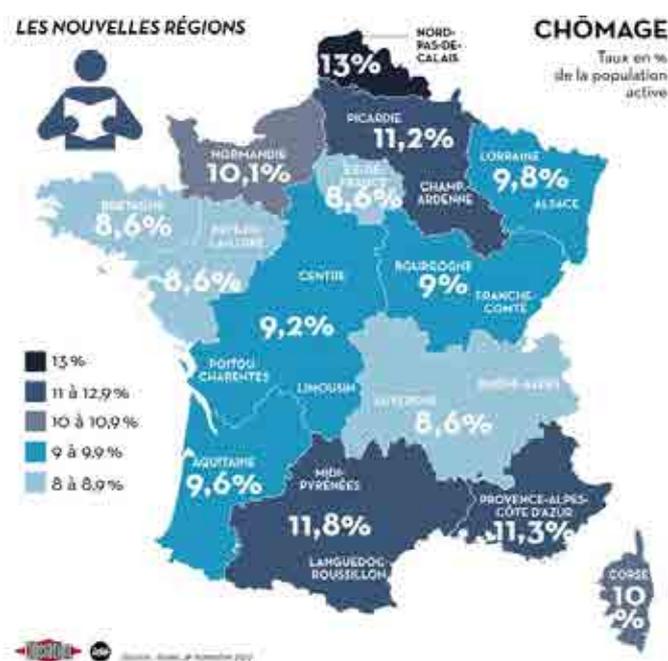


Image 69 : Carte du taux de chômage par région en France en 2012, INSEE

http://www.liberation.fr/france/2014/06/04/la-nouvelle-france-en-six-cartes-regionales_1032908

¹¹⁶ <http://france3-regions.francetvinfo.fr/nord-pas-de-calais/2015/04/15/nord-pas-de-calais-picardie-les-chiffres-inquietants-population-pauvrete-chomage-pib-de-la-future-grande-region-705127.html>, site internet de France 3 régions sur les chiffres de l'année par région (consulté le 22 mai 2016).

¹¹⁷ *Nord-Pas-de-Calais par rapport aux autres régions françaises et européennes*, INSEE Nord-Pas-de-Calais, Dossiers de Profils N°82 - Juin 2006. Chapitre I. Création et transfert de richesses en Nord pas de Calais.

Mais la déprise économique peut générer des volontés fortes de transformation du territoire.

« Au delà de l'affection pour le patrimoine minier, il s'agit bien de contribuer au changement de l'image touristique du Département Nord-Pas-de-Calais. Mais bien au-delà encore de l'image, il s'agit de réussir la mutation de ces territoires. Cette mutation doit être accompagnée d'initiatives fortes telles que l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité. ¹¹⁸»

Aujourd'hui, la culture est devenue un outil de développement territorial. Elle sert désormais de levier à nombre de projets de requalification. Considérée comme motrice dans les processus de transformation des espaces déprimés, la régénération culturelle s'est imposée dans l'esprit des pouvoirs publics comme une des stratégies de développement les plus efficaces, notamment sur les friches et les anciens quartiers industriels¹¹⁹.

La vitrine de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a engendré une nouvelle attractivité touristique.

Le classement du bassin minier a été largement relayé par les médias régionaux et nationaux. Les sites miniers de Lewarde, d'Oignes, par exemple deviennent des sites touristiques incontournables apparaissant, au même titre que les beffrois ou la Bourse de Lille, dans les brochures éditées par les Office du Tourisme de la région. Le Bassin minier fait l'objet de livres touristiques proposant des panoramas et des vues sur les sites miniers. De l'image négative de « pays noir » à la fin des années 1980, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est devenu au début des années 2010 une véritable destination touristique soutenue, notamment grâce à l'arrivée du musée du Louvre Lens¹²⁰.

¹¹⁸ Jean Marie Juts du comité départemental du tourisme du Pas de Calais, dans *Le rôle de l'affectif dans une politique de classement*, Julie Ballant, Université de Reims-Champagne-Ardenne, Mémoire, 2010, dactylographié.

p. 70.

¹¹⁹ Bruno Lusso, *Patrimonialisation et greffes culturelles sur des friches issues de l'industrie minière*, Echo Géo, 26, 2013 Paragraphe 41.

¹²⁰ *Ibid.*, Paragraphe 32.

Au-delà de ces enjeux, l'inscription à l'UNESCO impulse une nouvelle dynamique territoriale. Elle encourage la coopération de multiples acteurs impliqués par le projet, qui protègent et valorisent l'exceptionnalité de ce patrimoine.

Une association a été créée en mai 2000 pour accompagner ces acteurs dans la reconversion du Bassin minier, après la fermeture des mines. La « Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais » est un outil d'ingénierie composé d'architectes, d'urbanistes et d'historiens. Aux côtés de l'association Bassin Minier Uni, la Mission Bassin Minier a élaboré le dossier de candidature durant toute la démarche d'inscription. Depuis 2012, elle doit assurer la protection et de la mise en valeur du patrimoine aux côtés de l'Etat.

La place de la population dans le projet est également très importante. Grâce à l'investissement d'acteurs, surtout des bénévoles, impliqués dans le projet de médiation de la valeur exceptionnelle du bien, de nombreux projets ont vu le jour. La création de musées comme le Musée de la mine de Lewarde ou de visites guidées des anciens terrils est devenue possible.

Il est aussi essentiel de toucher les plus jeunes à la valeur de leur patrimoine pour qu'il n'y ait pas de rupture dans cette démarche d'avenir. Il est important que les jeunes générations comprennent ce qui fait la valeur du patrimoine qui les entoure pour le transmettre aux générations futures. De nombreuses actions, notamment pédagogiques, sont donc menées pour sensibiliser les plus jeunes au patrimoine local.

Voici trois exemples d'actions pour les scolaires :

- Le projet « Carnets de voyage » (2008-2009)

Après une visite guidée des terrils (image 70), il était demandé aux élèves de restituer ces moments sous forme d'un carnet de voyage valorisant « la mémoire matérielle et humaine » de ce qu'ils avaient découvert

- Le projet « Rencontres des acteurs du Bassin minier »

Les élèves ont pu rencontrer des acteurs qui ont fait vivre ou continuent de faire vivre la mine (ancien mineur, écrivain, photographe, journaliste...).

- Le projet « Correspondances » (2011-2012)

Il a été demandé aux élèves d'imaginer une lettre manuscrite à un correspondant étranger fictif dans laquelle ils décrivaient les particularités de leur territoire.

Parallèlement, chaque classe devait adresser une lettre – par courrier ou par mail – à une classe ou un groupe de personnes d'un pays minier étranger : Cameroun, Brésil, Angleterre, Chine, Maroc...¹²¹.



Image 70 : Les enfants découvrent ou redécouvrent le Bassin minier

http://www.chainedesterrils.eu/images_upload/visiteguidee-ap6ans.jpg

La construction d'une nouvelle image n'est pas évidente, elle nécessite un travail de communication sur la Valeur universelle exceptionnelle de tous les acteurs concernés. Le paysage du Bassin minier a longtemps été déprécié par les habitants et incompris par les touristes. A la différence du patrimoine religieux, civil, militaire ou

¹²¹ <http://www.bassinminier-patrimoine mondial.org/mobilisation-des-jeunes/>, site internet de l'Association Bassin minier (consulté le 22 mai 2016).

naturel le patrimoine industriel a fait l'objet d'une reconnaissance beaucoup plus tardive¹²².

L'indifférence, voire le mépris, entourant cet héritage n'a pas disparu du jour au lendemain. La transmission de la Valeur universelle exceptionnelle est donc un enjeu incontournable. Les critères d'inscription à l'UNESCO du Bassin minier sont donc présentés dans tous les documents de médiation du bien, comme dans la brochure touristique ci-dessous ou sur le site internet où les raisons de l'inscription sont facilement accessibles pour tous. Tout comme l'exposition itinérante ouverte au grand public (image 73).

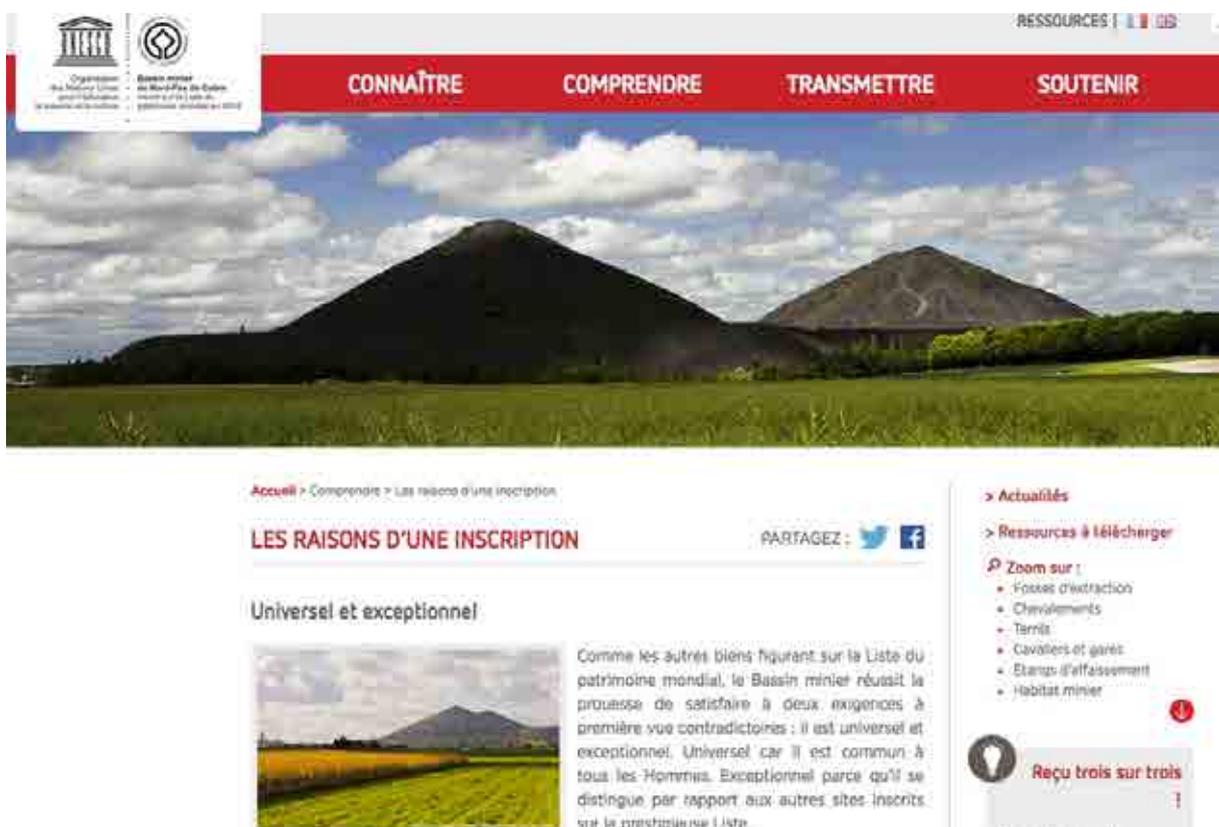


Image 71 : La page sur la VUE du bien sur le site internet de la Mission Bassin Minier

<http://www.bassinminier-patrimoine mondial.org/les-raisons-dune-inscription/>

¹²² Bruno Lusso, *op. cit.*, Paragraphe 3.



Image 72 : Le flyer de présentation du site
Cliché de l'auteur



Image 73 : Un panneau de l'exposition Bassin minier Patrimoine mondial
Cliché de l'auteur

Depuis l'inscription et sa médiation, la région devient une destination touristique attractive. Elle propose de nombreuses animations culturelles et de plus en plus de centre d'intérêts pour les touristes (visite de Lille, de musées comme le Louvre-Lens, inscription du bassin minier et des beffrois du Nord-Pas-de-Calais). La stratégie de communication est efficace et la volonté de miser sur l'inscription au patrimoine mondial une opportunité que la région a su saisir.

- Les salines royales d'Arc-et-Senans

Arc-et-Senans est situé dans le département du Doubs en Franche-Comté, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous.



Image 74 : Carte de situation de la Saline royale d'Arc-et-Senans
Géoportail

C'est un petit village de 1540 habitants qui vit traditionnellement de l'élevage de bovins laitiers et de la culture céréalière. On peut voir sur la photographie aérienne suivante que le monument, en forme de demi arc de cercle vu du ciel, est entouré de parcelles agricoles. Le village est structuré tout au long d'une seule rue.



Image 75 : Photographie satellite d'Arc-et-Senans
Géoportail

Lorsque l'on est un site isolé comme la Saline, éloigné des principaux centres urbains, il faut susciter un nouvel intérêt culturel avec de nombreuses animations et visites pour faire venir les visiteurs et la population locale¹²³.

Dès l'achat de la Saline par le Conseil général du Doubs il a été décidé de les transformer en centre culturel. En 1982, la Saline royale d'Arc-et-Senans puis en 2009 la Saline de Salins les Bains sont inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO. L'organisation reconnaît pour la première fois la valeur exceptionnelle d'un site industriel construit par un architecte visionnaire, Claude Nicolas Ledoux, entre 1774 et 1779.

Cette fierté est clairement affichée. La Saline d'Arc-et-Senans met toujours en avant le label Patrimoine mondial de l'UNESCO et mentionne toujours l'inscription du site sur ses brochures, comme on peut le voir ci-dessous.

¹²³ Virginie Gannac-Barnabé, « Les Phoenix de l'industrie » les médiations de la culture dans la revitalisation de trois sites majeurs du patrimoine industriels, dans l'ouvrage de sous la direction de GRAVARIS-BARBAS M., *Habiter le patrimoine Enjeux-approches-vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, (Géographie sociale), 2005, p. 551.

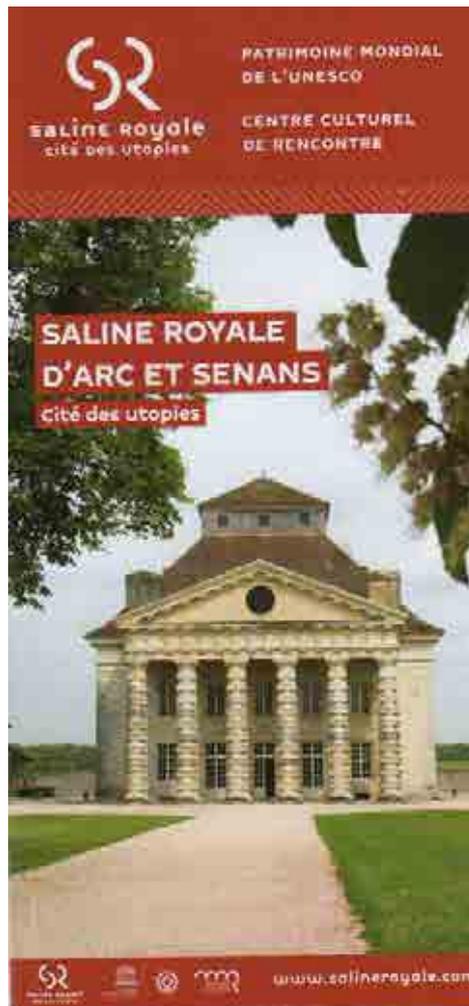


Image 76 : Brochure de présentation de la Saline royale

Cliché de l'auteur

Depuis 2015, une nouvelle politique de la médiation de la Valeur universelle exceptionnelle se met en place. Une exposition sur la présentation de l'UNESCO (voir image ci-contre) et de la VUE a été inaugurée le 21 mai 2016 intitulée *L'invention de la Valeur universelle exceptionnelle*. Quatre salles sont aménagées exclusivement pour la présentation du Patrimoine mondial, dont une salle présentant au sol le planisphère des sites inscrits (voir la deuxième image ci-dessous) et une salle consacrée à l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial.

Des outils pédagogiques, à propos de cette exposition, sont en cours de réalisation comme un livret-jeux pour les enfants, un questionnaire pour les lycéens, un dossier pédagogique pour les enseignants. De plus, dès l'été 2016, des visites guidées pour les enfants axées sur les critères de l'inscription du site seront organisées et une

formation aura lieu pour les guides pour leur expliquer l'intérêt d'insister sur l'exceptionnalité du site dans leurs visites.



Image 77 : Nouvelle exposition sur le Patrimoine mondial de la Saline royale

Cliché de l'auteur

Nous pouvons donc voir que la médiation de la Valeur universelle exceptionnelle dépend de l'image du site. Le château de Versailles n'a pas besoin d'être inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO pour attirer des millions de touristes chaque année. Par contre, le Bassin minier, situé dans un espace en déprise qui souffre d'une mauvaise image auprès des habitants et des touristes a compris l'intérêt de médiatiser sur l'exceptionnalité du site pour revaloriser son image.

L'inscription à l'UNESCO s'inscrit donc dans le processus actuel de mise en valeur du patrimoine industriel. Bien que la reconnaissance de ce type de patrimoine par le public soit tardive, l'UNESCO a valorisé les efforts des gestionnaires pour donner une nouvelle image à ces sites anciennement dépréciés par la population.

Est-ce que ce phénomène s'observe aussi pour l'attractivité touristique des sites inscrits ? Pour répondre à cette question nous allons étudier l'exemple du Mont-Saint-Michel et des Causses et Cévennes.

c. *Un site touristique : le Mont-Saint-Michel*

Tout d'abord, regardons un peu plus attentivement le cas du Mont-Saint-Michel qui est le deuxième monument le plus visité de France après l'Arc de triomphe¹²⁴. En effet, il accueille 2,5 millions de visiteurs par an dont 20 000 par jour pendant la saison touristique¹²⁵.

Le Mont-Saint-Michel est situé dans le département de la Manche en Normandie, comme on le voit sur la carte suivante.



Image 78 : Carte de situation du Mont-Saint-Michel

Géoportail

Il a été construit sur un îlot rocheux à l'est de l'embouchure du fleuve Couesnon. Cet îlot s'élève 900 mètres au-dessus d'une plaine sablonneuse.

¹²⁴ *L'abbaye du Mont-Saint-Michel, le deuxième monument le plus visité de France*, Paris Normandie, 22/01/2015, dans <http://www.paris-normandie.fr/detail_article/articles/2364744/l-abbaye-du-mont-saint-michel-le-2e-monument-le-plus-visite-de-france#.VtgNdCkWFIA>

¹²⁵ Anissa Boumediene, *Pourquoi le Mont-Saint-Michel est un des lieux les plus visités de France ?*, 10/06/2014 dans <<http://www.20minutes.fr/societe/1396890-20140610-pourquoi-mont-saint-michel-lieux-plus-visites-france>>

Le Mont ne représente qu'une petite partie de la commune qui s'étend aussi sur la digue et plusieurs dizaines d'hectares de polders, comme on peut le voir sur les photographies satellites suivantes.

Au total quarante habitants vivent sur la commune du Mont-Saint-Michel-Avranches. Bien que ce soit un site isolé, il est situé dans une région touristique, la Bretagne, et surtout possède une Valeur universelle exceptionnelle qui justifie son inscription et l'afflux touristique.



Image 79 : Photographie satellite de l'embouchure du fleuve Couesnon
Géoportail



Image 80 : Les polders et le Mont-Saint-Michel

Géoportail

Cette abbaye bénédictine, fondée en 966, fut érigée sur un sanctuaire dédié à l'archange Michel depuis 708. La construction de l'abbaye, qui s'est poursuivie du 11^e au 16^e siècle, s'est adaptée à un site naturel difficile et ce tour de force technique et artistique a créé un site incomparable. Par l'alliance inédite du site naturel et de l'architecture, le Mont-Saint-Michel constitue une réussite esthétique unique. C'est un des monuments les plus importants de la civilisation chrétienne du Moyen Âge¹²⁶. Le site est inscrit pour les critères I, III et VI.

« La silhouette du Mont-Saint-Michel est dans tous les esprits. La même silhouette a parcouru et continue de parcourir le monde par la gravure puis la photographie. Combien de familles, sagement rassemblées devant le monument peuplent aujourd'hui les albums de souvenir, en noir et blanc ou en couleurs ? On est allé au Mont-Saint-Michel et on le montre¹²⁷ » explique le Père André, recteur du sanctuaire, lors d'un entretien en 2000.

¹²⁶ <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/monuments-et-ensembles/mont-saint-michel-et-sa-baie/>, site internet de l'Association des biens français du Patrimoine mondial (consulté le 22 mai 2016).

¹²⁷ Robert De Laroche, *Baie du Mont Saint Michel*, Tournai, La Renaissance du Livre, (Collection L'Esprit des lieux), 2000, Rencontre avec le père André p 58.

Le Mont-Saint-Michel a toujours été un lieu touristique.

Le plus ancien pèlerin que nous connaissions est un certain Bernard qui vint au Mont vers 867-868, après avoir été à Rome, au mont Gargan et à Jérusalem. Le fait que le mont soit visité par des pèlerins ayant fréquenté les plus grands centres de pèlerinage du monde chrétien montre que sa réputation était déjà solidement établie, et dès le IX^{ème} siècle¹²⁸. Déjà à cette époque, le Mont-Saint-Michel est un centre de pèlerinage rayonnant et les moines du sanctuaire incitent déjà les fidèles à venir plus nombreux. La Merveille accueille les plus grands du royaume : Saint Louis, le roi Philippe III le Hardi et Philippe IV le Bel, Louis XI, François Ier. A la Belle époque, au XIX^{ème} siècle, le tourisme prend le relais des activités traditionnelles (la pêche, l'élevage d'huîtres). Les plages de la côte sont appréciées pour la douceur de leur climat et le tourisme se développe pour l'abbaye. Comme le Mont accueille de nombreux visiteurs, un village se construit rapidement autour de la colline pour inciter les touristes à consommer auprès des aubergistes et des premiers marchands de souvenirs.

L'inscription du Mont à l'UNESCO a permis une reconnaissance internationale de ce chef-d'œuvre esthétique et technique unique en France et dans le monde. Son inscription était évidente et son caractère remarquable incontestable. Sa notoriété était déjà consacrée bien avant son inscription à l'UNESCO.

Les touristes viennent découvrir l'exceptionnalité architecturale et naturelle du site et pas particulièrement pour son inscription à l'UNESCO. Ainsi, les brochures et les visites guidées présentent l'histoire du site mais ne mentionnent pas son inscription à l'UNESCO, comme on peut le voir ci-dessous sur la brochure de découverte du site et la page du site internet.

¹²⁸ Henry de Decaens, *Le Mont Saint Michel*, Editions Zodiaque, (Collection Les travaux du mois), 1990, p. 8.

En 966, des bénédictins s'installèrent au Mont à la demande du duc de Normandie Richard I^{er} et furent à l'origine de l'essor du nouveau monastère. Très vite, **l'abbaye devint un lieu de pèlerinage majeur** de l'Occident chrétien mais aussi un des centres de la culture médiévale où furent produits et conservés un grand nombre de manuscrits. L'architecture de l'abbaye témoigne de la maîtrise et du savoir-faire des bâtisseurs du Moyen Âge qui réussirent à édifier, à 80 mètres de hauteur, l'église romane de 80 mètres de long, reposant sur quatre cryptes à flanc de rocher.

Le bâtiment de la Merveille est quant à lui souvent évoqué comme un des chefs-d'œuvre du gothique normand. Au XIII^e siècle deux corps de bâtiments de trois étages furent édifiés sur la pente nord du Mont abritant des salles dédiées à l'accueil des pèlerins ou à la vie monastique.

Ainsi, **la foi, la culture, l'art et l'architecture constituent la forte identité du Mont-Saint-Michel**. Mais c'est aussi un village qui a toujours évolué dans le sillage de l'abbaye depuis le X^e siècle. Au XIV^e siècle, il s'étendait déjà jusqu'aux pieds du rocher. **Les remparts qui l'entourent en font un exemple d'architecture militaire**. Au cours de la guerre de Cent-Ans, ils résistèrent à tous les assauts anglais et firent du Mont un lieu symbolique de l'identité nationale.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le mont perd de son importance, tant sur le plan militaire que religieux, malgré les efforts des moines de la congrégation de Saint-Maur installés dans l'abbaye en 1622.

La Révolution chasse les derniers moines et le « Mont Libre » devient une prison pour les prêtres réfractaires. Cette reconversion lui fut en fait salvatrice puisqu'elle lui évita la démolition. En 1811, un décret impérial transforme l'abbaye en maison de force pour abriter essentiellement des prisonniers de droit commun et quelques détenus politiques. Fermée en 1863, la prison aura eu pour mérite de sauver l'abbaye de la destruction.

En 1874, l'abbaye est enfin classée monument historique. Conduites par les architectes des monuments historiques, les restaurations s'efforcent de rendre son prestige au monument. La Belle Epoque voit le développement du tourisme favorisé par la construction de la digue en 1878. Le Mont-Saint-Michel accueille environ 2,5 millions de visiteurs par an.

Image 81 : Brochure de présentation du Centre des Monuments Nationaux

<http://www.abbaye-mont-saint-michel.fr/>

Historique

Fondé selon la tradition à la suite de trois songes qu'eût en l'an 708 saint-Aubert évêque d'Avranches, le Mont Saint-Michel fut, dès ses origines, un grand centre de pèlerinage. Avant l'an mil fut élevée l'église préromane.

Au XI^e siècle, l'église abbatiale romane fut fondée sur un ensemble de cryptes, au niveau de la pointe du rocher et les premiers bâtiments conventuels furent accolés à son mur nord.

Au XII^e siècle, les bâtiments conventuels romans furent agrandis à l'est et au sud.

Au XIII^e siècle, une donation du roi de France Philippe Auguste à la suite de la conquête de la Normandie, permit d'entreprendre l'ensemble gothique de la Merveille : deux bâtiments de trois étages, couronnés par le cloître et le réfectoire.

Au XIV^e siècle, la guerre de Cent ans rendit nécessaire la protection de l'abbaye par un ensemble de constructions militaires qui lui permit de résister à un siège de 30 ans.

Au XV^e siècle, le chœur gothique flamboyant remplaça le chœur roman de l'église abbatiale.

Enfin, jusqu'au XVIII^e siècle, s'est poursuivie la construction des logis abbatiaux qui composent la façade sud de l'abbaye.

Transformée en prison de la Révolution au Second Empire, l'abbaye est confiée en 1874 au service des Monuments Historiques et ouverte au public tout au long de l'année.

Depuis 1969, une communauté monastique y assure également une présence spirituelle permanente.

Image 82 : Site internet du Mont-Saint-Michel

Cependant, aujourd'hui, les chargés de mission du Centre des Monuments Nationaux, dans une optique de développement de l'offre touristique, essayent de créer de nouvelles activités pour valoriser l'inscription à l'UNESCO.

Des conférences sur des points précis de la Valeur universelle exceptionnelle sont organisées pour les adultes, touristes ou habitants curieux de mieux connaître le site. Pendant ces conférences des spécialistes abordent des aspects connus ou méconnus de la VUE.

Des projets de sensibilisation sont aussi mis en place pour les enfants. Un nouveau projet à destination du public scolaire a démarré à la rentrée 2015. Les élèves doivent mettre en résonance deux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'abbaye du Mont-Saint-Michel et les chants polyphoniques Aka de Centrafrique, pour un concert de l'orchestre de Normandie à l'abbaye en mai 2016. Ce jumelage permet la rencontre entre deux biens inscrits et fait réfléchir les enfants sur la notion de Patrimoine mondial.

Les gestionnaires vont donc essayer de communiquer désormais de façon plus systématique sur la Valeur universelle exceptionnelle du site pour répondre aux prérogatives de l'UNESCO et diversifier leur offre touristique.

Le Mont-Saint-Michel est donc un site très touristique et cela depuis sa création au X^{ème}. Il est si exceptionnel que les gestionnaires n'avaient pas ressenti le besoin de valoriser son inscription à l'UNESCO, contrairement aux Causses et Cévennes que nous allons voir à présent.

d. Un site naturel isolé situé dans une région peu touristique : les Causses et Cévennes

Les Causses et Cévennes (voir images 83 et 84) sont situés dans un espace français isolé en déprise. C'est une zone de 6 000 km² située dans le Massif Central en région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon et sur les départements de l'Aveyron, du

Gard, de l'Hérault et de la Lozère. 134 communes font partie de la zone inscrite par l'UNESCO, la plus connue est Millau.

Avant d'étudier les outils de médiation de ce bien, nous allons étudier l'exemple du département de la Lozère représentatif de cet espace.



Image 83 : Carte de situation des Causses et Cévennes

<http://www.causses-cevennes.com/carte/images/localisation-unesco2.jpg>

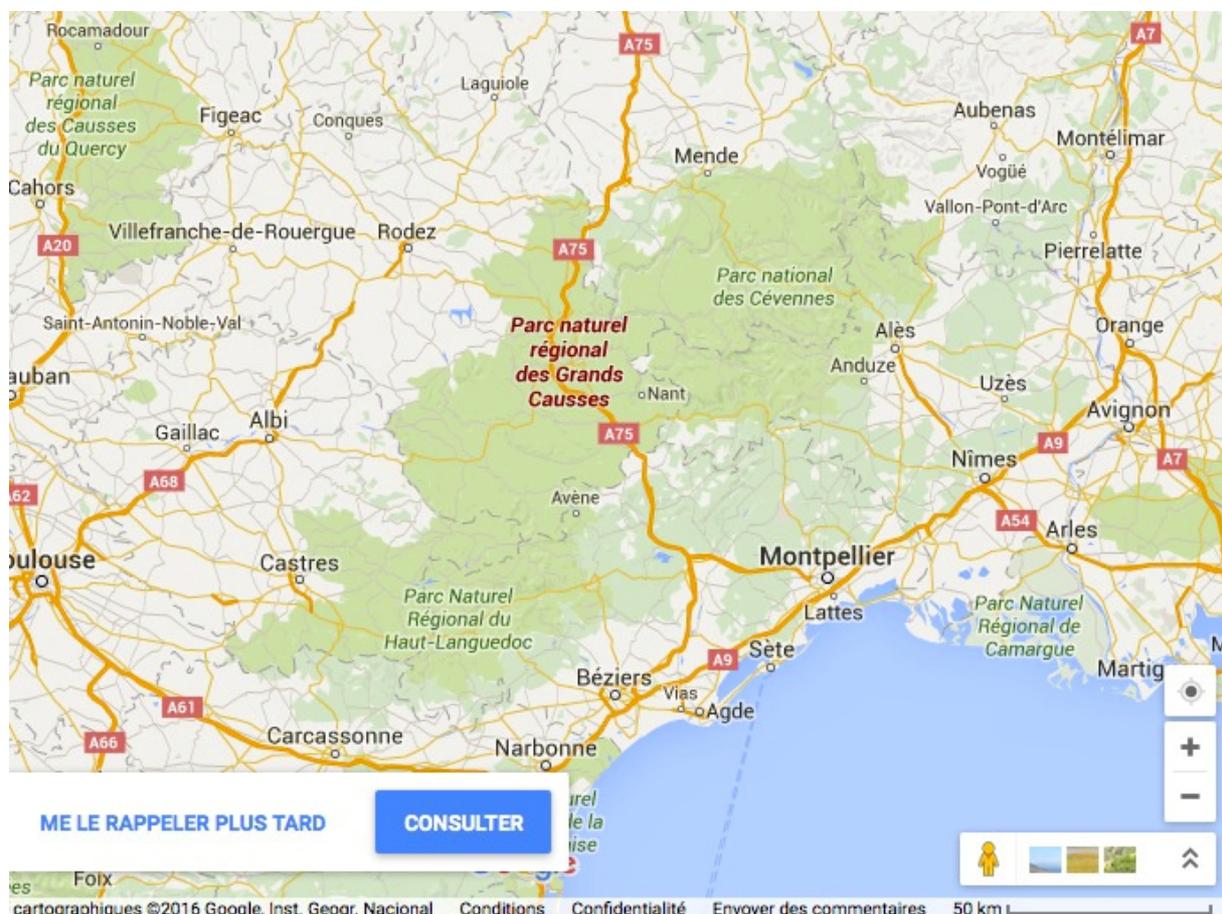


Image 84 : Carte de situation du parc des Causses et du parc des Cévennes

Google Maps

La Lozère est le département le moins peuplé de France, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous. La faible densité de population (15 hab./km² soit moins de deux fois moins que la moyenne nationale en 2015 : 33hab/km² selon l'INSEE) s'explique en partie par la pauvreté des sols et par l'exode rural très important entre 1850 et 1910. La Lozère a un taux de fécondité au-dessous de la moyenne française avec 1,72 enfant par femme¹²⁹.

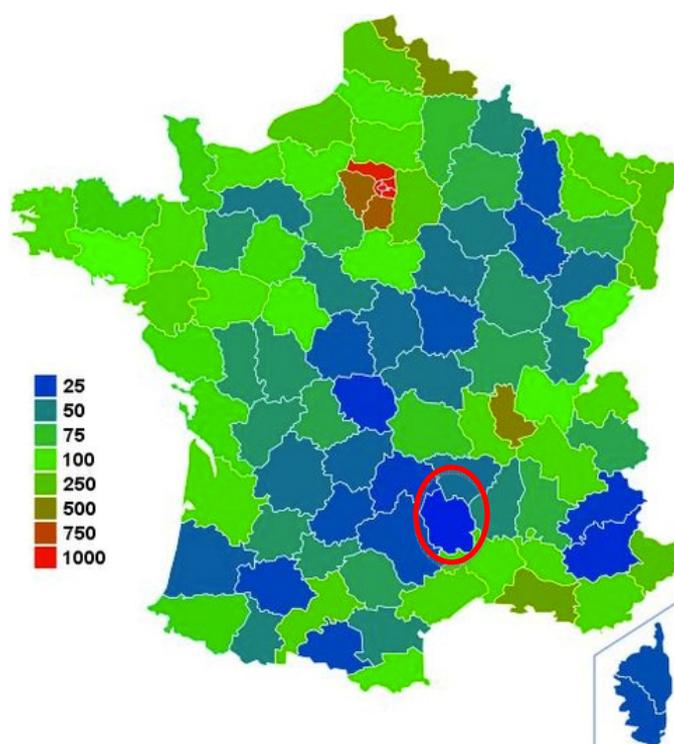


Image 85 : Carte de la densité de population en France par région

<http://www.cartesfrance.fr/carte-france-region/carte-region-Languedoc-Roussillon.html>

1950 habitants vivent à Mende, la sous-préfecture de la Lozère (voir la carte et la photographie satellite ci-dessous), soit 65 habitants km².

¹²⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Loz%C3%A8re_%28d%C3%A9partement%29, site internet sur la Lozère (consulté le 22 mai 2016).

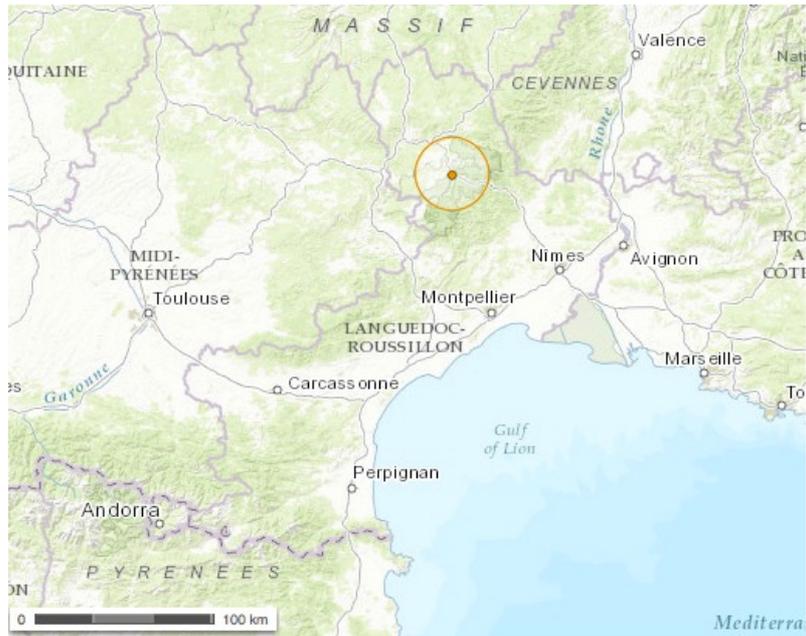


Image 86 : Carte de situation de Mende en Lozère
Géoportail

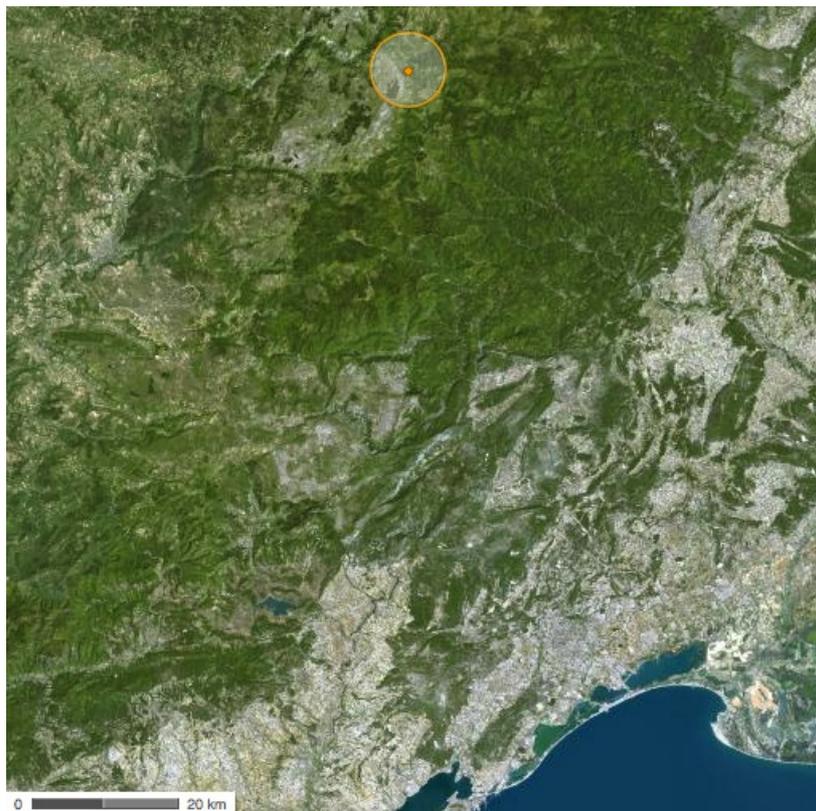


Image 87 : Photographie satellite de Mende
Géoportail

La Lozère est un département très rural et très peu artificialisé (0,54 % du territoire). Ainsi la forêt représente globalement 43,81 % du territoire (voir la carte ci-dessous), les terres arables 12,74 %, les prairies 11,36 %, les landes, pelouses et milieux ouverts, 31,19 %¹³⁰. L'économie de la Lozère repose essentiellement sur le secteur primaire (l'agriculture), l'exploitation forestière et l'activité touristique (le tourisme vert)¹³¹.

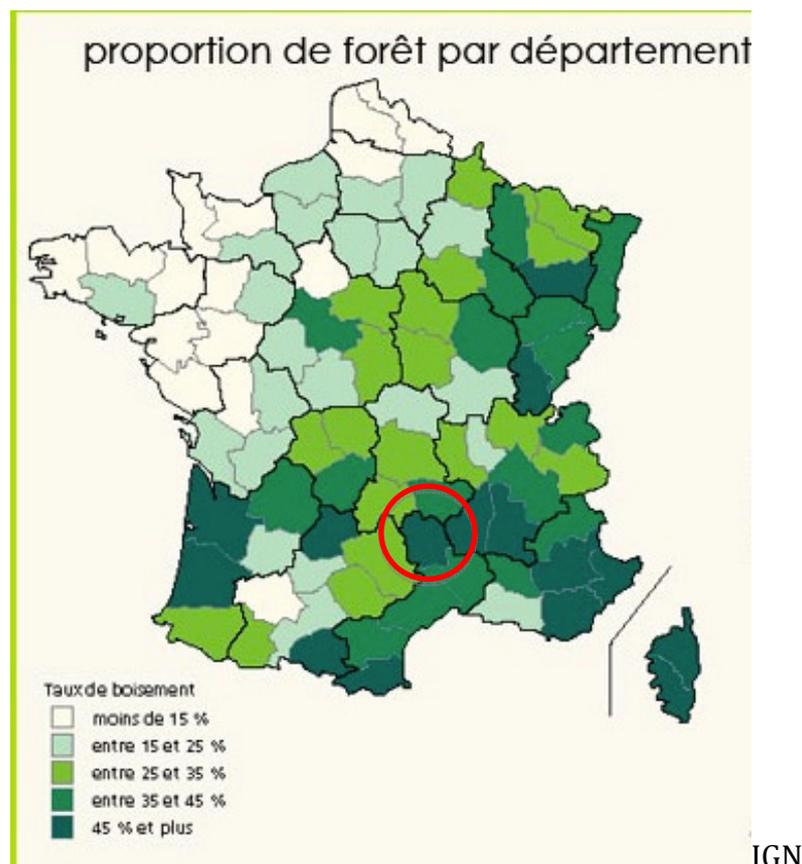


Image 88 : Carte de la proportion des forêts par département

<http://www.geoado.com/actualites/france-le-pays-des-forets-85535>

Le site est inscrit selon les critères III et V. Le paysage des Causses a été façonné par l'agro-pastoralisme durant trois millénaires. . Les Causses et les Cévennes, peuvent être considérées comme exemplaires de l'agro-pastoralisme méditerranéen Cette tradition culturelle, basée sur des structures sociales et des races ovines locales

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ *Ibid.*

caractéristiques, se reflète dans la structure du paysage, en particulier dans les modèles de fermes, d'établissements, de champs dans ce qu'elle révèle sur le mode d'évolution de ces éléments, en particulier depuis le XIIIe siècle. La tradition agro-pastorale est toujours vivante et a été revitalisée ces dernières décennies¹³².

Les Causses et Cévennes n'est donc pas à l'origine un site touristique. Pour changer cette logique, la région mise sur le tourisme « vert » depuis quelques années et compense la déprise et l'isolement géographique par le tourisme en renforçant la médiation. L'inscription au patrimoine de l'UNESCO constitue un levier économique fondamental. Les documents de médiation du parc national des Causses et Cévennes font donc référence systématiquement à cette inscription. Etudions quatre supports présentant l'inscription du bien (voir les quatre documents suivant).

La plaquette de présentation des Causses et Cévennes est un flyer d'une page recto-verso. Elle met en valeur le logo du Patrimoine mondial de l'UNESCO et explique, au centre du document, les critères qui justifient l'inscription du site. Elle averti aussi les habitants et les touristes sur la nécessité de préserver ce bien naturel précieux.

¹³² <http://www.assoFrance-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/paysages-culturels/les-causses-et-les-c%C3%A9vennes-paysage-culturel-de-lagropastoralisme-m%C3%A9diterran%C3%A9en/>, Association des Biens Français du Patrimoine mondial, les Causses et Cévennes (consulté le 22 mai 2016).

UN HÉRITAGE À DÉCOUVRIR

Les Causses et les Cévennes ont été inscrits le 28 juin 2011, sur la liste prestigieuse, du patrimoine de l'UNESCO, en tant qu'exemple de « paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen ».

Plus grand paysage culturel jamais inscrit en Europe, (3023 km²), ce sont les paysages façonnés depuis l'apparition de l'activité agropastorale qui ont ainsi été reconnus comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Cette activité agricole encore présente aujourd'hui sur le territoire, consiste à pratiquer le pastoralisme sur de grands parcours, associé à la culture des céréales ou de fourrages nécessaires aux troupeaux.

Les Causses et les Cévennes présentent dans un cadre naturel grandiose, une grande diversité de paysages modelés depuis des millénaires par la nature et l'homme : plateaux calcaires des grands causses (Causse Méjean, Causse de Sauveterre, Causse Noir, Larzac, Causse de Blandas...) entaillés par de profondes Gorges (Gorges du Tarn, de la Jonte, de la Dourbie, de la Vis...) ou des vallées verdoyantes (Vallée du Lot) et le relief tourmenté des Cévennes schisteuses, du Mont Lozère et de l'Aligoual granitiques.



© DRG photo - Michel Sabatier

Pour le visiteur, s'ouvre alors à la découverte une multitude de images magiques nées de l'impression de la roche où transparait, à qui sait les lire, une histoire agraire inédite, au travers d'un patrimoine discret et ingénieux, témoignage d'un réel savoir-faire de bâtisseurs.



© DRG photo - Roger Comerges



© DRG photo - C.A.R. 10

UNE ACTIVITÉ AGRICOLE VIVANTE

Les Causses et les Cévennes ont été qualifiés par l'UNESCO de « paysage évolutif et vivant » car l'activité agropastorale, attestée sur ce territoire depuis le Néolithique, est encore aujourd'hui une activité économique importante qui façonne le paysage.

Depuis toujours la fabrication de fromages (Roquefort, Pélardon, Bleu des causses, etc), la transhumance et la culture des céréales se perpétuent.

Ces pratiques ont bien sûr évolué avec l'arrivée de la mécanisation mais la poursuite de l'agropastoralisme et les conditions de travail parfois contraignantes, contribuent à les maintenir.

UN PATRIMOINE À DÉCOUVRIR

Des paysages construits, telle est bien la définition des espaces à découvrir. Partout, depuis son installation sur ce territoire, l'homme a laissé son empreinte pour pouvoir s'adapter à un environnement parfois difficile.

Murs en pierre sèche inégalement construits sur les pentes abruptes des Cévennes, éléments édifiés (à et à sur les hauts plateaux calcaires pour recueillir l'eau de pluie, canalisation des sources dans les vallées, construction d'abris et de repères dans le paysage pour la survie de l'homme et des troupeaux, voici quelques-uns des aménagements qui façonnent ces vastes espaces.



© DRG photo - Sabine GIL

UNE ORGANISATION POUR MAINTENIR LES CARACTÉRISTIQUES

Cette reconnaissance de patrimoine universel exceptionnel désormais acquise, il est de notre responsabilité de veiller à maintenir ses caractéristiques, en lien avec les structures déjà présentes sur le territoire : Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional des Grands Causses, Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, Grand Site de St Guilhem le Désert - Gorges de l'Hérault, Grand Site de Navacelles-Gorges de la Vis, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Causses méridionaux, Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier.

Pour cela, une organisation a été mise en place :

La **Conférence Territoriale**, présidée par le Préfet coordonnateur mandaté par le Premier Ministre pour garantir la bonne conservation et gestion du Bien. Elle rassemble les principaux gestionnaires de Bien et décide des orientations de gestion.

L'**Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes** a officiellement été créée en avril 2012 par les quatre départements concernés par l'inscription. Cellule technique, elle veille à la bonne coordination des actions mises en œuvre par chacun et s'assure de la bonne utilisation de l'emblème UNESCO.

Le **Comité d'Orientat**ion réunit quant à lui toutes les structures qui proposent des recommandations de gestion en s'appuyant sur un **Conseil scientifique**.

QUELLES INCIDENCES SUR LE TERRITOIRE ?

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne génère aucune réglementation ou contrainte supplémentaire.

Chaque État s'engage devant l'UNESCO à veiller à la bonne conservation et gestion du Bien inscrit, avec les outils réglementaires ou législatifs déjà existants.

Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de respecter ce pacte.

Nos actes d'aujourd'hui feront l'avenir de cet héritage ?

Image 89 : Plaquette de découverte du site

<http://www.causses-et-cevennes.fr/telechargements/outils-decouverte/mieux-connaître-le-territoire/>

Une brochure disponible pour connaître toutes les activités touristiques du parc met en avant, dès les deux premières pages, la « prestigieuse inscription » des Causses et Cévennes : « ses paysages uniques et sa culture agropastorale, témoin d'une histoire agraire inédite ».

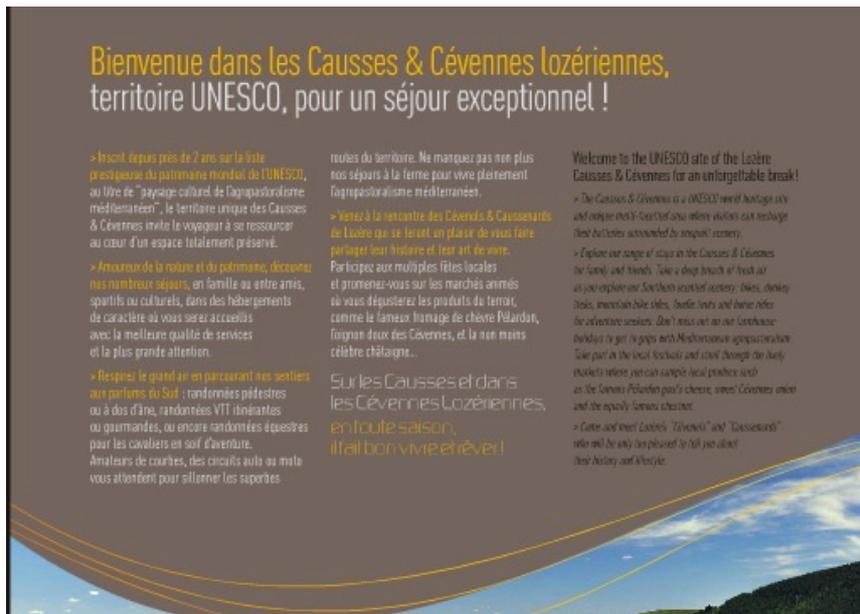


Image 90 : Brochure touristique des Causses et Cévennes

<http://www.causses-et-cevennes.fr/>

Une exposition *Causses et Cévennes : portrait d'une inscription au Patrimoine mondial*, présente ce site aux « paysages uniques » et invite les visiteurs à préserver ce bien fragile. Le fonctionnement de l'UNESCO, la liste des biens inscrits au Patrimoine mondial, les différents types de biens et la valeur du site des Causses et Cévennes sont au cœur de cette exposition. Tous les textes des cartels sont traduits en anglais, ce qui montre bien la volonté des gestionnaires d'intéresser également les touristes étrangers.

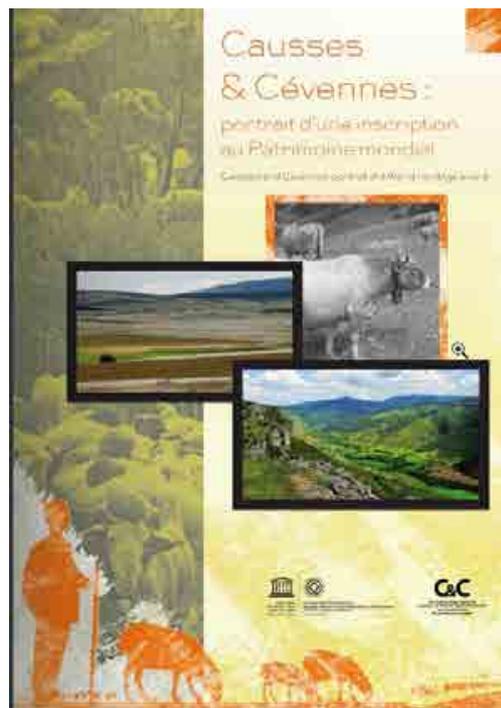


Image 91 : Exposition sur l'inscription des Causses et Cévennes

<http://www.causses-et-cevennes.fr/telechargements/outils-decouverte/mieux-connaître-le-territoire/>

Un site internet est spécialement dédié au bien inscrit. On peut trouver tous les documents concernant l'inscription du bien, la médiation et les activités touristiques du site.



Image 92 : Page de présentation du site internet des Causses et Cévennes
<http://www.causses-et-cevennes.fr/telechargements/outils-decouverte/mieux-connaître-le-territoire/>

Contrairement au Mont-Saint-Michel, les Causses et Cévennes n'ont pas un passé touristique fort. Au contraire, la Lozère est un département isolé, tourné vers l'agriculture et peu fréquenté par les touristes.

Mais, le site mise depuis quelques années sur le « tourisme vert » et l'inscription du parc national des Causses et Cévennes à l'UNESCO lui apporte une reconnaissance internationale. Elle sait tirer parti de ce potentiel grâce à la création d'outils de médiation axés sur la communication de l'inscription. Une plaquette, une brochure touristique, une exposition et le site internet mettent en avant cette reconnaissance et sont un moyen efficace de promotion pour attirer plus de touristes.

B. Différentes stratégies de médiation

Nous l'avons vu, l'inscription des sites est médiatisée différemment selon les caractéristiques des sites. Au delà de ces caractéristiques, les gestionnaires des sites ont une place très importante dans la valorisation du label. Comment mettent-ils en avant l'inscription des sites ? Tous les sites utilisent-ils le label de la même manière ? Avec quels moyens humains et financiers parviennent-ils à leurs objectifs ?

1. Objectif de médiation du label

La médiation est liée aux l'objectifs de l'inscription des sites sur la Liste.

Dans notre étude, nous avons pu observer trois grands types d'objectifs : la protection de sites très touristiques, apporter une nouvelle image aux sites inscrits et renforcer une attractivité à l'international.

a. Le label utilisé pour la protection de sites fragiles très touristiques : le Pont du Gard et la grotte Chauvet

- **Le Pont du Gard**

Les gestionnaires des sites inscrits ne souhaitent pas tous attirer plus de touristes. Par exemple, par le biais de l'inscription à l'UNESCO, le Pont du Gard et la Grotte Chauvet souhaitent sensibiliser le public sur la fragilité de ces sites exceptionnels.

Le Pont du Gard servait à alimenter en eau les communes d'Uzès à Nîmes, comme on peut le voir sur la carte IGN suivante. Il est situé dans le sud-est de la France, à Vers-Pont-du-Gard dans le département du Gard et la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.



Image 93 : Carte de situation du Pont du Gard

Géoportail

C'est une région très touristique et très densément peuplée, comme on le voit sur la carte satellite suivante. C'est le département qui a connu le plus fort essor démographique depuis les années 1950. Le taux d'accroissement démographique entre 1946 et 2012 est de 90,53 % alors qu'il est de 57,95 % au niveau national. La surpopulation et la sur-fréquentation du site sont donc une menace considérable pour le Pont du Gard.

Avec plus d'un million de visiteurs chaque année, le Pont du Gard est le monument antique le plus visité en France et le site touristique le plus fréquenté du Languedoc-Roussillon. Il faut donc des mesures pour accompagner et communiquer autour d'une protection qui permettra au site de « ne pas devenir un parc de l'industrie touristique¹³³ ».

¹³³*Le Pont du Gard*, Patrimoine au Présent, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Paris, 1992, p. 117.



Image 94 : Le Gard : un département densément peuplé
Géoportail

Le pont du Gard, édifié au milieu du 1er siècle, est l'élément majeur d'un aqueduc de 50 km. S'élevant à près de 50 m de hauteur, il permettait à la conduite d'eau de franchir la rivière Gardon. Pour l'essentiel, l'ouvrage est construit en grand appareil de blocs calcaires. Ce triple pont est une prouesse et un chef d'œuvre technique. Si la plupart des villes romaines disposaient d'un aqueduc à l'époque impériale, celui de Nîmes se distingue par le nombre des ouvrages d'art, la faiblesse de sa pente et l'importance de son débit. Le Pont du Gard apporte un témoignage unique sur la technique des ingénieurs et constructeurs romains¹³⁴.

Comme le dit si bien Prosper Mérimée, en 1835, lorsqu'il vint visiter le Pont du Gard, peu après avoir été nommé inspecteur général des Monuments historiques : « Toute cette construction est empreinte de caractère de grandeur qui saisit le spectateur et qu'aucune description ne peut rendre ».

Des mesures de protection ont été mises en place assez tardivement après l'inscription en 1985 pour répondre aux exigences de l'UNESCO. Jusqu'en 1996, des infrastructures dédiées au trafic routier étaient à quelques dizaines de mètres seulement du monument (ronds-points, aires de stationnement).

¹³⁴ <http://www.assoFrance-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/monuments-et-ensembles/pont-du-gard/>, site internet de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial, le Pont du Gard (consulté le 22 mai 2016).

Une importante opération d'aménagement est engagée au cours de la période 1996 – 2000 par le Conseil général du Gard soutenu par le Conseil régional du Languedoc-Roussillon, l'Etat et les fonds européens. Elle est destinée à assurer la sauvegarde du site. La circulation routière est interdite et les véhicules invités à stationner sur de nouvelles aires en retrait. Sur chaque rive, à 500 m du Pont de part et d'autre du Gardon, deux bâtiments d'accueil (invisibles depuis le monument) sont bâtis pour accueillir et informer le public¹³⁵. L'accès des visiteurs est contrôlé et des forfaits avec des tarifs privilégiés sont prévus pour le public visitant le site à pied ou en vélo.

Pour préserver ce lieu, les outils de médiation mettent en avant ce qui fait l'exceptionnalité du site, c'est à dire pourquoi il mérite d'être préservé. Par exemple la brochure ci-dessous rappelle dès la première page que c'est « le plus haut pont romain du monde ».



Image 95 : Plaquette touristique du Pont du Gard

¹³⁵ <http://www.pontdugard.fr/fr/une-vaste-operation-de-mise-en-valeur-du-site>, site internet du Pont du Gard (consulté le 22 mai 2016).

De plus, une exposition permanente (voir ci-dessous) sur l'inscription du site au Patrimoine mondial accueille les touristes dès l'entrée du monument. Elle connaît un grand succès de par sa situation stratégique.

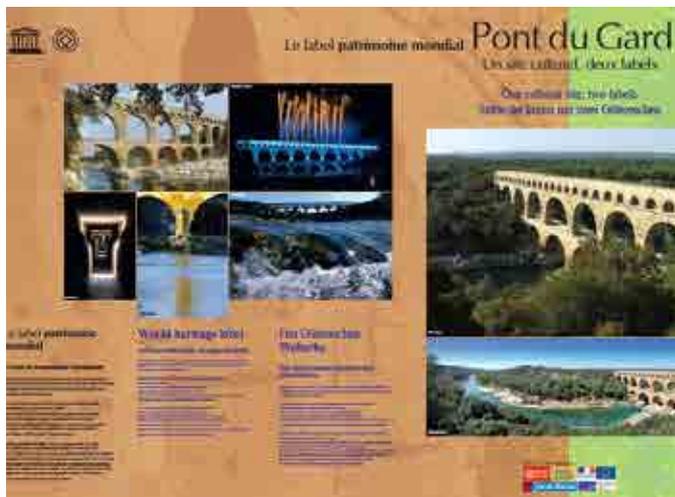


Image 96 : Exposition permanente à succès sur le chemin d'accès du site

Le Pont du Gard

Les guides conférenciers présentent aussi pendant leur visite les critères de l'inscription du bien.

Récemment, un CIAP a été ouvert pour expliquer les critères de cette inscription. La technologie est au cœur de cette réalisation, comme on peut le voir sur l'image suivante.



Image 97 : Musée du Pont du Gard

<http://www.leconte-noirot.com/realisation.php?idrea=27>

Un espace muséographique a aussi été spécialement aménagé pour expliquer aux enfants les critères de l'inscription : l'espace Ludo (voir image ci-dessous).



Image 98 : Musée Ludo pour les enfants

<http://pontdugard.com/sites/default/files/espace-ludo.jpg>

Mais surtout, l'action de la médiation est axée sur la protection du site.

Au delà de la présentation de la richesse du bien, des outils de communication sont axés spécifiquement sur la fragilité et la protection du site.

Le site internet explique les dangers d'une fréquentation touristique mal maîtrisée pour le bien et son environnement. Une charte d'usage du site garantit le respect des lieux et invite l'utilisateur à respecter quelques règles pour assurer sa préservation aujourd'hui et pour les générations futures :

- il est interdit de faire du feu
- il ne faut pas cueillir de plantes
- il faut emporter ses déchets personnels

Des ateliers pédagogiques sont organisés pour sensibiliser les enfants à la protection des sites du patrimoine mondial. L'atelier « Sauvons le Patrimoine » (voir la fiche de présentation ci-dessous) est un des rares ateliers existants pour les enfants sur le Patrimoine mondial. C'est un jeu de rôle conçu pour les enfants de 8 à 12 ans. Il amène les élèves, de manière ludique, à saisir l'importance de sauvegarder certains sites du patrimoine mondial et à être respectueux de ce patrimoine en prenant position, en fonction de leur rôle, pour la sauvegarde d'un site inscrit au Patrimoine mondial.



Image 99 : Atelier « Sauvons le Patrimoine »

http://www.pontdugard.fr/sites/default/files/documents/sauvons_le_patrimoine_0.pdf

Les gestionnaires du Pont du Gard mettent donc en valeur la médiation de l'exceptionnalité du bien pour inciter les touristes à préserver ce lieu très touristique. L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO peut donc avoir un enjeu citoyen qui sensibilise le public à la protection du site lors de la visite touristique. Etudions maintenant l'exemple de la grotte Chauvet, qui est aussi un site fragile.

- **La grotte Chauvet**

La grotte ornée du Vallon-Pont-d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, est située aussi dans une région très touristique dans le département de l'Ardèche en Auvergne-Rhône Alpes, comme on peut le voir ci-dessous.

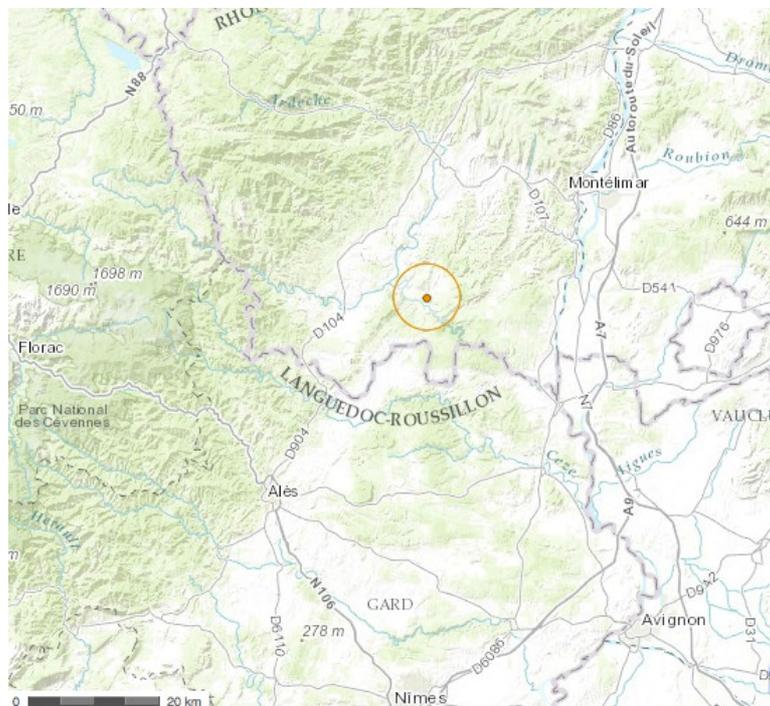


Image 100 : Carte de situation de la grotte Chauvet

Géoportail

L'Ardèche est un département assez peu peuplé avec une densité de 58 habitants par km². La population reste plutôt rurale. Mais l'Ardèche méridionale est un territoire très touristique. Le nombre de lits pour 100 habitants est également fort de 132,3 % contre 34,8 % au niveau national. L'Ardèche méridionale cible un tourisme populaire qui vient surtout l'été. A ce titre, la grotte est un site emblématique du territoire qui constitue une visite incontournable pendant les vacances passées dans ce département.

La grotte recèle les plus anciennes représentations picturales connues à ce jour, entre 30 000 et 32 000 Before Present. Plus de 1 000 dessins (voir image ci contre), principalement d'animaux, y compris plusieurs espèces dangereuses, difficiles à approcher à l'époque et rarement représentés dans l'art pariétal, sont présents. La qualité artistique est soulignée par la maîtrise de l'utilisation des couleurs, l'association de la peinture et de la gravure, la précision des représentations anatomiques et la capacité à donner une impression des volumes et des mouvements¹³⁶.



Image 101 : De multiples animaux représentés sur les parois de la grotte Chauvet
press.fr/medias_10403/w_1908,h_830,c_crop,x_10,y_143/w_1520,h_855,c_fill,g_north/v1429782657/dans-la-replique-de-la-grotte-de-chauvet-2_5326395.jpg

En raison de l'extrême stabilité du climat intérieur pendant des millénaires et de l'absence de processus naturels préjudiciables, les dessins et peintures ont été préservés en parfait état de conservation et avec un caractère complet exceptionnel.

Mais tout changement dans l'humidité relative et/ou la composition de l'air à l'intérieur de la grotte est susceptible d'avoir de graves incidences sur l'état des dessins et des peintures.

C'est à cause de ce risque que la grotte ne sera pas ouverte au grand public¹³⁷. La mise en place d'une réplique était donc une des conditions de l'inscription de la grotte au Patrimoine mondial. La construction d'une réplique, bien qu'envisagée auparavant, a été réalisée seulement au cours du processus de demande de candidature à l'UNESCO.

¹³⁶ <http://www.assoFrance-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/monuments-et-ensembles/grotte-ornee-du-pont-darc-chauvet-pont-darc/>, site internet de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial, la grotte Chauvet (consulté le 22 mai 2016).

¹³⁷ <http://whc.unesco.org/fr/list/1426>, Texte de l'UNESCO pour l'inscription du site (consulté le 22 mai 2016).

Les grottes préhistoriques représentent donc un héritage très fragile, dont seule une partie a survécu jusqu'à aujourd'hui¹³⁸.

Jean-Marie Chauvet qui a découvert la grotte explique : « Nous avons immédiatement eu conscience de l'ampleur exceptionnelle de notre découverte et de sa portée scientifique. Et cela nous imposait un devoir de protection et une responsabilité. Dès les premières visites, nous avons circulé avec de grandes précautions sur ce sol précieux, et n'y avons tracé qu'une seule piste¹³⁹. »

Dès la découverte de la grotte, les priorités, telles qu'elle ont été indiquées par le Ministère de la Culture sont claires : la conservation passe avant tout. Il faut que la grotte puisse être étudiée non seulement dans l'immédiat, mais aussi dans les décennies qui suivent. Cela signifie que la caverne ne sera pas ouverte au public. Un ensemble aussi exceptionnel mérite que toutes les précautions soient prises¹⁴⁰.

La grotte Chauvet a été reconstruite en fac-similé avec ses peintures et ses dessins et une zone de découverte et d'interprétation pour les visiteurs a été aménagée. Cette réplique a été ouverte en avril 2015 (voir images les deux images suivantes).

¹³⁸ Michel Geneste-Tristan Horde-Chantal Tanet, *Lascaux, une œuvre de mémoire*, Périgueux, Editions Fanlac, 2003, p. 135.

¹³⁹ Jean-Marie Chauvet, *La grotte Chauvet à Vallon Pont d'Arc*, Paris, Seuil, (Collection Arts Rupestres), Seuil, 1995, p. 62.

¹⁴⁰ *Ibid*, p. 116.



Image 102 : Le site de la grotte Chauvet avec la réplique au second plan à gauche



Image 103 : L'intérieur de la réplique de la grotte Chauvet

<https://www.univ-smb.fr/actualite/cqwp-content/uploads/2015/12/exposition-chauvet.jpg>

La visite d'une « réplique » est clairement affichée à la grotte Chauvet car sans cette réplique, le site ne serait plus visitable. Cette construction a été possible grâce à l'aide financière de l'UNESCO.

Aujourd'hui, les publics sont sensibilisés à la fragilité du patrimoine archéologique et à la conservation de ces chefs d'œuvre qui ont plus de 30 000 ans. Dans cette optique, des ateliers de sensibilisation à l'art et à l'archéologie préhistorique

sont organisés et des conférences sur les critères d'inscription du bien sont proposées, comme les heures du conte (voir l'image ci-dessous).



Image 104 : Un conte initiatique pour les enfants autour du feu

<http://www.cavernedupontdarc.fr/actualite-de-la-caverne-du-pont-d-arc-ardeche/noel-a-la-caverne/>

Le public est là encore sensibilisé à l'importance de préserver des biens fragiles.

b. Le label apporte une nouvelle image au bien inscrit : Le Havre

La reconnaissance de la Valeur exceptionnelle d'un site peut impulser une nouvelle dynamique territoriale. Nous l'avons vu, avec l'exemple du Bassin minier, les acteurs de la gestion d'un site et la population locale peuvent se mobiliser pour sauvegarder et valoriser le bien inscrit. L'inscription peut aussi apporter une nouvelle image et une certaine fierté aux habitants, comme au Havre ou à La Chaux-de-Fonds-Le Locle en Suisse.

Le Havre est situé en Seine Maritime dans la région de Normandie, comme on peut le voir sur la carte suivante.



Image 105 : Carte de situation du Havre

Géoportail

C'est la commune la plus peuplée de Normandie avec 172 000 habitants et 293 360 pour l'aire urbaine, soit une densité de 3 665 habitants par Km². Elle est située dans l'estuaire de la Seine et au bord de la Manche, comme on peut le voir sur la photographie satellite et la carte suivante.





Image 106 : Photographie satellite et carte de l'estuaire de la Seine et du port du Havre
Géoportail

C'est le deuxième port de France pour tous les trafics et le premier port pour les conteneurs. C'est donc une ville dynamique économiquement mais qui attire peu de touristes du fait de son passé historique.

En effet, la ville du Havre a été lourdement bombardée pendant la Seconde Guerre mondiale. La zone détruite a été reconstruite entre 1945 et 1964 d'après le plan d'une équipe d'architectes et urbanistes dirigée par Auguste Perret. Parmi les nombreuses villes reconstruites, Le Havre est exceptionnel pour son unité et son intégrité. Il s'agit d'un exemple remarquable de l'architecture et l'urbanisme de l'après-guerre, fondé sur l'unité de la méthodologie et le recours à la préfabrication, l'utilisation systématique d'une trame modulaire et l'exploitation novatrice du potentiel du béton¹⁴¹.

La ville du Havre a un problème d'image récurrent depuis la dernière guerre¹⁴². Son identité a été bouleversée par la disparition de son centre ancien causée par une reconstruction très contemporaine.

¹⁴¹ <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/villes-du-patrimoine-mondial/le-havre-la-ville-reconstruite-par-auguste-perret/>, Association des Biens Français du Patrimoine mondial, le Havre (consulté le 22 mai 2016).

¹⁴² Marine Liotard, *Le Havre 1930-2006 la renaissance ou l'irruption du moderne*, Paris, Picard, 2007, p. 15.

La reconstruction du Havre est sans doute une œuvre majeure, mais probablement pas un chef d'œuvre. Au printemps 1945, moins d'un an après les bombardements, l'Etat confie la Reconstruction du Havre à un maître, un des architectes français les plus célèbres d'avant guerre, si ce n'est le plus célèbre, Auguste Perret. Toute la Reconstruction porte indéniablement sa marque¹⁴³.

La technique induit un ensemble urbain d'une très grande monumentalité mais aussi d'une incroyable froideur¹⁴⁴.

La Reconstruction marque très profondément le Havre, bien au delà du périmètre détruit et reconstruit. L'appropriation de la ville reconstruite par les habitants du Havre s'opère très lentement et très mal. Ils ne se sentent pas à l'aise, ils ne s'y reconnaissent pas. Près de soixante ans après l'achèvement de la Reconstruction, cette attitude dure, même si elle est très atténuée¹⁴⁵.

On ne cesse de dire cette ville « froide ». La ville n'a pas été conçue avec ses habitants pas même avec ses élus. La Reconstruction du Havre est une décision d'Etat. Il fallait faire « vite et autrement » et dans un intérêt collectif. On reconstruit une ville en étant très performant sur les techniques du béton, mais en ignorant à peu près tout de la sociologie urbaine¹⁴⁶.

Mais actuellement les mentalités évoluent. Les nostalgiques du vieux Havre sont de moins en moins nombreux et c'est une population nouvelle qui arpente maintenant la ville, sans mémoire personnelle sur la cité ancienne¹⁴⁷. La Ville du Havre s'est considérablement investie dans la conservation et la restauration du bâti reconstruit, à travers la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), puis dans une démarche de valorisation et d'animation de ce patrimoine avec l'obtention du label "Ville d'Art et d'Histoire".

Les gestionnaires du site inscrit utilisent la marque « Patrimoine mondial de l'UNESCO » comme une reconnaissance qui va continuer à changer le regard des habitants et des touristes sur la ville. Les visites guidées de la ville et de l'appartement

¹⁴³ Armand Frémond, *La Mémoire d'un port Le Havre*, Arléa, Evreux, 1997, p. 143.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 145.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 149.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 150.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 149.

témoin d'Auguste Perret sont menées par des guides conférenciers qui connaissent toutes les facettes de la ville classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Au-delà des visites, un site internet est uniquement dédié à l'inscription et les brochures « Villes d'Art et d'Histoire » présentent les critères d'inscription aux touristes et aux habitants (voir image ci-dessous).

La mise en lumière historique et professionnelle d'Auguste Perret et de son œuvre est brillante puisqu'elle débouche en juillet 2005 sur la reconnaissance mondiale par l'UNESCO du patrimoine havrais. Cette reconnaissance couronne un long effort collectif pour changer le regard sur la reconstruction¹⁴⁸.



Image 107 : Site internet du Havre

<http://unesco.lehavre.fr/fr>

c. Nouvelle image d'un site inscrit à l'étranger : La Chaux-de-Fonds-Le Locle en Suisse

La ville de la Chaux-de-Fonds en Suisse a la même volonté de revaloriser son image. Jusqu'à la fin du siècle passé, la Chaux-de-Fonds et le Locle étaient considérés avant tout comme des villes industrielles à l'architecture monotone et triste.

¹⁴⁸ Martine Liotard, *op. cit.*, p. 151.

La Chaux-de-Fonds, et la ville voisine du Locle, sont situées en Suisse, dans le canton de Neuchâtel, à 70 km de Berne et à 10 km de la frontière avec la France, comme le montre la carte ci-dessous.

Ce sont des villes caractéristiques de l'industrie horlogère et qui continuent à vivre de l'horlogerie, mais aussi, et de plus en plus du tourisme, notamment en utilisant des nouveaux moyens de promotion, comme l'inscription à l'UNESCO¹⁴⁹.



Image 108 : Carte de situation de La-Chaux-de-Fonds en Suisse

http://www.novo-cristal.ch/images/carte_suisse.jpg

Construites au début du XIX^{ème} siècle, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont entièrement destinées à cette production. Leurs tracés répondent aux besoins de la culture professionnelle horlogère. L'horlogerie a façonné une typologie architecturale remarquable du bâti. Les habitations ouvrières, construites avec des fenêtres juxtaposées, dont l'orientation permet une exposition et un éclairage maximum des appartements, témoignent de la présence d'ateliers pour les horlogers¹⁵⁰.

Nulle part ailleurs l'horlogerie n'a pareillement laissé la trace de son évolution dans des périmètres urbains si bien marqués, avec des rues en damier traditionnelles, et bien conservés, comme on peut le voir sur la photographie ci-dessous.

¹⁴⁹ *La Chaux de Fonds/Le Locle, Urbanisme horloger inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO*, Supplément au Journal du Haut, Juin 2010, p. 4.

¹⁵⁰ <http://whc.unesco.org/fr/list/1302>, site internet des biens inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO (consulté le 22 mai 2016).



Image 109 : Vue satellite de la construction en damier de la ville

<http://www.geneveactive.com/img09/06/chauxdef.jpg>

L'image de ces villes horlogères « monotones et tristes » à changée en vingt ans. Leur patrimoine urbain n'est certes pas impressionnant mais il est représentatif du développement durant deux siècles de l'industrie¹⁵¹.

Depuis l'inscription, des visiteurs viennent du monde entier pour découvrir le patrimoine horloger de La-Chaux-de-Fonds/Le Locle. Des visites d'ateliers d'horlogers attirent une clientèle privilégiée. Depuis cette reconnaissance internationale de l'horlogerie et le développement d'activités pour la promouvoir, les touristes américains sont plus nombreux qu'avant l'inscription et le bien attire de nouveaux touristes comme les milliardaires chinois.

L'inscription à l'UNESCO est une fierté pour les habitants et les professionnels du tourisme. Elle représente une chance pour toute l'économie de la région. Cette reconnaissance internationale a permis de belles opportunités de mise en valeur des remarquables potentialités du canton dans les domaines économiques et culturels¹⁵².

La valeur exceptionnelle de ce bien impulse tous ces changements. Mais la reconnaissance de ces valeurs ne suffirait pas sans une politique de médiation efficace.

¹⁵¹ La Chaux-de-Fonds/Le Locle, Urbanisme horloger inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, Supplément au Journal du Haut, Juin 2010, p. 4.

¹⁵² *Ibid.*, p. 2.

La documentation sur le bien inscrit est importante et l'on peut trouver facilement dans les offices de tourisme des brochures de promotion du site (voir ci-dessous). Car il s'agit bien là, non plus d'un simple rappel de l'inscription mais d'une véritable promotion touristique. En effet, des panneaux dans toute la ville mentionnent l'inscription à l'UNESCO (comme le montre la photographie ci-après) et présentent les valeurs de cette inscription. La ville dans son ensemble met en avant ces critères. Un parcours sur tablette numérique et une brochure, présentée ci-dessous, avec des explications sur les monuments les plus emblématiques de l'urbanisme horloger de la ville sont disponibles à l'office du tourisme.

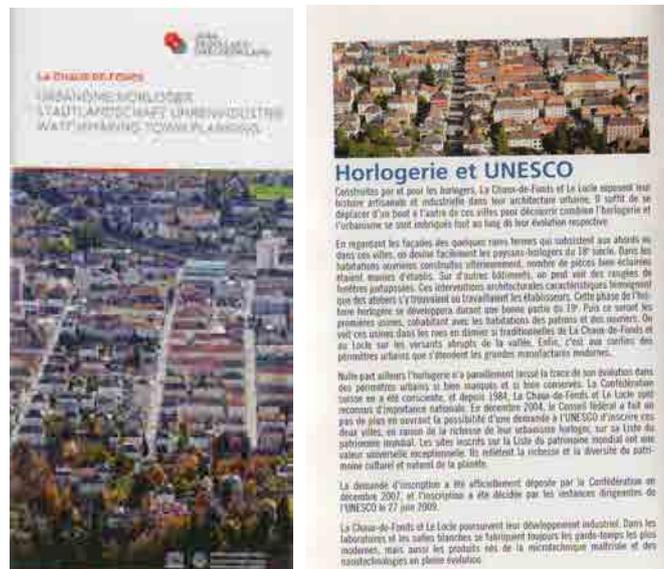


Image 110 : Parcours touristique sur « L'urbanisme horloger »

Cliché de l'auteur



Image 111 : Une signalétique importante dans la ville (avec un rappel de la VUE)

Cliché de l'auteur lors d'une visite de la ville en juillet 2015

Des dossiers pédagogiques avec des jeux pour les enfants sur le Patrimoine mondial leur permettent aussi de découvrir la ville à partir des particularités qui déterminent son inscription.

Un « Espace de l'urbanisme horloger » a été créé en 2009, voir la photographie ci-dessous. C'est un lieu didactique dédié uniquement à l'explication des valeurs de l'inscription du site.



Image 112 : Espace horloger avec une vidéo de présentation de l'histoire et de l'exceptionnalité du site

http://www.chaux-de-fonds.ch/histoire-patrimoine/urbanisme-horloger/PublishingImages/cdf_05_11_vernissage_62.JPG

Pourquoi la ville s'est-elle investie dans la promotion d'une « offre touristique UNESCO » ? La ville de La Chaux-de-Fonds fait partie du réseau des sites suisses inscrits au Patrimoine mondial. La visibilité du label est un des principaux objectifs du réseau des sites inscrits suisses. Ainsi, une véritable charte graphique est respectée par l'ensemble des sites pour la réalisation d'outils de médiation.

Toutes les brochures du réseau, la signalétique, et le site internet présentent l'exceptionnalité des onze sites suisses inscrits à l'UNESCO pour inciter les touristes à visiter plusieurs de ces sites. Il y a un lien très fort, grâce à ce réseau, entre tous les sites suisses inscrits. Les deux brochures suivantes présentent par exemple la Convention du Patrimoine mondial, le réseau des sites suisses et les onze sites inscrits.

WORLD HERITAGE
EXPERIENCE SWITZERLAND

Biens du Patrimoine mondial
de l'UNESCO en Suisse



Le réseau des biens du Patrimoine mondial de l'UNESCO en Suisse

«World Heritage Experience Switzerland» (WHES) chapeaute le réseau touristique des biens du Patrimoine mondial de l'UNESCO en Suisse.

En collaboration avec les organisations touristiques, WHES promeut et coordonne des expériences de grande qualité et uniques en leur genre. Cette-ci contribue au développement durable des valeurs universelles et de l'équité (touristique) sur place.

Des excursions uniques en leur genre sont basées sur les valeurs cardinales des différents biens culturels et naturels du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Sans les domaines des valeurs et des connaissances, WHES collabore avec la Commission suisse pour l'UNESCO.

Contact
World Heritage Experience Switzerland
Sottogenerale
CH-2011 Basiglio
T. +41 31 541 21 15
info@whes.ch
www.whes.ch

Précieux patrimoine

Ce que la nature a forgé sur des milliers, voire des millions d'années, et ce que l'homme a construit sur plusieurs siècles se doit d'être préservé.

Le patrimoine est le témoignage de nos valeurs, de nos traditions et de nos aspirations. C'est pourquoi il est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1972 afin de protéger ce patrimoine mondial, culture et nature. Plus qu'un simple objet de curiosité, il est un bien commun de l'humanité et doit être préservé pour les générations futures.

www.commission.unesco.ch



Trois Châteaux de Bellinzona

La voie de châteaux

Bellinzona est une importante ligne de défense des époques de l'occupation romaine. Ses trois imposants châteaux comptent aujourd'hui parmi les plus beaux témoignages de l'art des fortifications médiévales. Malgré les dommages au cours des siècles, restes plus remarquables: Castelgrande, Montebello et Sasso Corvara; se préservent remarquablement bien.

Bellinzona - Svizzera CH Patrimoine culturel depuis 2000



La Chaux-de-Fonds et Le Locle, urbanisme horloger

Deux villes qui battent au même rythme

Une architecture qui a su unir art, ville et un plan urbain qui a permis la révolution. La Chaux-de-Fonds et Le Locle incarnent le mariage réussi entre urbanisme et industrie. Deux villes jumelles par et pour les horlogers. Leur architecture néo-classique de l'époque de Chaux-de-Fonds et Le Locle illustre avec une belle clarté les traditions horlogères et le paysage urbain.

Chaux-de-Fonds - Suisse CH Patrimoine culturel depuis 2000

Image 113 : Dépliant du réseau World Heritage Experience Switzerland
Cliché de l'auteur



Image 114 : Plaquette Patrimoine mondial en Suisse

Cliché de l'auteur

De plus, l'exploitation touristique est demandée aux gestionnaires de chaque site. Pour les aider, le réseau propose des forfaits d'offres touristiques.

Le réseau des sites inscrits suisses a bien conscience que le label est une image de marque et la destination « UNESCO suisse », une véritable chance touristique et financière pour les sites. Il utilise ainsi beaucoup plus cette image du label que le réseau français.

d. Le label pour renforcer l'attractivité d'un site à l'international : les Coteaux, Caves et Maisons de Champagne

Le paysage du Champagne a aussi pris conscience de l'intérêt de la communication sur le label UNESCO pour attirer plus de touristes, notamment une clientèle prestigieuse étrangère.

Etudions maintenant plus précisément le vignoble du Champagne (voir carte ci-contre) inscrit à l'UNESCO, étendu sur un peu plus de trente mille hectares et englobe la ville de Reims que nous étudierons dans la sous-partie suivante.

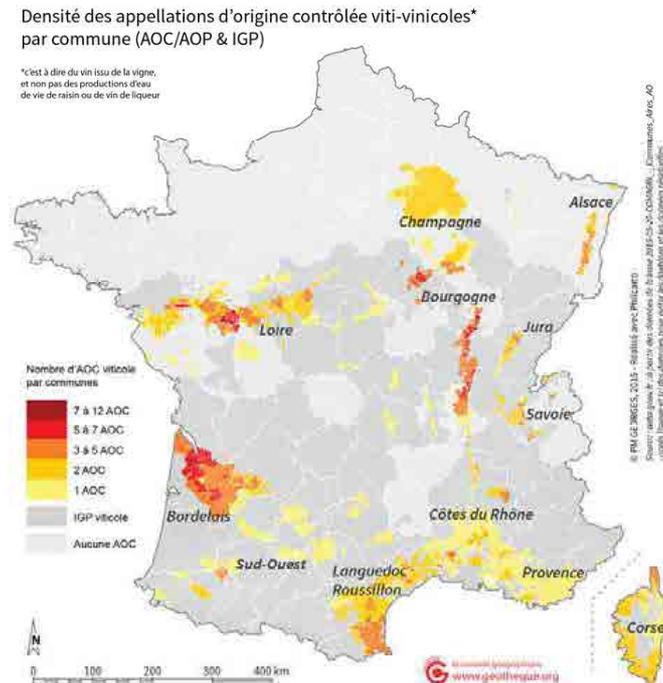


Image 115 : Carte de situation des vignobles de Champagne

http://geotheque.org/wp-content/uploads/2015/08/Carte_AOC_Vin_Geoth%C3%A8que.png

Les plus grandes caves de champagne se trouvent à Épernay et à Reims mais il existe quatre zones de production, que l'on peut situer sur la carte suivante, qui donnent toute sa richesse au Champagne.

- En rose : la montagne de Reims dans le département de la Marne. Le cépage dominant est le pinot noir.
- En rouge : la vallée de la Marne dans la Marne, l'Aisne et la Seine-et-Marne. Le cépage dominant est le pinot meunier.
- En jaune : la côte des blancs dans la Marne : ici, un cépage unique règne en maître : le chardonnay.

- En vert : le vignoble de l'Aube, sur la côte des Bars (Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine dans l'Aube) : les sous-sols à tendance marneuse y sont principalement plantés de pinot noir.

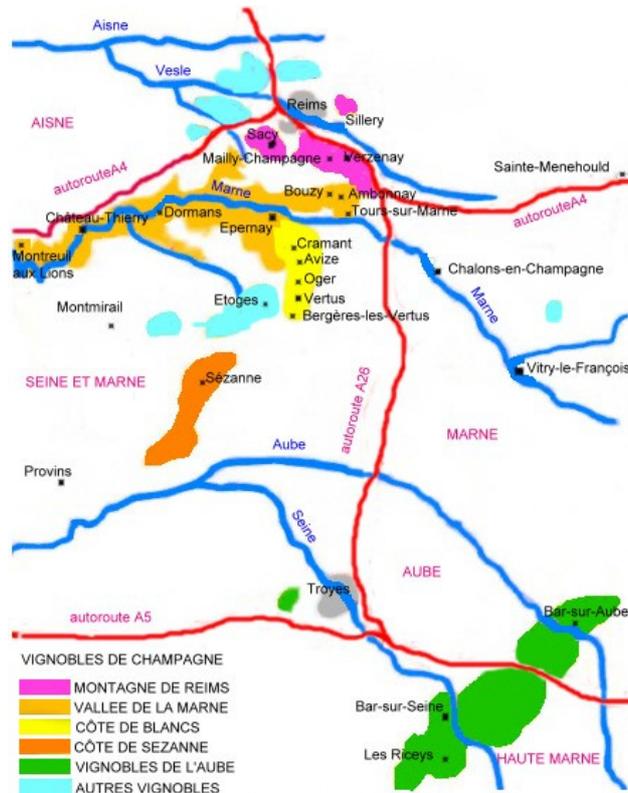


Image 116 : Carte de situation des différentes zones de vignoble du Champagne

http://www.vinsvignesvignerons.com/var/plain_site/storage/images/media/images/carte-des-appellations-viticoles-de-la-region-champagne-c-m.crivellaro/4315-1-fre-FR/CarTE-des-appellations-viticoles-de-la-region-Champagne-C-M.CRIVELLARO.jpg

Le champagne a une valeur universelle exceptionnelle. En effet, c'est un des plus célèbres ambassadeurs de la France à l'étranger : il est le symbole de la fête dans le monde entier.

Ce produit de luxe possède une image internationale qui représente la France avant la région et ses coteaux¹⁵³.

Ainsi, le Champagne jouit d'une faveur internationale avec 40% de la vente assurée à l'étranger. L'Union Européenne capte un quart de ce marché et les Etats-Unis 15%¹⁵⁴.

¹⁵³ Amandine Crépin, *La gestion des paysages culturels inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO*, Mémoire de recherche IATEUR-parcours UAE, septembre 2007, dactylographié, p. 66.

¹⁵⁴ Joseph Garnotel, *Champagnes au pluriel, Un espace, une histoire, un vin, une région*, Paris, Le Labyrinthe Livres, 2006.

La stratégie de communication de ce produit a, sans nul doute, participé à cette perception à l'échelle internationale¹⁵⁵. Le champagne se positionne sur le marché des produits de luxe, où l'image compte au même titre que la valeur du produit.

Les documents de médiation du bien mettent en valeur ce tourisme de luxe tourné vers une clientèle internationale prestigieuse. Les brochures sont en papier glacé. Les couleurs sont à dominante noire et or ; elles expriment le raffinement, la qualité et l'excellence qui sont des valeurs ancrées dans la culture du territoire. On peut observer sur le site internet de l'association, ci-dessous, l'utilisation de ces couleurs.



Image 117 : Site internet des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

<http://www.champagne.fr/fr/decouvrir-la-champagne/unesco/paysages-du-champagne-patrimoine-mondial-unesco>

L'exemple de la brochure de la maison de Champagne « Castellane », ci-dessous, illustre ce prestige valorisé comme sur la page de couverture qui met bien en avant « Un patrimoine exceptionnel ».

¹⁵⁵ Amandine Crépin, *op. cit.*, p. 164.



Image 118 : Brochure de la maison de Champagne Castellane

Cliché de l'auteur

Pour répondre aux attentes de sa clientèle, les gestionnaires du bien organisent de nombreuses « visites guidées privilèges » et privées, pendant lesquelles l'exceptionnalité du bien est mise en valeur. De plus, pour satisfaire la clientèle internationale, tous les documents de médiation sont traduits en anglais.

Une stratégie de communication est importante pour « fabriquer » l'image d'un site. Ainsi, la mise en valeur de son caractère exceptionnel a permis à la Champagne d'avoir une reconnaissance internationale et une clientèle prestigieuse. Cette capacité à se construire une image attractive est un atout essentiel pour impulser un renouveau touristique pour la coopération avec la ville de Reims.

L'objectif de l'inscription et la volonté des gestionnaires du bien inscrit vont impliquer une médiation gérée avec des moyens humains et financiers différents.

2. Une médiation au rythme de chaque gestionnaire

a. Une volonté politique de médiation manifestée tardivement : Reims

Reims est une commune située dans la Marne en région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. La ville est située à 1h20 de Paris, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous.



Image 119 : Carte de situation de Reims

Géoportail

La région de Reims est une des plus grandes régions agricoles de France et d'Europe pour la culture de céréales. On voit bien sur cette image satellite que Reims est la ville la plus peuplée du territoire alors que la région est très agricole.

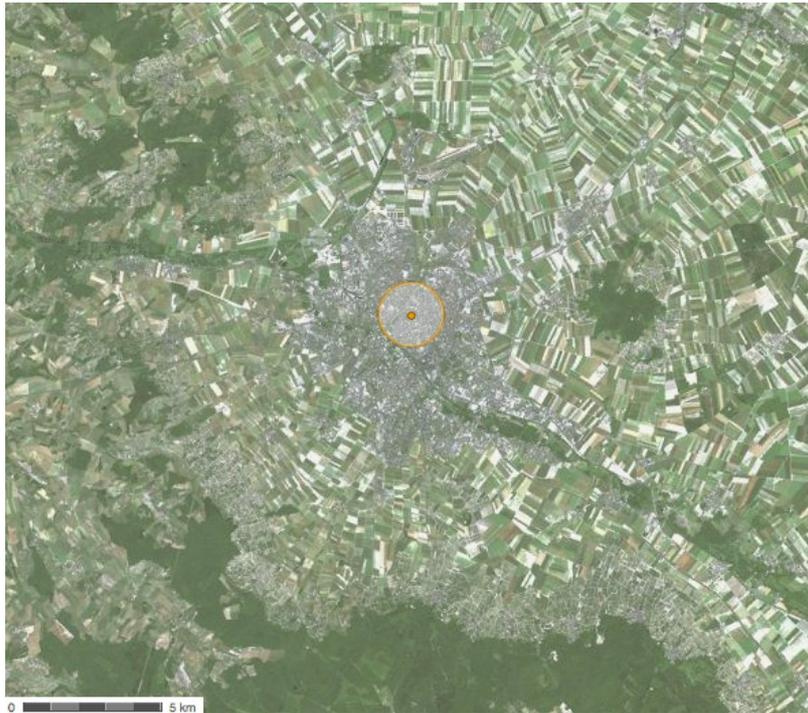


Image 120 : Photographie de l'environnement agricole autour de Reims
Géoportail

Reims est la ville la plus peuplée de l'ancienne région Champagne-Ardenne. Elle est dynamique économiquement et possède une histoire exceptionnelle.

La cathédrale, le palais du Tau et l'abbaye Saint-Remi de Reims sont trois monuments étroitement liés à la mémoire de la France : c'est le théâtre des sacres royaux.

La cathédrale Notre-Dame est un chef d'œuvre de l'art gothique et le lieu du sacre royal.

Le palais du Tau, autrefois résidence de l'archevêque, jouxtant la cathédrale, garde la mémoire du sacre. Le roi, exerçant son droit de gîte, priait dans la chapelle palatine, dormait au palais et festoyait après le sacre dans la salle du banquet. Il conserve des pièces de collection liées aux sacres.

L'ancienne abbaye royale bénédictine Saint-Remi fondée dès le 8^{ème} siècle, est une église de pèlerinage élevée autour du tombeau de Saint Remi. C'est le premier lieu

du sacre avant la construction de la cathédrale. Ces monuments sont ainsi directement liés à l'histoire de la royauté française et par là-même à l'histoire de France¹⁵⁶.

Les touristes viennent à Reims pour découvrir ces chefs d'œuvres de l'architecture française.

La ville de Reims s'est appuyée jusqu'à aujourd'hui sur le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » de la ville plutôt que sur le label UNESCO. En effet, il existe une médiation pour chacun des monuments inscrits. Une brochure « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » présente l'histoire de chaque monument et les informations pratiques le concernant.

Cependant, la Champagne Ardenne est une région de passage. La proximité de Paris favorise les séjours brefs, d'une après midi, qui permettent de visiter une cave ou d'admirer la cathédrale¹⁵⁷.

En effet, en 2012, en Champagne-Ardenne, le nombre de nuitées de la clientèle étrangère a reculé de 8,9 %, par rapport à 2011, alors qu'il progresse de 2,8 % en France métropolitaine. Depuis ses meilleurs résultats d'avant la crise financière (en 2007), la fréquentation étrangère de l'hôtellerie de tourisme ne cesse de diminuer dans la région. La clientèle étrangère en Champagne-Ardenne est quasi exclusivement européenne. Son nombre de nuitées baisse de près d'un cinquième depuis 2007, en raison notamment du contexte de crise économique en Europe.

C'est donc peut-être le moment de réfléchir à une programmation touristique plus variée et à de nouvelles coopérations entre les structures culturelles de la ville pour une meilleure attractivité du site.

Justement, depuis l'inscription du Champagne au Patrimoine mondial en 2015, une nouvelle médiation se met en place. Pierre Cheval, le président de l'association Maisons, caves et coteaux de Champagne, souhaite créer plus de liens entre les deux biens inscrits pour regrouper les activités des sites et inciter les touristes à passer une nuit dans la région.

¹⁵⁶ <http://www.assoFrance-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/monuments-et-ensembles/cath%C3%A9drale-notre-dame-ancienne-abbaye-saint-remi-et-palais-de-tau-reims/>, site internet de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial (consulté le 22 mai 2016).

¹⁵⁷ J. Domingo, G. Dorel, A. Gauthier, *Champagne Ardenne Une région à la recherche de son identité*, Histoire et Géographie économique, Vesoul, Bréal, 1987, p. 32.

Pour amorcer ce changement, une nouvelle brochure (voir ci-dessous) vient d'être publiée par le service Ville et Pays d'Art et d'Histoire de la ville. L'histoire de chaque site inscrit et les critères de leur inscription sont expliqués. Des séjours sur deux jours sont organisés aussi par l'Office du tourisme de la ville. Désormais, il est possible de passer une journée à la découverte du Champagne de Reims et Epernay et une deuxième journée est plus axée sur le patrimoine de la ville de Reims et ses monuments. Pour inciter les touristes à séjourner sur place, l'hébergement dans la ville (choisi par le touriste) est inclus dans le séjour.

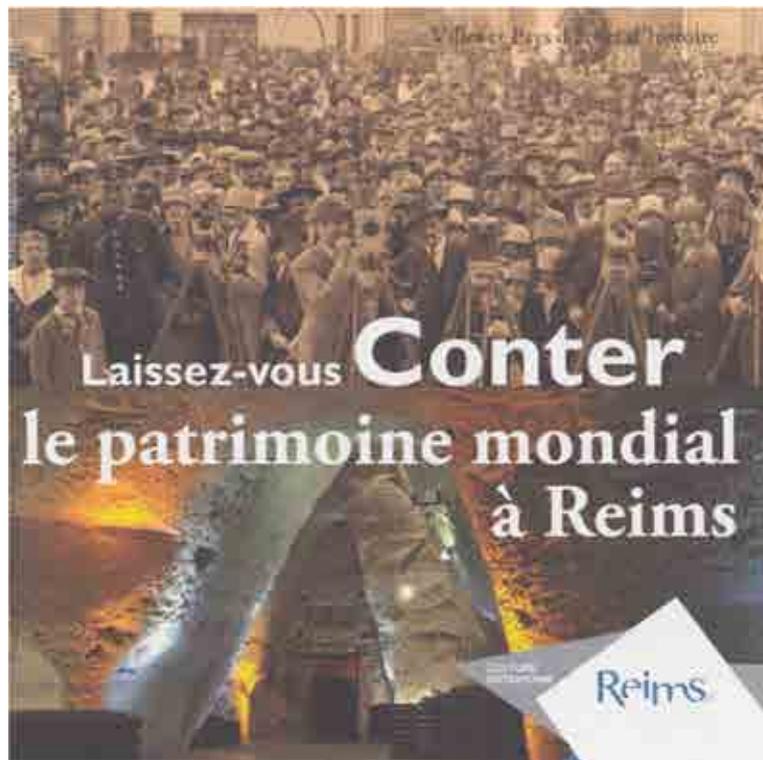




Image 121 : Nouvelle plaquette « Ville d'Art et d'Histoire » sur le Patrimoine mondial à Reims

Cliché de l'auteur

Reims n'a pas su utiliser, au début de son inscription, l'opportunité de la valorisation du label UNESCO. Mais aujourd'hui, grâce à l'inscription du Champagne et à la coopération avec l'association Maisons, caves et coteaux de Champagne, le tourisme rémois va connaître un nouvel essor. Une nouvelle dynamique touristique se fait jour, avec le soutien politique de la ville. La Ville recrute un nouvel Animateur de l'Architecture et du Patrimoine qui sera aussi « le référent pour toutes les problématiques liées au patrimoine mondial¹⁵⁸». Les acteurs politiques ont la volonté aujourd'hui d'attirer plus de touristes et de se servir du label comme une « image de marque ».

Certains sites ont utilisé le label UNESCO dès le début de leur inscription comme un levier pour l'économie et le tourisme local et ont été soutenus dans leur démarche par les acteurs politiques. Pour certains sites, le projet de création d'une association spécifique pour la médiation de la Valeur universelle exceptionnelle a été porté par des acteurs politiques, c'est le cas du Val de Loire.

¹⁵⁸ <http://www.reims.fr/economie-emploi/entrepreneuriat-et-emploi/offres-emploi/fiche/un-e-animateur-trice-de-larchitecture-et-du-patrimoine.htm?cHash=7e6a58febef949fdc58ee37688d7a3bb>, fiche de poste « Animateur du Patrimoine » à Reims.

b. Une volonté politique de médiation rapidement présente et des moyens humains importants : le Val de Loire

Avec un site aussi vaste, 800 km², et une telle multiplicité d'acteurs, la médiation de l'inscription à l'UNESCO du Val de Loire pourrait sembler au premier abord complexe. Il existe un risque important de dilution de l'information et de confusion des messages.

De plus, le concept de paysage culturel reste difficile d'accès pour la plupart des visiteurs¹⁵⁹. Mais, la volonté des gestionnaires du Val de Loire était plus forte que les contraintes du site. Pour gérer au mieux l'inscription, les deux régions locales ont porté le projet de création « Mission Val de Loire ». La Mission est chargée de valoriser l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et de favoriser la transmission des valeurs qui ont prévalu à cette reconnaissance internationale¹⁶⁰.

Le Val de Loire est situé dans les régions Centre et Pays de Loire et englobe les départements du Loiret, de Loir et Cher, d'Indre et Loire et de Maine et Loire, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous.



Image 122 : Périmètre d'inscription du Val de Loire

http://www.valdeloire.org/var/storage/images/media/images/vignettes-pages-statiques/carte-du-site-inscrit-val-de-loire-patrimoine-mondial/136234-1-fre-FR/Carre-du-site-inscrit-Val-de-Loire-patrimoine-mondial_image_938x362.jpg

¹⁵⁹ Plan de gestion Val de Loire Patrimoine mondial, p. 118.

¹⁶⁰ <http://whc.unesco.org/fr/partenaires/467>, site internet avec l'organigramme de la Mission Val de Loire (consulté le 22 mai 2016).

C'est une région touristique puisque la plupart des Châteaux de la Loire connus sont dans le périmètre inscrit le long de la Loire (le château de Blois, Amboise, Chaumont-sur-Loire) et sur les affluents de la Loire on trouve Chambord et Chenonceau.

Sur ce site aussi étendu, la concertation des gestionnaires du bien inscrit est essentielle¹⁶¹. Les élus se réunissent régulièrement et rencontrent les professionnels de la médiation. Des sessions d'information et des brochures sur l'inscription du site sont aussi destinées spécifiquement aux élus.

De plus, une charte d'engagement a été signée, dès l'inscription du bien, par l'ensemble des collectivités territoriales du site ainsi que les organisations consulaires. Cette Charte a constitué pour les collectivités du Val de Loire – Patrimoine mondial, un engagement solennel vis-à-vis de la Communauté internationale à conserver et mettre en valeur cet exceptionnel héritage paysager et culturel du Val de Loire¹⁶². Le plan de gestion défini par tous ces acteurs en 2014 est clair et les objectifs sont définis précisément.

Enfin, les représentants de l'état et des deux Régions concernées, la Région Centre et la Région des Pays de la Loire, ont décidé, en 2002, de mettre en place un dispositif de gouvernance et d'animation du site UNESCO, la Mission Val de Loire. Elle coordonne et anime la mise en œuvre et le suivi de programmes d'actions de protection et de médiation du périmètre inscrit. Ce syndicat mixte est financé par les deux Régions et l'état apporte sa contribution aux travaux d'expertise et aux projets¹⁶³.

L'association fait partie des structures françaises les plus actives pour communiquer sur l'UNESCO et la Valeur universelle exceptionnelle de son site. Dix personnes¹⁶⁴ travaillent à temps plein dans cette association consacrée uniquement au Patrimoine mondial. Elle joue un rôle de coordination pour l'État, les collectivités et tous

¹⁶¹ Stéphanie Rochars, *Les acteurs locaux et la gestion du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'humanité*, Université de Reims-Champagne-Ardenne, Mémoire, 2002, dactylographié.

¹⁶² *Ibid.*, paragraphe 22.

¹⁶³ *Plan de gestion Val de Loire Patrimoine mondial*, Paragraphe 22,

¹⁶⁴ <http://whc.unesco.org/fr/partenaires/467>, site internet avec l'organigramme de la Mission Val de Loire (consulté le 22 mai 2016).

les acteurs du site UNESCO¹⁶⁵. Le nombre de personnes qui se consacrent exclusivement à la valorisation de l'inscription est presque exceptionnel. Deux chargés de mission travaillent sur les projets pédagogiques pour sensibiliser les plus jeunes et quatre personnes s'occupent de la communication sur le Patrimoine mondial. De nombreux outils de médiation, voir ci-dessous, ont été réalisés et les critères de l'inscription du site sont au cœur de chacun d'entre eux.



¹⁶⁵ Brochure Val de Loire Patrimoine mondial, Paragraphe 10.

Les Climats de Bourgogne se donnent aussi les moyens, financiers particulièrement, de valoriser leur exceptionnalité.

3. Des moyens financiers et humains variables

a. Un budget spécifique pour les Climats de Bourgogne

Les Climats du vignoble de Bourgogne sont des parcelles de vigne au sud de Dijon, dans le département de la Côte d'Or en Bourgogne, voir les cartes suivantes.



Image 124 : Carte de situation de la Bourgogne
Géoportail

Elles se distinguent les unes des autres par leurs conditions naturelles spécifiques (géologie, exposition, cépages...).

Grâce à cette production de qualité, le territoire est riche économiquement et attire de nombreux touristes français et étrangers qui viennent acheter du vin.

Densité des appellations d'origine contrôlée viti-vinicoles*
par commune (AOC/AOP & IGP)

*c'est à dire du vin issu de la vigne,
et non pas des productions d'eau
de vie de raisin ou de vin de liqueur

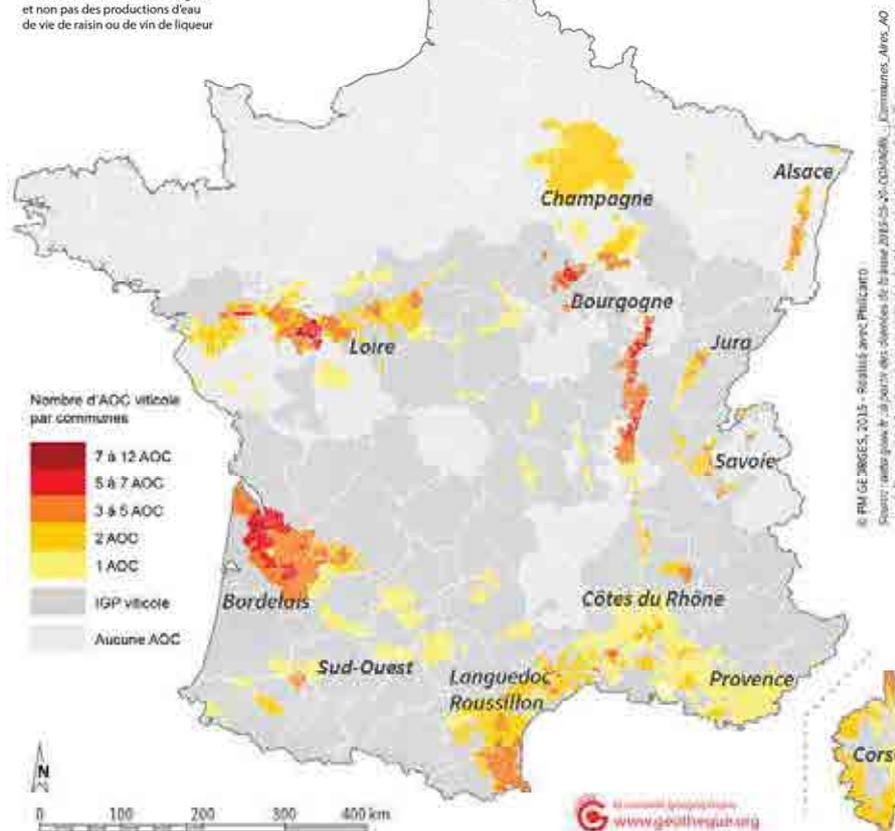


Image 125 : Carte de situation du vignoble de Bourgogne

http://geotheque.org/wp-content/uploads/2015/08/Carte_AOC_Vin_Geoth%C3%A8que.png

Depuis le Haut Moyen Âge, sous l'impulsion des ordres monastiques bénédictin et cistercien et des ducs de Bourgogne, l'identification du vin au lieu sur lequel il est produit a été poussée au plus haut degré donnant naissance à un parcellaire d'une exceptionnelle minutie. Aujourd'hui, 1247 parcelles de vignes (parmi lesquels les célèbres Chambertin, Romanée ou Montrachet) sont précisément délimitées selon leurs caractéristiques géologiques, hydrographiques et atmosphériques. On peut voir sur la carte suivante qu'elles sont réparties sur les Côtes de Nuits et de Beaune.

Les Climats du vignoble de Bourgogne Périmètre inscrit au Patrimoine mondial



Image 126 : Périmètre inscrit du vignoble de Bourgogne

http://www.climats-bourgogne.com/visuels/1442849283_pages_carte_Perimetre_UNESCO_final_inscrit.jpg

La reconnaissance de la valeur des climats de Bourgogne est fondamentale. Comme l'explique Jacky Rigaux, spécialiste du vignoble bourguignon :

« La France, et plus encore la Bourgogne, doivent affirmer haut et fort la valeur des « terroirs ». Les « vins du Nouveau Monde », comme on les appelle, pour qui l'histoire et l'originalité du lieu de production ont moins d'importance que la technique de fabrication, s'imposent de plus en plus sur les marchés. Et le vin devient alors un produit de consommation comme un autre. Or, la qualité des vins produits, garantie par des principes et des méthodes historiques, est une richesse¹⁶⁶.»

¹⁶⁶ Jacky Rigaud, *Le réveil des terroirs, Défense et illustration des climats de Bourgogne*, Quétigny, Editions de Bourgogne, 2010, p. 43.

« D’ici 2017, de grands enjeux s’ouvrent à nous. En matière de gestion bien sûr, mais également pour rendre visible notre inscription au Patrimoine mondial et partager largement la connaissance des Climats du vignoble de Bourgogne. Protection, valorisation et promotion sont plus que jamais nos guides pour le calendrier d’action. ¹⁶⁷». Aubert de Villaine, Président de l’Association des Climats de Bourgogne.

On voit bien ici la priorité de la médiation.

La valorisation de l’inscription du site est donc clairement affichée. Une volonté politique forte, la création d’un budget pour réaliser de nombreuses actions de médiation et la disponibilité de deux chargés de mission en communication et médiation (une personne est chargée à temps plein de la communication et du mécénat et une personne est chargée du tourisme et de la médiation à l’Association des Climats du vignoble de Bourgogne) sont des vecteurs essentiels à la diffusion de l’exceptionnalité du bien.

L’explication de la notion des climats constitue donc une action clé de la médiation du site, comme on peut le voir dans les outils suivants (voir les trois images suivantes).

La carte des vignobles de Bourgogne présente les sites à visiter et les animations existantes sur les climats de Bourgogne. Dès la première page, l’inscription et la notion de climat sont mises en avant.

¹⁶⁷ *Calendrier Les enjeux 2016*, Climats de Bourgogne, Association des Climats du vignoble de Bourgogne, p. 1 et 2.

LES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Des « Climats » uniques au monde

Inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 4 juillet 2015, les Climats du vignoble de Bourgogne représentent un site culturel unique. Depuis 2000 ans, l'homme y cultive la vigne, guidé par la volonté de relier toujours plus finement le vin au lieu qui le produit, de l'identifier par son origine. Ce travail a donné naissance à une mosaïque exceptionnelle de plus de 1 000 Climats, faisant de la Bourgogne la référence mondiale en matière de viticulture de terroir. Cette culture de la vigne a progressivement fait émerger un patrimoine unique et diversifié : les murets et cabottes du vignoble, l'habitat vigneron des villages mais aussi les monuments des villes de Dijon et de Beaune. Un héritage architectural qui matérialise l'empreinte des moines, des ducs Valois de Bourgogne, des négociants et des vignerons... qui ont façonné, promu et protégé les Climats au fil des siècles. Un patrimoine que nous vous invitons à découvrir. Un patrimoine qui appartient désormais à l'humanité toute entière.



Trésors pour l'humanité

Uniques et fragiles, les Climats du vignoble de Bourgogne constituent un héritage à protéger et à transmettre. Leur reconnaissance sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en tant que « paysage culturel », s'inscrit dans cet objectif. C'est un engagement pris, devant la communauté des nations, à respecter et à préserver la « Valeur Universelle Exceptionnelle » des Climats, comme « œuvre conjuguée de l'homme et de la nature ».

(Article 1, paragraphe 3 de la Convention du patrimoine mondial)

Qu'est-ce qu'un « Climat » en Bourgogne ?

« Climat » est un mot 100 % bourguignon qui désigne le terroir viticole. Les Climats sont des parcelles de vignes que les hommes ont précisément délimitées, nommées et révisées au fil des siècles.

Chaque Climat possède sa propre personnalité, autant culturelle, à travers son histoire millénaire, que naturelle, par ses sols, sous-sols, expositions et micro-climats. Ici, chaque vin de Climat a un goût unique, né de la utilisation d'un seul cépage (Pinot noir pour les vins rouges, Chardonnay pour les vins blancs) et sa place dans la hiérarchie des crus. Plus de 1200 Climats se succèdent ainsi sur le périmètre inscrit au Patrimoine mondial, de Dijon aux Maranges. On en compte plus de 1 500 dans toute la Bourgogne.

Image 127 : Dépliant touristique réalisé par Les Climats de Bourgogne

Cliché de l'auteur

Les brochures présentent la richesse des climats, c'est à dire leur diversité. Dans le document de médiation ci-dessous, les différentes couleurs symbolisent les différents climats.



Image 128 : Plaquette touristique des Climats de Bourgogne

Cliché de l'auteur

Le document de médiation ci-dessous met en scène un puzzle. En effet, chaque climat est unique mais c'est l'ensemble de ces climats qui a été inscrit. C'est la différence qui crée l'unité et l'exceptionnalité du bien.



Image 129 : Plaquette touristique

Du terroir aux Climats-comprendre les vins de Bourgogne

Cliché de l'auteur

Une application smart phone permet de se déplacer dans le périmètre inscrit et d'avoir toutes les informations sur les critères d'inscription des climats visités. Le

dépliant « Parcours touristique » permettra aussi de comprendre, en analysant le paysage, la Valeur universelle exceptionnelle de chaque site et de faire le lien entre chaque climat.

Un des défis posés à l'Association a donc été, depuis sa création, de faire connaître et comprendre cette notion complexe de « climat » par un large public, et notamment aux jeunes générations¹⁶⁸.

La sensibilisation de la population locale et des touristes à la valeur des Climats, afin qu'ils reconnaissent l'exceptionnalité du bien, est un des objectifs prioritaires de l'association. Au-delà de l'explication des critères de l'inscription, la sensibilisation des enfants au patrimoine qui les entoure est importante pour poursuivre une politique de conservation et de médiation du territoire dans le futur. Ainsi, les jeunes seront des habitants responsables de cette richesse et pourront transmettre cette spécificité locale, à caractère international, dans les années à venir.

Un budget spécifique est donc prévu pour mettre en place de nombreux projets avec les enfants. Les médiateurs de l'association les accompagnent dans la découverte de ce patrimoine. Plusieurs supports pédagogiques, tant à destination des professeurs et animateurs socio-culturels que des enfants eux-mêmes, ont été développés. Des maquettes pédagogiques sont éditées pour les scolaires avec des livrets-jeux et des jeux (jeu de cartes, memory, puzzle) pour découvrir en s'amusant les Climats de Bourgogne. Des projets sont aussi mis en place avec les classes du primaire au lycée comme :

- la création d'œuvres d'art avec les couleurs et le parcellaire typique des climats de Bourgogne (en mosaïque ou en pastel comme ci-dessous)
- la réalisation d'une vidéo sur les Climats
- la création d'une exposition avec un artiste en résidence
- la réalisation d'une fresque géante sur les climats

Grâce à ces réalisations, les enfants sont acteurs de leur découverte et intègrent mieux les valeurs d'inscription du bien.

¹⁶⁸ *Les climats et le jeune public, Les climats du vignoble de Bourgogne expliqués aux enfants*, Association des Climats du vignoble de Bourgogne, p. 6.



Image 130 : Animation au musée pour le jeune public

Plaquettes « Les Climats de Bourgogne expliqués aux enfants » sur les projets pédagogiques des Climats

Mais certaines structures de gestion des bien inscrits sont intégrées au sein de services qui ont d'autres compétences que cette seule gestion, comme le bien « Bordeaux Port de la Lune » que nous allons voir.

b. Absence de service spécifique pour la médiation du site inscrit : Bordeaux

Bordeaux est une commune de la Gironde dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, voir la carte ci-dessous.



Image 131 : Carte de situation de Bordeaux

Géoportail

Elle est située dans l'estuaire de la Gironde, voir photographie satellite ci-contre.

Le Port de la Lune de Bordeaux, monument historique central du périmètre inscrit, est au cœur des échanges de cet estuaire qui donne sur l'Océan Atlantique.

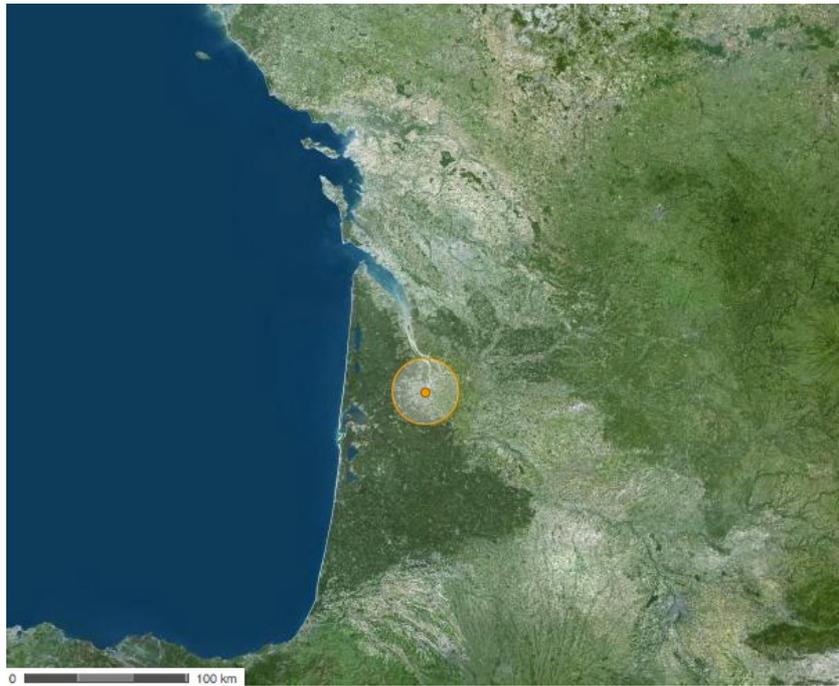


Image 132 : Carte de situation de l'estuaire de la Gironde

Géoportail

Bordeaux est la neuvième plus grande ville française.

Elle a été célébrée « meilleure destination touristique d'Europe en 2015 ». Les touristes viennent de plus en plus nombreux pour voir cette ville bien restaurée au patrimoine urbain exceptionnel valorisé depuis peu.

L'inscription de Bordeaux est liée à l'architecture de la ville et à son urbanisme.

Le centre historique de cette ville représente un ensemble urbain et architectural exceptionnel, créé à l'époque des Lumières. Il est exceptionnel au titre de son unité urbaine et architecturale classique et néo-classique, qui n'a connu aucune rupture stylistique pendant plus de deux siècles. C'est le premier ensemble urbain, sur un

périmètre aussi vaste et complexe, distingué par la Commission du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Depuis les années 1990, la ville de Bordeaux veut développer un projet urbain d'amélioration de l'habitat et de récréation d'espaces publics. De nombreuses réalisations ont vu le jour à cette période et des outils de planification pour structurer de nouveaux espaces ont été mis au point.

L'insertion du tramway, entré en service en 2003, a été l'occasion de repenser tous les espaces publics. Le projet de réaménagement des quais de la Garonne s'inscrit aussi dans le cadre de la réhabilitation du centre-ville afin de valoriser le patrimoine et les lieux d'animation associés à cet espace¹⁶⁹.

Depuis cette époque, la ville reconnaît l'importance du levier d'action de l'urbanisme. L'inscription à l'UNESCO de la ville de Bordeaux en 2007 est en lien avec cette politique de requalification urbaine.

La candidature a été proposée dans la catégorie "Ensemble urbain exceptionnel".

En novembre 2006, l'expert mandaté par l'Icomos effectuée à Bordeaux une visite d'étude et d'évaluation, complétant ainsi sur le terrain l'expertise du dossier¹⁷⁰. Quelques remarques, portant notamment sur le périmètre de la zone d'attention patrimoniale (dite aussi zone tampon), sont prises en compte. La Ville propose rapidement des modifications, qui suivent la cartographie du Plan local d'urbanisme (PLU). Ainsi l'inscription à l'UNESCO et la gestion de l'urbanisme de la ville ont toujours été très liés. Le périmètre inscrit à l'UNESCO fait donc partie du Plan Local d'Urbanisme, comme on peut le voir sur les cartes suivantes et le périmètre inscrit est géré par le service urbanisme de la ville. Ce fonctionnement est renforcé par trois paramètres.

¹⁶⁹ De l'aménagement des quais à la production des espaces publics bordelais, Plateforme d'observation des projets des stratégies urbaines, L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains, Groupement d'Intérêt Public, Juin 2006.

¹⁷⁰

<http://www.bordeaux.fr/ebx/pgPresStand8.psml?nfpb=true&pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=15365>, site internet de la ville de Bordeaux (consulté le 22 mai 2016).

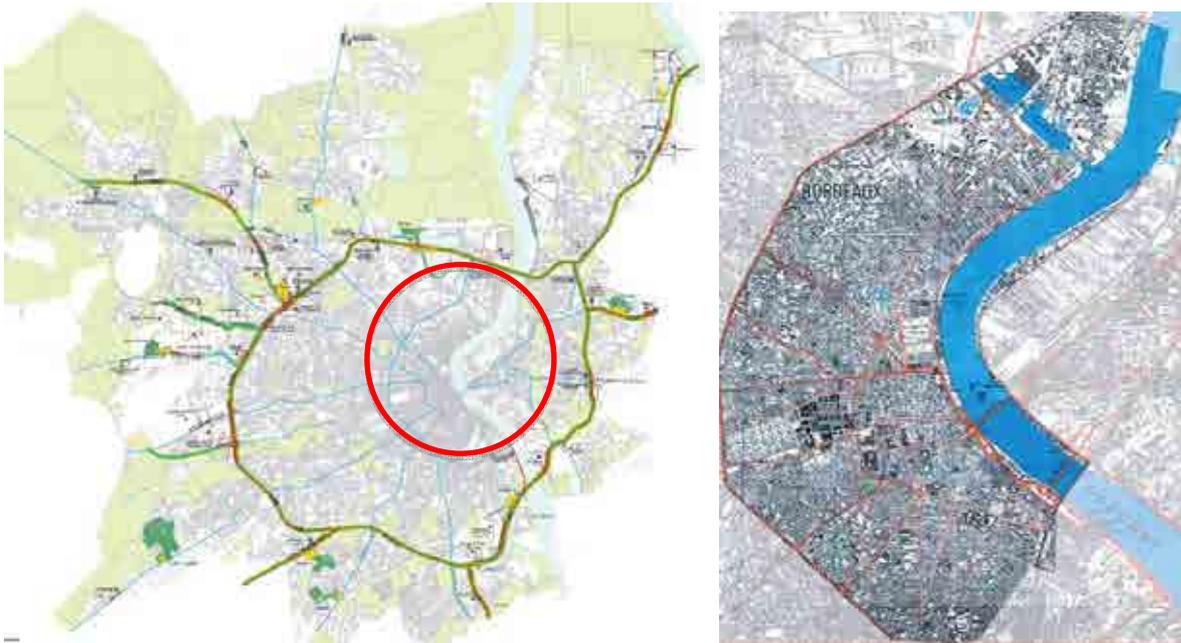


Image 133 : Plan local d'urbanisme de Bordeaux et le périmètre inscrit

<http://sig.bordeaux-metropole.fr/plualacarte>

Tout d'abord, le plan de gestion du bien contient donc surtout des documents d'urbanisme tels que le plan local d'urbanisme, le règlement du secteur sauvegardé, les protections des monuments au titre de monuments historiques.

De plus, la Commission du Patrimoine mondial, créée par délibération du conseil municipal lors de la séance du 30 avril 2007, qui est le garant de l'application du plan de gestion du périmètre inscrit au Patrimoine Mondial comprend outre des représentants politiques des personnes qualifiées du Ministère de la culture (Architecte des Bâtiments de France notamment) et des experts en architecture (architectes, agences d'urbanisme...)¹⁷¹.

Enfin, les outils de médiation de la ville sont réalisés par la Direction générale de l'aménagement. Cette Direction à quatre grands objectifs : préserver le caractère historique et patrimonial, permettre l'évolution contrôlée du centre historique,

¹⁷¹

<http://www.bordeaux.fr/ebx/pgPresStand8.psm?nfpb=true&pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=15367>, site internet de la ville de Bordeaux (consulté le 22 mai 2016).

homogénéiser les règles d'urbanisme et contribuer à la stature internationale du Bordeaux métropolitain.

Ainsi, des « Carnets », comme ci-dessous, présentent par thématiques les règles d'urbanisme du secteur sauvegardé. Ils informent le citoyen sur les qualités et les contraintes de cet espace : « La loi », « Les Portes et les fenêtres », « Les clôtures » par exemple sont destinées aux personnes qui souhaitent restaurer leur appartement ou leur maison dans le secteur sauvegardé. Mais aucune outil de médiation n'a été spécifiquement créé sur l'inscription à l'UNESCO.



Image 135 : Exemple d'un document de la collection « Carnets »

Cliché de l'auteur

Le CIAP de Bordeaux ouvert, en 2014, présente l'évolution de la ville de Bordeaux et les nouveaux projets urbains. Il donne des « clés de lecture essentielles pour mieux décrypter la ville d'aujourd'hui ». Les habitants peuvent venir redécouvrir leur quartier avec des tablettes tactiles et des plans ou s'informer sur les chantiers en cours dans la ville¹⁷².

¹⁷² <http://www.bordeaux.fr/058099/espace-bordeaux-patrimoine-mondial-%28ciap%29>, site internet de la ville de Bordeaux, le CIAP (consulté le 22 mai 2016).

L'inscription à l'UNESCO est un moyen, parmi d'autres projets, pour la reconnaissance du nouvel espace urbain de Bordeaux. Les outils de médiation sont liés à l'urbanisme de la ville et ne présentent pas la valeur universelle. La gestion du bien est intégrée au sein du service urbanisme municipal et dépend donc des moyens humains, financiers et de la volonté politique du service.

Ainsi, la volonté des gestionnaires du bien influence la mise à disposition de moyens financiers et humains.

Aujourd'hui, les gestionnaires se sont rendus compte de la nécessité d'avoir une structure de gestion à part entière pour les biens inscrits. Les associations « Les Climats de Bourgogne » ou « Les Caves, Coteaux et Maisons de Champagne » ont des agents qui s'occupent uniquement de la communication et de la création d'activités de médiation et possèdent un budget spécifique pour mettre cela en œuvre.

La création de ces structures indépendantes permettent une gestion unie et centrée uniquement sur le bien. Les outils de médiation peuvent donc être directement en lien avec les valeurs de l'inscription.

IV. Analyse des outils de médiation de la Valeur universelle exceptionnelle pour les sites inscrits étudiés

Suite au nombre croissant d'inscriptions de biens sur la Liste du patrimoine mondial, l'UNESCO a défini en 2005 des Orientations pour sélectionner les sites en fonction d'une Valeur universelle exceptionnelle.

L'UNESCO s'est adaptée au monde actuel et tend aujourd'hui vers toujours plus de participation des communautés et du public au sein des sites inscrits et également de plus en plus à un élargissement des monuments exceptionnels vers des paysages culturels.

Les valeurs du Patrimoine mondial se développent donc vers un patrimoine citoyen où l'homme est important pour le territoire. Le déploiement de cette « démocratie

patrimoniale participative » se traduit aujourd'hui par de plus en plus d'actions de sensibilisation et d'éducation de toutes les générations.

En ce qui concerne la médiation du label au niveau national, l'Association des biens français pour le Patrimoine mondial crée du lien entre les gestionnaires des sites en réunissant tous les sites inscrits.

L'association réfléchit actuellement sur les outils de médiation réutilisables sur tous les territoires et sur l'intégration des valeurs de l'inscription dans les activités de médiation.

La médiation de la Valeur universelle passe comme nous l'avons vu par de nombreux outils adaptés à un vaste public et contribue à attirer une fréquentation toujours plus nombreuse de touristes. Grâce à l'action de professionnels de services territoriaux (animateurs du patrimoine, guides conférenciers, chargés de mission pour la médiation) le public s'approprié petit à petit la connaissance du patrimoine et l'exceptionnalité des sites.

Nous avons étudié des outils traditionnels tels que les visites guidées, les brochures et les expositions. De plus en plus, les outils numériques se développent, les applications sur smartphone et tablette se mettent en place et chaque site possède aujourd'hui son propre site internet.

Le public ciblé par les professionnels de la médiation évolue. Les enfants sont aujourd'hui un public à part entière et les habitants des sites inscrits sont impliqués dans le programme de gestion et de médiation. La participation de la population locale se fait même aujourd'hui dès le dossier de candidature d'inscription des sites. Ce qui fait penser que le label « Patrimoine mondial de l'UNESCO » n'est plus seulement une reconnaissance universelle mais devient un outil efficace pour construire un projet de territoire.

Au vue de la diversité des territoires, il n'existe pas de médiation idéale de la Valeur universelle exceptionnelle. Comme nous l'avons vu dans ce rapport, la médiation de la Valeur universelle exceptionnelle dépend des caractéristiques propres aux sites (la

taille, la situation géographique et économique du territoire) et de la volonté des gestionnaires des sites inscrits.

L'obtention du label « Patrimoine mondial de l'UNESCO » est un gage de qualité pour le site inscrit mais n'a pas forcément de retombées touristiques directes. Pour cela, il faut une politique forte de médiation développée par les structures gestionnaires des sites.

Dans le cadre des prochaines rencontres de l'Association des biens français du Patrimoine mondial, nous proposons que les gestionnaires puissent réfléchir sur une base commune d'actions de médiation à respecter par l'ensemble des sites inscrits français. Voici six idées clés :

- le logo Patrimoine mondial UNESCO devrait apparaître systématiquement sur les outils de médiation des sites inscrits, il est de plus en plus présent mais pas encore de manière systématique

- un repère national pourrait identifier l'inscription des sites sur les supports de médiation, comme « Trésor de l'humanité », par exemple, utilisé par le Pont du Gard

- une carte de France pourrait renvoyer les touristes dans d'autres sites français inscrits pour plus de lien entre les sites français inscrits, comme pour le réseau des sites suisses

- dans chaque site inscrit, un service « animation et médiation du label UNESCO » ou un chargé de mission UNESCO pourraient s'occuper exclusivement de ce domaine

- la Valeur universelle exceptionnelle devrait être expliquée dans au moins un document ou une animation de médiation de chaque bien pour une meilleure compréhension par le public de l'exceptionnalité du site

- une collaboration entre les professionnels de la communication et les professionnels de la médiation des sites inscrits pourrait voir le jour, comme en Suisse ou en Angleterre, pour créer de nouveaux outils de médiation qui correspondent aux attentes des sites français.

Il apparaît également dans notre étude que le label Patrimoine mondial doit permettre de faire travailler de concert de multiples partenaires territoriaux (service de la culture, du patrimoine, de l'urbanisme, du tourisme, experts locaux, associations, habitants). Il constitue un enjeu majeur de l'identité du territoire.

Lorsqu'un autre label existe sur le site, comme par exemple le Label Ville d'Art et d'Histoire, nous voyons que la médiation peut devenir très pertinente en mutualisant le personnel au service des deux labels comme à Arles. La gestion commune de ces deux labels permet de donner de la cohérence et de la visibilité à la politique patrimoniale de la ville.

La collaboration entre différents sites inscrits à proximité permettra aussi d'attirer plus de touristes dans les territoires concernés, comme la coopération entre la Chaux-de-Fonds-Le Locle, la Citadelle de Besançon et la Saline d'Arc-et-Senans qui met en avant les valeurs partagées par ces sites inscrits, comme sur la brochure suivante. Dans un contexte de réforme territoriale, avec la création de grandes régions et de nouvelles intercommunalités, la gestion par des structures communes ou en tout cas des coopérations élargies de plusieurs sites inscrits est nécessaire.



Image 136 : Brochure de médiation des trois sites francs-comtois inscrits et de La-Chaux-de-Fonds en Suisse

Cliché de l'auteur

Conclusion

Cette étude représente un travail inédit sur la médiation de médiation de la Valeur universelle exceptionnelle en France. Elle permettra aux gestionnaires des sites inscrits de connaître les outils de médiation des sites français inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette étude fournira une base de réflexion essentielle pour le cycle de formation national sur La médiation du Patrimoine mondial organisé par l'Association nationale des biens français du Patrimoine mondial ainsi que pour les gestionnaires des sites inscrits français.

Chaque site a mis en place ses propres moyens de la Valeur universelle exceptionnelle en fonction des caractéristiques qui lui appartiennent. Si la création d'un outil de médiation commun pour les sites français inscrits n'est pas réalisable, les gestionnaires peuvent désormais, en s'inspirant des outils présentés dans ce mémoire et des propositions énoncées dans la dernière partie, mettre au point de nouveaux supports de médiation axés spécifiquement sur leur inscription à l'UNESCO.

Si l'harmonisation des moyens de médiation est un objectif trop ambitieux, il existe un point commun à tous les sites : c'est le sentiment de fierté qui habite tous les acteurs de la médiation. C'est par cet engouement de chacun des acteurs (politiques, culturels, habitants), et la coopération entre les différents acteurs concernés que la promotion de la Valeur universelle exceptionnelle sera la plus efficace.

I. Le label « Patrimoine mondial » de l'UNESCO et la Valeur universelle exceptionnelle

1) Livres et revues

AUDRERIE D. et SOUCHIER R., *Le Patrimoine Mondial*, Paris, Presses Universitaires de France, (Collection Que Sais-je ?), 1998.

BENHAMOU F., *Economie du Patrimoine Culturel*, La Découverte, (Repères), 2012.

BONERANDI E., *Le diagnostic des territoires*, Géo Carrefour, volume 80/2, 2005, p. 91-100.

BOURDEAU L. et GRAVARI-BARBAS M. et ROBINSON M., *Tourisme et Patrimoine Mondial*, Laval, Presses Universitaires de Laval, (Patrimoine en Mouvement), Mars 2012.

BREUNEVAL A., *Les enjeux de la patrimonialisation contemporaine*, Institut Universitaire de Kurt Bösh, Mémoire professionnel, 2013, dactylographié.

CATTANEO M., *Les Monuments-Le Patrimoine Mondial de l'UNESCO*, Paris, Gründ, 2002.

CHEVENEZ A., *L'invention de la valeur universelle de l'UNESCO*, Paris, L'Harmattan, 2014.

Comité du patrimoine mondial, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Point 9 de l'ordre du jour : Discussion sur la Valeur Universelle Exceptionnelle*, Juillet 2008.

Commission française pour l'UNESCO, *Guide du Patrimoine Mondial de l'UNESCO-France*, Paris, Editions DEL 2009.

Conseil d'analyse économique, *Valoriser le patrimoine culturel de la France*, Paris, La Documentation Française, 2011.

DAVALLON J., *Le don du patrimoine : une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Lavoisier, (Communication, médiation et construits sociaux), 2006.

Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et Direction de l'Architecture et du Patrimoine, *Pays d'Art et d'Histoire et Pôles d'Economie du Patrimoine, La Valorisation du Patrimoine dans le développement local*, Paris, La Documentation Française, 2001.

DENIZEAU G., *Le Patrimoine Mondial : un héritage à préserver*, Paris, Petite Encyclopédie Larousse, 2005.

DI MEO G., *Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle*, Paris, *Espaces et Sociétés*, n°78.

DI MEO G., *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*, Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser", 2007.

FRANCOIS. H, HIRCZAK M et SENIL N, *Territoire et patrimoine : la co construction d'une dynamique et ses ressources*, revue d'économie régionale et urbaine, n°5, p 683-700.

GRARD J.-M., *Des retombées contrastées*, Espaces, Mai 2004, n°215.

GRIVE C., *La France au Patrimoine Mondial de l'UNESCO : les 33 merveilles de France classées au Patrimoine Mondial*, Paris, Déclics, 2009.

HEINICH N., *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, (Ethnologie de la France), 2009.

ICOMOS France en partenariat avec le Réseau des Grands sites de France, *Valeurs universelles, valeurs locales, pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, Paris, ICOMOS, septembre 2010.

La France au Patrimoine Mondial : les 28 sites inscrits par l'UNESCO, ouvrage de National Geographic, New York, 2002.

LAZZAROTTI O. *Tourisme et Patrimoine - Histoires, Lieux, Acteurs, Enjeux*, 2011.

LENOIR A. et TYCKAERT M., *Trésors de l'UNESCO en France*, Paris, Dakota Editions, 2014.

Les sites français du Patrimoine Mondial, Clermont-Ferrand, (Guide Vert), 2011.

MAURIN X. et M.-H. OULION, *Les villes du patrimoine mondial*, Poitiers, Editions UNESCO, 1996.

Monumental, *Patrimoine mondial*, Paris, Centre des Monuments nationaux, 1^{er} semestre 2008.

ORIGET du CLUZEAU C., *L'inscription n'est pas une manne*, Espaces, Mai 2004, n°215.

Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Revue Espaces, n°214, mai 2004.

Patrimoine Mondial et tourisme durable, Revue Patrimoine mondial, n°58, février 2011.

PIERRON J., *Le Patrimoine Mondial de l'UNESCO : les sites français*, Toulouse, Gelbart, 2008.

PRIGENT L., « L'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les promesses d'un label ? », Revue internationale et stratégique, n°90, été 2013 p. 127-135.

PRUDHOMME R., *Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial : 3 études*, 2008.

ROUX-DURAND M., *Les labels du Patrimoine mondial culturel*, La lettre de l'OCIM, n°142, juillet-août 2012.

UNESCO, *Villes françaises du patrimoine mondial et tourisme-Protection, gestion, valorisation*, Actes de la journée organisée par La Chaire UNESCO « Culture, Tourisme développement », 27 mai 2010.

VERGNAUD M., *Les évolutions actuelles de la patrimonialisation : comment désigner, choisir, protéger et valoriser aujourd'hui ?*, Université de Bordeaux IV, Mémoire de Master II, 2010, dactylographié.

VERNIERES M. (sous la dir. de), *Patrimoine et développement-études pluridisciplinaires*, GEMDEV, Karthala, 2011.

VESCHAMBRE V., *Traces Et Mémoires Urbaines - Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, (Coll. Géographie Sociale), 2008.

VEYNE P., *Palmyre L'irremplaçable trésor*, Paris, Albin Michel, novembre 2015.

2) Sites internet

<http://whc.unesco.org/fr/list/>

UNESCO, Liste du patrimoine mondial (consulté le 26 novembre 2014).

<http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>

UNESCO, convention UNESCO (consulté le 26 novembre 2014).

<http://whc.unesco.org/fr/orientations/>

UNESCO, orientations de l'UNESCO (consulté le 26 novembre 2014).

<http://whc.unesco.org/fr/criteres/>

UNESCO, critères de classement d'un bien à l'UNESCO (consulté le 26 novembre 2014).

<http://whc.unesco.org/fr/etatsparties/FR/>

UNESCO, monuments classés au Patrimoine Mondial en France (consulté le 26 novembre 2014).

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/qu-est-ce-que-le-patrimoine-culturel-immateriel-00003>

UNESCO, le Patrimoine mondial culturel immatériel (consulté le 26 novembre 2014).

<http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org>

Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, site permettant de découvrir les actions de l'institution qui gère les biens français inscrits au Patrimoine Mondial (consulté le 26 novembre 2014).

<http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/biens-inscrits/>

Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (consulté le 26 novembre 2014).

<https://www.youtube.com/watch?v=bjCQH-STHUo>

Vidéo de l'association des Biens Français du Patrimoine Mondial sur la Valeur universelle exceptionnelle (15 juillet 2016).

II. Les supports de médiation et les publics visés

ANDREACOLA F., *Musée et numérique, enjeux et mutations*, Revue Française des Sciences et de la communication, n°5, 2014.

ANDREACOLA F., POLI M.-S., SAN JUAN E., *Musée et numérique. Quelles visions du participatif ?*, dans les *Actes du colloque scientifique Imaginaires du numérique*, Ax-les-Thermes, 2014.

BARBIEUX C., *Evaluer les effets des dispositifs ludiques destinés aux enfants en visite familiale*, *La Lettre de l'OCIM*, n° 135, 2011.

BORDEAUX M.-C et LIOT F., *La participation des habitants à la vie artistique et culturelle*, *L'observatoire*, n°40, été 2012.

BOURGEON RENEULT D. et JARRIER E., *Evaluation de l'expérience interactive de visite muséale*, 2014.

CAUNE J., *Pour une éthique de la médiation-Le sens des pratiques culturelles*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1999.

CHAUMIER S., *La médiation culturelle*, Paris, Armand Colin, (Colin U), 2013.

CHAUVEROU E., *Le patrimoine à l'ère du numérique*, France Culture, 23 novembre 2012 dans
<<http://www.franceculture.fr/emission-pixel-le-patrimoine-a-l-ere-du-numerique-2012-11-23>> (consulté le 11 septembre 2015).

COHEN C., *L'enfant, l'élève, le visiteur ou la formation au musée*, *La Lettre de l'OCIM*, n°80, 2002.

DALBERA J.-P., interview de, *Innovations numériques dans les institutions culturelles*, Les Micros de l'Eden, 25 juin 2009 dans
<<https://www.youtube.com/watch?v=Lyc0tnD7cqE>> (consulté le 11 septembre 2015).

Erasme, *Innovation numérique, révolution au musée*, Paris, Erasme dans
<<http://www.erasme.org/Innovations-numeriques-revolution>> (consulté le 11 septembre 2015).

GAZEAU M.-T., *L'enfant et le musée*, Paris, Editions Ouvrières, 1974.

HUGOUNENQ S., *Le numérique au service de la médiation culturelle*, Paris, Le Quotidien des arts, 14 février 2012.

JONCHERY A., *Se rendre au musée en famille*, La Lettre de l'OCIM, n°115, 2008.

LAMIZET B., *La Médiation Culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1999.

MALINAS D., *Démocratisation culturelle et numérique*, Culture et Musées, Actes Sud, n°24, 2015.

MERLEAU PONTY C., *La médiation culturelle numérique, quels nouveaux supports ?* Paris, Cross Média, 17 décembre 2013.

MERLEAU PONTY C., *La transmission culturelle, nouveaux modes de médiation*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2010.

MERLEAU PONTY C., *Les enfants dans les musées : encore un petit effort*, La lettre de l'OCIM, n°72, 2000.

SCAMPS L. et VAN DORPE A., *Des livrets pour accompagner les enfants dans les musées*, La Lettre de l'OCIM, n°120, 2008.

THONON M. (sous la dir. de), *Médiations et Médiateurs*, Condé-sur-Noireau, L'Harmattan, Médiation Et Information, n°19, 2004.

TOBELEM J.-M., L'influence des nouvelles techniques sur le management des musées, in *Les actes du colloque Patrimoine et Culture numérique*, Berlin, 2004.

VAUFREY C., *Le numérique dans la médiation culturelle*, Thot culture, formation et culture numérique, 28 avril 2014 dans <http://cursus.edu/article/21934/numerique-dans-mediation-culturelle/#.VfGLa0shs7s> (consulté le 11 septembre 2015).

VILATTE J.-C., *Audioguides et musées*, Université d'Avignon, Formation Evaluations, Université d'Avignon Laboratoire Culture et Communications, mai 2007.

III. Présentation des sites

- Chartres

KURMANN B. et P., *Chartres la cathédrale*, Saint-Léger Vauban, Zodiaque, 2001.

LEVIS-GODECHOT N., *Chartres révélée par sa sculpture et ses vitraux*, Saint-Léger Vauban, Zodiaque, 1987.

- Arles et Orange

BELLET Michel-Edouard, *Orange antique*, Paris, Ministère de la Culture, (Guides archéologiques de la France), 1991.

Le NOEL M.-N., *Arles, A la découverte d'une ville et de son histoire*, Aix en Provence, Edisud, 2010.

ROUQUETTE J.-M. et SINTES C., *Arles antique*, Paris, Ministère de la Culture, (Guides archéologiques de la France), 1989.

- Le Canal du Midi

COTTE M., *Le Canal du Midi « Merveille de l'Europe »*, Paris, Belin-Herscher, (Les destinées du patrimoine), 2003.

DANEY C., *Le Canal du Midi*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2007.

GAST R., *Le canal du midi et les voies navigables de l'atlantique à la méditerranée*, Rennes, Ouest France, (Itinéraires de Découverte), 2000.

- Les sites majeurs Vauban

BLOCH M.-H., *La Citadelle de Besançon, Fortifications de Vauban*, Barcelone, La Taillanderie, 2008.

BODIN B. et FAUCHERRE N., *Les sites majeurs Vauban*, Paris, Glénat, 2007.

- Les Pyrénées

BLANCHARD E., *La traversée des Pyrénées de l'Atlantique à la Méditerranée*, Rennes, Ouest France, (Itinéraires de Découverte), 2002.

Hautes Pyrénées, Toulouse, Privat, 2014.

- Versailles

BOTTINEAU Y., *Versailles, miroir des princes*, Espagne, Arthaud, 1989.

CONSTANS C., *Versailles, château de la France et orgueil des rois*, Evreux, Gallimard, 1989.

MEYER D., *Quand les rois régnaient à Versailles*, Paris, Fayard, 1982.

- Le Bassin minier

BAILONI M., *Quelle place pour le patrimoine dans le renouveau d'une région postindustrielle ? Le cas du Nord Est anglais*, Revue géographique de l'Est, vol. 48, 1-2, 2008.

BALLANT J., *Le rôle de l'affectif dans une politique de classement*, Université de Reims-Champagne-Ardenne, Mémoire, 2010, dactylographié.

CILAC, *Patrimoine mondial ?*, Paris, L'archéologie industrielle en France, n°48, juin 2006.

DESPLECHIN M., *Nord-Pas-de-Calais*, Tolède, National Geographic, 2004.

DUMONT G. et DEBRABANT V., *Les trois âges de la mine dans le Nord-Pas-de-Calais*, Lille, La Voix du Nord, 2010.

LUSSO B., *Patrimonialisation et greffes culturelles sur des friches issues de l'industrie minière*, Echo Géo, n°26, 2013.

SADAUNE S., *Le Nord-Pas-de-Calais*, Pollina à Luçon, Editions Ouest France, (Itinéraires de Découverte), 2001.

- Arc-et-Senans

DAUMAS Maurice, *L'archéologie industrielle en France*, Paris, Robert Laffond, 1980.

GANNAC-BARNABE J., « *Les Phoenix de l'industrie* » les médiations de la culture dans la revitalisation de trois sites majeurs du patrimoine industriels, dans l'ouvrage de sous la direction de GRAVARIS-BARBAS M., *Habiter le patrimoine Enjeux-approches-vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, (Géographie sociale), 2005.

PERRIN J., *L'archéologie industrielle*, Paris, PUF, 1982

- Le Mont-Saint-Michel

Baie du Mont-Saint-Michel, Italie, Gallimard, (Encyclopédies du Voyage), 2011.

DE LAROCHE R., *Baie du Mont-Saint-Michel*, Tournai, La Renaissance du Livre, (L'Esprit des lieux), 2000.

DECAENS H., *Le Mont-Saint-Michel*, Editions Zodiaque, (Les travaux du mois), 1990.

- Les Causses et Cévennes

ANDRE R., *Trésors du parc des Grandes Causses*, Millau, Editions du Rouergue, 2004.

GUERARD G., *Beauté des Cévennes*, Genève, Minerva, 1995.

Parc National des Cévennes, Italie, Gallimard, (Encyclopédies du Voyage), 2010.

- Le Pont du Gard

Caisse nationale des monuments historiques et des sites, *Le Pont du Gard*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, (Patrimoine au présent), 1992.

- La grotte Chauvet

CHAUVET J.-M., *La grotte Chauvet à Vallon Pont d'Arc*, Paris, Seuil, (Arts Rupestres), 1995.

GENESTE M.-HORDE T.-TANET C., *Lascaux, une œuvre de mémoire*, Périgueux, Editions Fanlac, 2003.

- Le Havre

ABRAM J., *Auguste Perret*, Paris, Editions du Patrimoine-Centre des Monuments Nationaux, (Carnets d'Architectes), 2010.

FREMONT A., *La Mémoire d'un port Le Havre*, Arléa, 1997, Evreux.

LIOTARD M., *Le Havre 1930-2006 la renaissance ou l'irruption du moderne*, Paris, Picard, 2007.

- Le Champagne

BARRERE C., DELAPLACE M., GATELIER E., *Produit et tourisme de luxe versus produit et tourisme de terroir : Quelle stratégie de développement de l'oenotourisme pour le champagne ?* dans

<[https://www.researchgate.net/publication/275657161 Produit et tourisme de luxe versus produit et tourisme de terroir Quelle strategie de developpement de l'oenotourisme pour le champagne](https://www.researchgate.net/publication/275657161_Produit_et_tourisme_de_luxe_versus_produit_et_tourisme_de_terroir_Quelle_strategie_de_developpement_de_l'oenotourisme_pour_le_champagne)> (consulté le 12 février 2016).

CREPIN A., *La gestion des paysages culturels inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO*, Université de Reims-Champagne-Ardenne, Mémoire de recherche IATEUR-parcours UAE, septembre 2007, dactylographié.

GARNOTEL J., *Champagnes au pluriel, Un espace, une histoire, un vin, une région*, Paris, Le Labyrinthe Livres, 2006.

- Le Val de Loire

Châteaux de la Loire, Italie, Gallimard, (Encyclopédies du Voyage), 2009.

ROCHARD S., *Les acteurs locaux et la gestion du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'humanité*, Université de Reims-Champagne-Ardenne, Mémoire, 2002, dactylographié.

- Reims

DEMOUY P., *Notre dame de Reims*, Italie, Caisse nationale des monuments historiques et des Sites, (Patrimoine au présent), 1995.

DOMINGO J., DOREL G, GAUTHIER A., *Champagne Ardenne Une région à la recherche de son identité*, Vesoul, Bréal, (Histoire et Géographie économique), 1987.

- Les Climats de Bourgogne

GARCIA J.-P. (sous la dir. de), *Les climats du vignoble de Bourgogne comme patrimoine mondial de l'humanité*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2011.

RIGAUX Jacky, *Le réveil des terroirs, Défense et illustration des climats de Bourgogne*, Quétigny, Editions de Bourgogne, 2010.

- Bordeaux

CALLAIS C. et JEANMONOD T., *Bordeaux, Portrait de ville*, Paris, Cité de l'Architecture, 2006.

COUSTET R. et SABOYA M., *Bordeaux, le temps de l'histoire Architecture et urbanisme au XIX^e siècle (1800-1914)*, Bordeaux, Mollat, 1999.

Table des matières

Sommaire.....	1
Introduction.....	2
Avant-propos.....	4
I. Présentation de l'UNESCO et de la Valeur universelle exceptionnelle.....	6
A. L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial.....	6
1. Le Patrimoine mondial.....	6
a. Origine des labels.....	6
b. Atouts et insuffisances du label UNESCO.....	9
c. L'UNESCO, une institution pour la paix.....	12
d. Le texte fondateur de la Convention du Patrimoine mondial.....	15
e. Adaptation de la Liste du patrimoine mondial.....	17
2. La Valeur universelle exceptionnelle : le fondement du Patrimoine mondial.....	20
a. Une condition obligatoire à l'inscription.....	20
b. Le processus d'inscription d'un site.....	22
c. La perception de la Valeur universelle exceptionnelle par les habitants.....	25
B. Les critères de sélection d'un bien.....	28
1. Les trois types de biens inscrits.....	28
a. Les biens culturels.....	28
b. Les biens naturels.....	29
c. Les biens mixtes (culturels et naturels).....	30
2. Les dix critères de sélection.....	30
a. Les dix critères pour les biens culturels.....	31
b. Les dix critères pour les biens naturels.....	39
II. Présentation des outils de médiation sur la Valeur universelle exceptionnelle et des publics visés.....	44
1. Questionnaire.....	44

2. Les publics visés par les outils de médiation.....	46
a. La France, le pays le plus touristique au monde.....	47
b. L'intégration de la population locale.....	49
c. Un nouveau public : les enfants.....	52
3. Les supports de médiation.....	59
a. Les supports « classiques ».....	59
b. Le développement des applications numériques.....	63
III. Des sites aux caractéristiques et stratégies de médiation très différentes.....	68
A. Des sites aux caractéristiques différentes.....	68
1. Echelle et forme.....	68
a. Une médiation facilitée par la taille et la forme du site : Chartres.....	68
b. Une mise en valeur différente pour ces villes avec plusieurs monuments inscrits dans chaque ville : Orange, Arles, Strasbourg.....	71
c. Un site très étendu avec de nombreux ouvrages à protéger.....	82
d. Deux associations pour les biens inscrits en série : les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, le Réseau Vauban.....	85
e. Un site transfrontalier : les Pyrénées.....	95
2. Des espaces aux dynamiques différentes.....	97
a. Un site dynamique et prestigieux : Versailles.....	97
b. Des sites industriels : le Bassin minier du Nord et les Salines d'Arc-et-Senans.....	101
c. Un site touristique : le Mont-Saint-Michel.....	115
d. Un site isolé situé dans une région peu touristique.....	120
B. Différentes stratégies de médiation.....	130
1. Objectifs du label.....	130
a. Le label utilisé pour la protection de sites très touristiques : le Pont du Gard et la grotte Chauvet.....	129
b. Nouvelle image d'un bien inscrit : le Havre.....	140
c. Nouvelle image d'un site d'un site inscrit à l'étranger : la Chaux-de-Fonds.....	144
d. Le label pour renforcer l'attractivité d'un site à l'international.....	151

2. Des volontés politiques et des moyens humains multiples.....	155
a. Une volonté de médiation manifestée tardivement : Reims.....	155
b. Une volonté politique de médiation présente rapidement et des moyens humains importants : le Val de Loire.....	163
3. Des moyens humains et financiers variables.....	169
a. Un budget spécifique : les Climats de Bourgogne.....	169
b. Absence de service spécifique pour la médiation : Bordeaux.....	171
IV. Analyse des outils de médiation de la Valeur universelle exceptionnelle pour les sites inscrits étudiés.....	178
Conclusion.....	181
Bibliographie.....	182
Table des matières.....	191